PERKINS LIBRARY

Duke University

Rare Books

TRAITÉ

SUR

LE BONHEUR PUBLIC.

TRAITÉ

SUR

LE BONHEUR PUBLIC,

Par M. LOUIS-ANTOINE MURATORI,
Bibliothécaire du Duc de Modene;

Traduit de l'Italien sur l'édition de Lucques 1749.

AVEC SA VIE ET LE CATALOGUE
DE SES OUVRAGES:

Par M. JEAN-FRANÇOIS SOLI MURATORI,
son Neveu:

Le tout extrait & traduit auſſi de l'Italien ſur l'édition de Veniſe 1756.

Par L. P. D. L. B.

TOME PREMIER.

A LYON,
Chez Ve. REGUILLIAT, Libraire,
Place Louis-le-Grand.

M. DCC. LXXII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

UTOPIA
RBR
M972T
v.1

AVIS
DU TRADUCTEUR.

LA naiſſance & les circonſtances donnent le rang, font la condition, déterminent l'état & la profeſſion; l'eſprit, le génie, les talents, en ſont abſolument indépendants : principes certains, dont tout le monde convient en général. Pourquoi les mé-

59153

connoît-on ſi ſouvent quand il s'agit d'en faire l'application ? Qu'un homme ait un ou pluſieurs talents ſinguliers, qu'il ait de l'eſprit, des vues, du génie, même un génie étendu, preſque univerſel ; ſi ſon état, ſa condition, ſon rang, ſemblent le reſtreindre à un petit nombre d'objets communs, c'eſt en lui une témérité, ou du moins un ridicule qu'on ne lui pardonne pas, de porter ſes vues, ſes réflexions au-delà de la ſphere où il eſt placé. Voudroit-on qu'il en fût des hommes comme des animaux, dont chaque individu,

renfermé dans le cercle étroit des opérations propres à ſon eſpece, n'eſt pas fait pour s'étendre & s'élever davantage? On ne le penſe pas; mais, accoutumé à voir le commun des hommes n'avoir que des idées aſſorties à leur condition, on ne ſait pas faire aiſément des exceptions; & le premier jugement que l'on porte eſt pour concentrer chacun dans ſa claſſe, juſqu'à interdire en quelque ſorte à qui que ce ſoit d'en ſortir, en s'occupant de matieres que l'on imagine être au-deſſus ou au-deſſous de ſa ſphere. Quelquefois c'eſt par

50753

un ſyſtême de méchanceté réfléchie, qu'un ambitieux, qui n'a d'autre eſprit que celui de l'intrigue, s'efforce de faire paſſer pour *incapables* ceux qu'il hait, ou dont il craindroit d'être éclipſé, ſi leur mérite & leurs talents étoient reconnus. Si cette maniere de juger avoit toujours été ſuivie dans la pratique, il nous manqueroit encore bien des arts que nous poſſédons, & une infinité de découvertes précieuſes, dont pluſieurs nous ſont venues du fond des cloîtres mêmes. Heureuſement il eſt dans tous les temps des hommes qui, par

la force de leur génie & l'étendue de leurs talents, ſavent franchir les barrieres de l'opinion vulgaire. Ainſi a-t-on vu un Prince du Sang de France, deſtiné par ſa naiſſance à commander les armées, ou à s'occuper des intérêts de l'Etat & des affaires du Gouvernement, s'entretenir de matieres Théologiques, & par la force de ſes raiſonnements, foudroyer ſon adverſaire. Ainſi a-t-on vu M. Duguet, ſavant Théologien, qui a fait l'admiration de ce ſiecle, joindre la ſcience de la Politique à celle de la Religion pour l'inſti-

tution d'un Prince. Après ces exemples, & plusieurs autres que je pourrois citer, pourquoi ne pourroit-on pas trouver un homme d'Etat dans la poussiere d'une Bibliotheque? M. Muratori, Auteur de ce Traité, étoit un de ces génies universels, qui, renfermant en eux le fond de toutes les connoissances, n'ont pour ainsi dire qu'à envisager une matiere pour la saisir & la posséder toute entiere. C'est ainsi qu'il s'est fait connoître & s'est acquis la plus grande réputation par un nombre prodigieux de savants ouvrages, dont celui-

ci n'eſt pas, ce me ſemble, un des moins précieux : il ne faut qu'en voir la diſtribution pour en ſentir l'importance. Non content de ce premier coup d'œil, j'ai cru devoir m'en aſſurer davantage par une lecture réfléchie & par le témoignage d'un judicieux Critique *, qui a rendu hommage aux *vues pleines de juſteſſe de l'Écrivain.* Tels ſont les motifs qui m'ont engagé à en faire la traduction que je préſente.

Quels qu'ils ſoient cependant, je ne me croirois pas

* Le Journal Etranger du mois de Septembre 1758.

exempt de témérité d'entrer ainſi de nouveau dans une carriere que *M. l'Abbé Gros de Beſplas* vient de parcourir avec tant de ſuccès, ſi le nom du célebre Auteur que je traduis ne me juſtifioit ſuffiſamment, indépendamment même du mérite de l'ouvrage. Je l'avoue, celui de M. de Beſplas a pour lui toute la juſteſſe & la ſolidité du raiſonnement, l'utilité des choſes & les graces du ſtyle, qui, jointes à l'exactitude & à l'étendue du deſſein, forment un tout non moins agréable & intéreſſant qu'il eſt complet; auſſi a-t-il été reçu du

Public avec l'accueil le plus favorable : mais un ſujet traité par Michel Ange, ſans rien perdre de ſon prix, en retrouve un nouveau ſous le pinceau de Raphaël. *Les cauſes du bonheur public*, qu'a ſi bien expliqué & détaillé *M. de Beſplas*, peuvent de même avoir un nouveau luſtre ſous la touche de *M. Muratori*; ou, ſi l'on veut, ces deux ouvrages ſe prêteront un ſecours mutuel, & d'autant plus ſûr, que, ſemblables à peu près par leur titre, & ayant tous deux le même objet, ils ſont fort différents pour les moyens qu'ils emploient, &

la maniere de les employer. C'eſt au moins dans cette confiance que je haſarde de mettre au jour cette traduction, & que je me crois permis d'eſpérer que le Public pourra la voir avec ſatisfaction.

A l'égard de l'Auteur, déjà bien connu en France par ſa réputation, M. Muratori l'eſt encore plus particuliérement par le bel éloge hiſtorique qu'en a fait M. l'Abbé Goujet, qui eſt à la tête du ſixieme volume des Mémoires de M. l'Abbé d'Artigny, imprimés en 1753, & par ſa vie inſérée dans le premier tome

des vies des Hommes & des Femmes illuſtres d'Italie, qu'a donné une Société de Gens de Lettres en 1767; mais cette vie ne montre que le ſavant; & l'éloge hiſtorique, en en réuniſſant beaucoup de traits, ne fait néanmoins que le crayonner. Une hiſtoire plus étendue, qui, avec le ſavant, faſſe connoître tout l'homme, en le ſuivant dans les particularités de ſa vie civile & eccléſiaſtique, comme dans le détail de ſes ouvrages, doit intéreſſer davantage, & ne peut qu'être bien reçue. Peu de choſes ſont indifférentes dans la vie des grands

Hommes ; &, ſi l'eſquiſſe plait, le tableau ne peut qu'agréer. Telle eſt l'hiſtoire que je donne ici de ce célebre Ecrivain. On y voit M. Muratori dans tout le cours de ſa vie : on le voit dans ſes études, dans l'état eccléſiaſtique, dans les fonctions du ſaint miniſtere comme Prêtre & comme Paſteur ; on le voit dans ſes occupations littéraires & dans ſes productions, dans les critiques qu'on en a faites, & dans les perſécutions qu'il a éprouvées ; on le voit enfin dans les vertus qu'il a pratiquées, dans les fautes même qui lui ont échappé,

& par-tout avec des circonſtances marquées, un détail ſuivi, de maniere que tous les traits qui s'y trouvent réunis forment un véritable tableau.

Je les ai tous tirés de la vie de ce Savant, qu'a donné M. Jean-François-Soli Muratori, ſon Neveu, imprimée à Veniſe *in*-4°. en 1756: non cependant que je me ſois aſſujetti à ſuivre toujours l'original; je n'ai fait que l'extraire en le traduiſant, pour éviter d'être trop diffus; ſouvent même j'ai plus extrait que traduit, ou plutôt, j'ai rendu les faits à ma maniere, & quelquefois en m'écartant

des vues de l'Auteur, qui ne me paroiſſoient pas aſſez exactes; ce qui m'eſt pareillement arrivé à l'égard de l'ordre & de la diſtribution, où j'ai fait les changements que j'ai cru convenables, mais en obſervant toujours de conſerver ſcrupuleuſement la vérité de l'hiſtoire. J'ai renvoyé à la marge les titres Italiens & Latins des ouvrages de M. Muratori, que j'ai mis en François dans ſa vie, & j'ai ajouté en certains endroits quelques notes qui m'ont paru néceſſaires; enfin, j'ai joint à cette vie le Catalogue complet des ouvrages de ce

ſavant homme, accompagné de la note de chaque édition, tel que me l'a fourni l'original que j'ai ſuivi ; & j'ai cru qu'il étoit à propos de mettre l'un & l'autre avant le Traité annoncé par le titre de ce volume, tant pour me conformer à l'uſage, qu'afin que ce ſoit en quelque façon l'Auteur même qui préſente ſon ouvrage. Je ſouhaite que le Public ait lieu d'être auſſi content que j'ai eu intention de le ſatisfaire.

Nota. Il y a long-temps que les Italiens profitent de nos biens, & s'approprient en quelque façon nos richeſſes littéraires, en faiſant paſſer dans leur langue nos meilleurs Auteurs. Il eſt juſte que nous profitions de leurs biens à notre tour, en recueillant de

leurs Ecrivains ce qui peut nous convenir. Ainſi les deux nations s'honorent, s'entraident & s'enrichiſſent réciproquement; mais nos richeſſes ſont répandues par-tout, & par-tout on les trouve: celles de l'Italie ne ſe trouvent bien pour la France que dans la précieuſe & abondante collection qu'en a raſſemblé M. de Floncel, Avocat en Parlement & Cenſeur Royal, ancien Secretaire d'Etat de la Principauté de Monaco, Secretaire des affaires étrangeres ſous le miniſtere de MM. Amelot & d'Argenſon, & Membre de la plupart des Académies d'Italie, Savant célebre & ſi reſpectable. Sa bibliotheque, qui renferme des manuſcrits rares & des éditions magnifiques, dont le catalogue monte à plus de quinze mille volumes, & qu'il augmente tous les jours, eſt pour nous un fonds de commerce avec l'Italie, par lequel, en s'acquittant envers nous, elle nous offre un gain certain, ſans courir les riſques d'aucune perte: reſſource d'autant plus avantageuſe, que M. de Floncel en communique les ſecours avec la facilité la plus honnête & la plus obligeante: on diroit qu'il l'auroit moins pour lui que pour l'honneur des Lettres & l'utilité de ceux qui les cultivent. C'eſt de lui que je tiens les ouvrages dont je donne ici les traductions. Je me flatte que le Public, en les agréant, ne déſapprouvera pas l'hommage que je rends une ſeconde fois à ce généreux bienfaiteur, comme un nouveau tribut de ma reconnoiſſance.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce premier Volume.

VIE DE M. MURATORI.

CHAP. I. *SA naiſſance & ſes premieres études. Son entrée dans l'état eccléſiaſtique.* pag. 1

CH. II. *M. Muratori paſſe à Milan dans le College Ambroſien, en qualité de Bibliothécaire. Il eſt fait Prêtre. Ses études dans cette ville, & les ouvrages qu'il y met au jour.* 25

CH. III. *M. Muratori quitte Milan, & revient à Modene, en qualité de Bibliothécaire & d'Archiviſte du Duc. Les ouvrages qu'il y compoſa.* 37

CH. IV. *M. Muratori commence à travailler, en qualité de ſimple Prêtre, pour le bien des ames.* 69
CH. V. *M. Muratori eſt nommé Curé de Sainte Marie de la Pompoſa de Modene. Les biens qu'il fait à cette Egliſe, & à une autre de Ferrare.* 74
CH. VI. *Il établit dans ſon Egliſe des exercices ſpirituels pour les Eccléſiaſtiques, & fait apprendre le plain-chant aux Clercs.* 84
CH. VII. *M. Muratori ſignale ſa libéralité envers les pauvres. Il établit une compagnie de charité pour les ſoulager, & procure l'établiſſement du Mont de Piété.* 88
CH. VIII. *La ſuite de ſes ouvrages.* 104
CH. IX. *Des critiques qui ont été faites des ouvrages de*

M. Muratori, & de ſes diſputes littéraires. 150
CH. X. *L'uſage que M. Muratori fit du temps. Sa maniere ordinaire de vivre, & ſes talents naturels.* 175
CH. XI. *Les vertus de M. Muratori, & ſa mort.* 192
CATALOGUE des ouvrages de M. Muratori. 225
Avertiſſement de l'Auteur. 247

TRAITÉ
SUR LE BONHEUR PUBLIC.

CHAP. I. *CE qu'on entend par le bonheur public.* 251
CH. II. *Que toute la ſollicitude des bons Princes doit être de procurer le bonheur public.* 268
CH. III. *Il eſt auſſi du devoir des Miniſtres des Princes de procurer le bonheur public.* 289

CH. IV. *De l'éducation qu'il faut donner aux jeunes gens pour les rendre propres à remplir les charges publiques.* 304
CH. V. *Des grandes vues que doivent avoir les Princes, les Miniſtres & les Hommes de Lettres, pour parvenir à procurer le bien public.* 331
CH. VI. *De la Religion.* 347
CH. VII. *De l'étude des Belles-Lettres, ou des Sciences.* 366
CH. VIII. *De la Philoſophie chrétienne relativement aux mœurs.* 387
CH. IX. *De la Juriſprudence & de la Juſtice.* 400

Fin de la Table du Tome premier.

APPROBATION.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Livre qui a pour titre : *Traité sur le bonheur public, par M. Louis-Antoine Muratori, Bibliothécaire du Duc de Modene, traduit de l'Italien sur l'édition de Lucques de 1749, avec sa Vie & le Catalogue de ses Ouvrages, par M. Jean-François Soli Muratori, son neveu ; le tout extrait & traduit aussi de l'Italien sur l'édition de Venise 1756, par L. P. D. L. B.* & je crois qu'on peut en permettre l'impression. Fait à Paris, ce 9 Août 1770.

FLONCEL.

PRIVILEGE GÉNÉRAL.

N°. 1336.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Justiciers

qu'il appartiendra : Salut. Notre amée la Dame veuve REGUILLIAT, Libraire à Lyon, nous a fait exposer qu'elle desireroit faire imprimer & donner au public un *Traité sur le bonheur public, par M. Louis-Antoine Muratori, Bibliothécaire du Duc de Modene, traduit de l'Italien, avec sa Vie, & le Catalogue de ses Ouvrages, par M. Jean-François Soli Muratori, son neveu, le tout extrait & traduit aussi de l'Italien, par le Révérend Pere de Livoy, Barnabite*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce nécessaires A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposante, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre

tiers à ladite Exposante, ou à celui qui aura droit d'elle, & de tous dépens, dommages & intérêts, à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt cinq, à peine de déchéance du présent Privilege; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage sera remis, dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU; le tout à peine de nullité des Présentes: du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ladite Exposante & ses ayant causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au

premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de haro, charte normande & lettres à ce contraires; car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le troisieme jour du mois d'Octobre, l'an de grace mil sept cent soixante-dix, & de notre regne le cinquante-sixieme.

Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVIII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 1336, fol. 252, conformément au Réglement de 1723. A Paris, ce 17 Octobre 1770.

J. HERISSANT, *Syndic.*

LA VIE

LA VIE
DE
M. MURATORI,
Bibliothécaire du Duc de Modene.

CHAPITRE PREMIER.

Sa naissance, ses premieres études, & son entrée dans l'Etat Ecclésiastique.

LOUIS-ANTOINE MURATORI étoit de Vignola*, petite ville du Marquisat du même nom dans le Duché

* C'étoit la Patrie de Jacques Barozzi, célebre Architecte du seizieme siecle, connu sous le nom de Jacques de Vignole.

de Modene, aux confins du Boulonois, d'une famille peu distinguée, & auſſi peu favoriſée des biens de la fortune. Il naquit le 21 Octobre 1672. Son pere s'appelloit François Muratori, & ſa mere, Jeanne Altimani. Il ne ſut pas plutôt lire qu'il ſe ſentit porté à l'étude par une inclination naturelle, qui, s'étant accrue & fortifiée avec l'âge, contribua beaucoup aux progrès rapides qu'il fit dans ſes premieres études; mais il y fut aidé ſur-tout par la facilité merveilleuſe qu'il avoit à ſaiſir les choſes & à les comprendre, & par le talent d'une excellente mémoire qui lui faiſoit retenir, & lui rendoit plus aiſé qu'à tout autre ce qu'on lui enſeignoit. Il étudia à Vignola les éléments de la langue latine; & obligé

d'apprendre par cœur beaucoup de noms d'oiſeaux, de fleurs & d'autres ſemblables choſes, qui ſe rencontrent rarement dans le diſcours, il lui parut dès-lors que c'étoit perdre bien du temps & de la peine, qu'il vaudroit mieux employer à remplir la mémoire des Commençants, d'autres mots plus utiles, & néceſſaires même dans l'uſage ordinaire. Il porta ſes vues juſqu'à s'imaginer une nouvelle méthode pour former une collection de mots plus choiſis ; idée dont le ſouvenir le faiſoit rire quelquefois dans un âge plus avancé, en penſant au grand honneur qu'il ſe ſeroit fait aux yeux des Grammairiens, par un ouvrage de cette importance & ſi bien imaginé.

Comme on n'enſeignoit que

la Grammaire à Vignola, le jeune Muratori fut obligé de languir trois ans dans cette étude, parce que son pere ne pensoit point à l'envoyer à Modene, ne se sentant pas le moyen de l'y entretenir; ce ne fut que dans l'automne de 1685 qu'il y alla étudier les Humanités. Son goût décidé pour l'étude y prit tant d'émulation, qu'il n'épargna aucune peine pour surpasser tous ses condisciples, & que le travail le plus opiniâtre lui paroissoit doux & facile, pourvu qu'il réussît. Dans cette vue, il employoit tout le temps que lui laissoient ses occupations de classe à lire & à traduire les meilleurs Auteurs latins; & quoiqu'il poussât cette étude bien avant dans la nuit, il la reprenoit de grand matin. Ce fut alors qu'il

commença à se former l'habitude de faire un bon usage du temps, & de ne dormir pas plus de sept heures dans les nuits les plus longues ; habitude qu'il conserva constamment toute sa vie.

Il entra le 17 Janvier 1688 dans l'Etat Ecclésiastique, pour lequel il avoit eu de l'attrait dès ses plus tendres années ; & avec la permission de son pere, qui s'étoit long-temps refusé à ses desirs & à ses instances réitérées, il reçut la tonsure de la main de l'Evêque de Modene, qui lui conféra les deux premiers Ordres mineurs le lendemain, & les deux autres l'année suivante. Ainsi enrôlé dans la Milice Ecclésiastique, le jeune Muratori s'y distingua par son assiduité à toutes les fonctions de cet état, par le zele avec lequel il faisoit

réguliérement le catéchiſme aux enfants, par la fréquentation des Sacrements, & par un redoublement d'ardeur pour l'étude. Il y prit tant de goût, que les divertiſſements de ceux de ſon âge lui devinrent inſipides, tout innocents qu'ils fuſſent. On remarqua ſur-tout en lui une ſageſſe & une docilité peu ordinaires, & une modeſtie, une humilité ſinguliere, qui le firent regarder comme le plus exact & le plus régulier de tous les Clercs de ſon pays.

Ayant fait en trois ans tout le cours des claſſes inférieures, pendant lequel il reçut en même temps toutes les inſtructions d'une éducation chrétienne, il paſſa à l'étude de la Logique, qui eſt l'épreuve la plus ſûre, & comme la pierre de touche pour

connoître la trempe & la portée des esprits, avec laquelle on distingue ceux qui sont capables des autres sciences, ou qui sont faits pour la littérature. Il ne faut qu'un coup d'œil sur tant d'ouvrages qu'il a mis au jour, pour reconnoître les fruits qu'il tira de la dialectique : ils se montrent particuliérement dans cette grande précision, cette pénétration, cette sagacité & cette justesse de raisonnement que l'on y voit régner par-tout. Son cours de Philosophie fini, il soutint avec un applaudissement universel sa these générale le 4 Février 1692 : il passa de-là à l'étude de la Jurisprudence, à laquelle il joignit celle de la Théologie morale & de la Scholastique ; mais ayant trouvé cette derniere trop seche & rem-

plie de queſtions inutiles, il ſuppléa à ce qui y manquoit d'inſtructif par des traités différents de ceux qu'on lui dictoit, & par la lecture des bons livres.

Telles furent les études que fit M. Muratori dans les écoles publiques. Il ſembloit qu'il devoit ſe fixer à la Théologie morale & au Droit civil & canonique : ſon pere le ſouhaitoit ; toutes les perſonnes ſages, qui lui vouloient du bien, le lui conſeilloient comme étant des voies qui pouvoient le conduire aux plus grands avantages auxquels on peut parvenir dans l'Etat Eccléſiaſtique : il y en avoit même qui, étendant ſes vues juſqu'à Rome, lui préſentoient la perſpective de la plus haute fortune, comme attachée au mérite de ceux qui s'y diſtin-

guent dans la Jurisprudence. Flatté de ces belles espérances, il entra d'abord dans cette carriere ; mais pour la suivre longtemps, il lui eût fallu plus d'ambition que n'en a ordinairement un homme né pour les Lettres, & qu'il n'en avoit par conséquent lui-même. Son génie & son goût décidés pour toute autre chose la lui firent bientôt abandonner. Il ne se plaisoit point à la morale, & l'étude des loix l'ennuyoit. " * Un esprit „ libre, disoit-il à ce sujet, qui „ n'est aux ordres de qui que ce „ soit, & qui sentant sa force, „ a en même temps assez de cou„ rage pour se produire de lui„ même, aura de la peine à se „ consacrer à l'étude de la mo-

* Lettre au Comte de Porcia, 1721.

„ rale & des loix : encore plus
„ difficilement pourra-t-il y
„ trouver du plaiſir ; & ſi la plu-
„ part vouloient être de bonne
„ foi, ils avoueroient que le goût
„ qu'ils y ont ne vient pas des
„ agréments que ces ſciences
„ leur préſentent, mais du gain
„ qu'ils eſperent tirer un jour,
„ ou qu'ils tirent actuellement
„ de la profeſſion qu'ils en font „.
Il n'y voyoit, & ſur-tout dans la Juriſprudence, qu'un tas d'opinions différentes, toutes également appuyées, quoiqu'oppoſées les unes aux autres, ſur des autorités & des citations ſans fin, & que la meilleure raiſon étoit pour la plupart le plus grand nombre d'Auteurs favorables à un ſentiment, ſans égard pour les raiſons mêmes. Il obſervoit qu'en ſuivant le Barreau, on ſe

trouvoit à tout moment exposé à l'ignorance, aux passions & aux caprices des Juges; & qu'au lieu d'y avoir pour regle & pour objet d'y faire quelque découverte, il n'étoit question que de tourner & de retourner sans cesse, comme feroit un homme attaché à un poteau, sur ce qui a été dit & rebattu cent fois par les Jurisconsultes. Tels furent entr'autres les motifs qui ne permirent pas à M. Muratori de s'attacher à la Morale & à la Jurisprudence, & qui lui en inspirerent même de l'éloignement & du dégoût.

Pour suivre son inclination, il fit son occupation principale de la lecture des ouvrages de Belles-Lettres & de Poésie: il dévoroit tout ce qui lui tomboit dans les mains de Poëtes &

d'Orateurs, avec leurs critiques & leurs apologies, & il y prenoit un plaisir singulier ; mais entraîné par le mauvais goût qui régnoit alors dans l'éloquence & la poésie, il préféra d'abord aux écrits solides ceux qui étoient remplis de pointes & de faux brillants. Le Tesauro fut son Auteur favori, & il ne faisoit point de cas de Pétrarque, qu'il trouvoit trop sec, non plus que de ses imitateurs, qu'il disoit l'être encore plus ; & peut-être qu'à leur égard il ne se trompoit pas tout-à-fait. Quelques pieces de vers qu'il fit lui donnerent entrée dans la société des beaux esprits de Modene : c'étoit une Compagnie d'Hommes de Lettres, dont la conversation dans les assemblées qu'ils faisoient, joignoit toujours les graces d'une

gaieté honnête au sel d'une érudition intéressante. Il ne venoit que d'y être admis, lorsqu'on y lut des poésies nouvellement imprimées de deux différents Auteurs : il fut saisi d'étonnement & d'admiration en voyant l'abondance & la force de l'un, les graces & la majesté de l'autre ; & commençant à sentir ces manieres d'écrire si sages & si raisonnables, il n'en fallut pas davantage pour lui faire abjurer le faux brillant du style affecté qu'il avoit aimé d'abord, & pour le porter à mieux régler son goût dans la suite : afin d'y réussir plus sûrement, M. Muratori se mit à lire tous les anciens Poëtes latins & toutes les traductions de ceux des Grecs les plus célebres, en remarquant successivement tous les endroits qui lui

paroiſſoient les plus beaux, où il croyoit trouver plus d'eſprit, plus d'élégance & de légéreté. A la lecture des Poëtes il ajouta celle des déclamations de Quintilien, de Libanius & de Seneque l'ancien, dont les réflexions ingénieuſes & les penſées fines le raviſſoient : il lut enſuite les œuvres de Seneque le Philoſophe, & prit tant de goût non-ſeulement pour le ſtyle ſentencieux de cet Auteur, mais auſſi pour la philoſophie des Stoïciens, dont il avoit puiſé d'avance les principes dans Epictete & dans Arrien, qu'il ſe crut devenu comme un rocher que tous les orages des adverſités, des diſgraces de la fortune & des perſécutions des hommes, attaqueroient inutilement, & ne pourroient jamais ébranler : mais il ne tarda pas à

reconnoître par les autres études qu'il fit, & plus encore par ſon expérience, qu'il y a plus d'orgueil & de vaine oſtentation que de ſolidité dans l'école des Stoïciens; & mis à l'épreuve par la mort de ſa mere, à laquelle il fut très-ſenſible, il comprit qu'il s'en falloit beaucoup qu'il fût au-deſſus de la foibleſſe humaine, & fut bien détrompé des magnifiques promeſſes du Portique. Il vit alors qu'en vain l'on prétend ſe faire un rempart des principes de la Philoſophie, que ce n'eſt qu'à l'école de la Religion & de Jeſus-Chriſt que l'on apprend comme il faut à réprimer ſes paſſions, & à tenir ferme contre la ſéduction des vices, l'inconſtance & les rigueurs de la fortune, parce qu'elle joint le ſecours à l'enſeignement, & qu'en éclai-

rant sur les devoirs, elle donne la force de les pratiquer.

Dans le temps de sa plus grande ardeur pour la Philosophie de Zenon, il lut les écrits de Juste-Lipse, qui en a été un des plus zélés partisans ; & les ouvrages de ce Savant, qui sont remplis de critique & d'érudition, particuliérement sur les antiquités romaines, lui firent naître un grand desir de connoître l'érudition profane. Il se jeta aussi-tôt sur les ouvrages en prose des anciens Latins, auxquels il joignit tout ce qu'il put trouver de savants critiques parmi les modernes, & se mit en même temps à étudier l'histoire des inscriptions & des médailles. Cependant, à peine eut-il pris cette nouvelle route, qu'il fut effrayé de deux difficultés très-considérables

qu'il y trouva : il vit que, sans le secours de la langue grecque, il ne pouvoit y avancer beaucoup, & qu'il lui falloit outre cela plusieurs livres qu'il n'avoit pas ; mais ayant obtenu une entrée libre dans la bibliotheque des Mineurs Observantins, qui, sans être bien ample, est suffisamment fournie des ouvrages des meilleurs Auteurs, il reprit courage, & commença à s'essayer sur l'érudition ancienne. Dans le même temps, à peu près au commencement de 1693, il entreprit d'apprendre le grec ; & avec un bon clenard & deux dictionnaires, il y fit tant de progrès, qu'il traduisit bientôt des ouvrages qui n'avoient pas encore vu le jour, comme il paroît par le livre qu'il donna sous le nom * d'*Anecdotes grecques*.

* Anecdota græca.

Ce n'eſt pas qu'il n'éprouvât des difficultés à apprendre cette langue de lui-même ; la peine qu'il eut à les ſurmonter lui faiſoit dire qu'on étoit heureux quand on pouvoit y être dirigé par un bon maître, & commencer de bonne heure, même dès l'âge le plus tendre.

C'étoit ce qu'il falloit encore à M. Muratori pour ne lui rien laiſſer à deſirer. Il avoit beſoin d'un guide ſûr qui, le prenant par la main, pour ainſi dire, le conduisît dans l'étude des ſciences dont il cherchoit à s'inſtruire. Il eſt certain que de bons livres avec du goût, pour s'en ſervir utilement, peuvent contribuer beaucoup à donner à l'eſprit une premiere culture, & à lui frayer la route des ſciences ; mais ſans un bon guide, la route ſera longue & pénible : ce guide écarte

en peu de temps tous les faux préjugés, fait connoître le bon goût, & en donne des leçons sûres en marquant dans les ouvrages leurs beautés & leurs défauts, ce qui abrege bien du chemin. M. Muratori n'eut pas de peine à en rencontrer un tel qu'il le lui falloit : il le trouva à Modene, en la personne du P. Dom Benoît Bacchini, Religieux du Mont-Cassin, l'un des plus savants hommes & des plus grands Littérateurs que l'Italie ait jamais eu, & qui, comme Socrate, possédoit admirablement le talent de faire accoucher les esprits. Il y avoit toujours à profiter dans sa conversation ; on n'en sortoit jamais sans avoir acquis quelque nouvelle connoissance, & rectifié son goût en quelque chose.

M. Muratori en ayant fait ſon ami, le vit tous les jours, & eut avec lui le plus d'entretiens qu'il put, afin d'en tirer les lumieres dont il avoit beſoin pour la ſuite de ſes études. S'il n'en jouit pas long-temps, parce qu'il fut bientôt obligé de quitter Modene, il ne laiſſa pas d'en tirer de très-grands fruits; & il avouoit lui-même qu'il étoit redevable à ce ſavant homme de tout ce qu'il étoit. Il n'avoit alors l'eſprit rempli que de l'érudition profane; le P. Bacchini lui fit ſentir qu'il y avoit bien autrement d'abondance & de richeſſes dans l'érudition ſacrée, & qu'elle conviendroit bien mieux à l'état eccléſiaſtique qu'il avoit embraſſé. Auſſi-tôt, changeant d'objet, il prit en main l'abrégé des Annales de Baronius, par

Sponde, enſuite l'Hiſtoire des Ecrivains eccléſiaſtiques, des Conciles & des Peres, & ſucceſſivement tous les autres livres de ce genre.

Il ſembleroit que tant de changements de M. Muratori, en voltigeant pour ainſi dire de ſcience en ſcience, annonçoient du déréglement & de la légéreté dans ſon eſprit, & que chercher à tout ſavoir, c'étoit vouloir ne rien ſavoir du tout; mais pour porter ce jugement, il faudroit n'avoir pas eu connoiſſance de la multitude & de l'étendue de la ſupériorité des talents dont Dieu l'avoit partagé. Un eſprit borné, qui auroit ſuivi ſa méthode, n'auroit fait ſûrement aucun progrès, parce qu'une ſeconde idée auroit effacé la premiere, ou que toutes

enſemble n'auroient fait qu'un amas confus ; mais la force de ſon génie & ſa grande mémoire, qui ne perdoit jamais rien, l'enrichirent, par cette maniere d'étudier, des connoiſſances qui en ont fait un Savant ſi diſtingué. On ne peut exprimer quel ſecours les arts ſe prêtent mutuellement, la force qu'ils ſe communiquent les uns aux autres, & la liaiſon qu'il y a entre les ſciences & preſque tout ce qui compoſe la littérature. Plus il y a de principes & de fonds, plus on y trouve de quoi former le goût & le jugement, pourvu que l'eſprit ne s'abandonne pas à errer çà & là, & qu'il ſache s'arrêter & ſe fixer au genre qui lui plaît davantage. M. Muratori diſoit à ce ſujet que les Gens de Lettres ſont comme les Mar-

chands, dont les uns ne font qu'un genre de commerce, & d'autres plusieurs à la fois; mais que ceux dont le commerce a des branches plus multipliées & plus étendues, font une plus grande fortune, s'ils ont la complexion de connoissances & de discernement nécessaires pour les suivre toutes. Il en est de même des Gens de Lettres; la plupart se bornent à une seule science, parce que leur talent ne s'étend pas au-delà, & que leur inclination les y fixe; d'autres, qui se sentent plus de force dans l'esprit, embrassent plusieurs sciences différentes, & le font avec autant de succès qu'en ont dans une seule ceux qui s'y sont bornés. Ces génies heureux sont rares sans doute, mais il s'en trouve, & il n'est pas de siecle

où l'on n'en rencontre quelques-uns. Parmi ceux qu'on peut compter dans le nôtre, M. Muratori tient certainement un des premiers rangs, comme la ſuite de ſa vie va le faire voir.

CHAPITRE

CHAPITRE SECOND.

M. Muratori passe à Milan dans le College Ambrosien en qualité de Bibliothécaire. Il y est fait Prêtre. Ses études dans cette ville, & les ouvrages qu'il y met au jour.

CONTENT d'avoir trouvé le genre d'étude qui lui convenoit, M. Muratori chercha à suivre son goût plutôt qu'à augmenter sa fortune. Il avoit appris de la Philosophie morale à se contenter de peu & à borner ses desirs ; & quoiqu'il sût que la Théologie, les Mathématiques, la Médecine & la Jurisprudence étoient bien plus propres à l'enrichir que les Lettres, peu sensible aux raisons de l'in-

térêt, il préféra les Lettres, qui lui plaiſoient davantage ; mais ſans qu'il cherchât la fortune, elle vint à lui lorſqu'il y penſoit le moins. Le Marquis Orſi de Boulogne, & M. Marſigli, Archidiacre de la même ville (*a*), avec leſquels il ſe lia, l'ayant fait connoître à ſon inſçu au Comte Charles Borromée, ce Seigneur l'invita auſſi-tôt à venir occuper une place à Milan dans la bibliotheque du College Ambroſien. La propoſition lui en fut faite vers le milieu de l'année 1693 ; & pour donner un eſſai de ſon ſavoir, il compoſa une diſſertation ſur (*b*) l'*uſage & la beauté de la langue grecque*, qu'il adreſſa à M. Gilbert Borromée,

(*a*) Depuis Evêque de Perouſe.
(*b*) *De græcæ linguæ uſu & præſtantiâ.*

frere du Comte, qui fut enſuite Cardinal & Evêque de Novare. La date eſt des Ides, c'eſt-à-dire, du 15 de Juillet de la même année. Il falloit qu'il eût fait des progrès bien rapides dans l'étude de cette langue, pour être parvenu dans l'eſpace de quelques mois au point d'en parler en maître. L'année ſuivante 1694, il fit une autre diſſertation ſur * *les premieres Egliſes des Chrétiens*, qui fut fort goûtée de M. Marſigli, comme il paroît par la lettre de remerciement que ce Prélat lui en écrivit. Vers le même temps il en donna une en latin ſur les cauſes de l'élévation & la dépreſſion du mercure dans le barometre. Il la fit à la ſollicitation du P. Bac-

* *De primis Chriſtianorum Eccleſiis.*

chini, à qui il l'adreſſa. Il avoit déja fait d'autres ouvrages étant bien plus jeune, entr'autres un éloge latin de Louis XIV, mais qu'il n'a pas voulu que l'on rendît public, ne l'ayant pas trouvé aſſez bon en le reliſant dans un âge plus avancé.

Avant que d'entrer en exercice dans la Bibliotheque Ambroſienne, M. Muratori jugea à propos d'être reçu Docteur en Droit dans l'Univerſité de Modene, ce qui ſe fit le 16 Décembre 1694; & deux jours après il reçut le Diaconat des mains de l'Evêque, qui lui avoit conféré le Sous-Diaconat un an auparavant. Etant paſſé à Milan au commencement de Février 1695, il fut admis à la Prêtriſe le 24 Septembre de la même année, ſur une diſpenſe d'âge

que le Pape lui avoit donnée.

Dès que M. Muratori fut à Milan, il se mit à feuilleter les manuscrits rares & curieux, qui sont en grand nombre dans la Bibliotheque Ambrosienne, & qui en font la principale richesse, dans l'idée d'y faire quelque découverte importante & propre à le faire connoître avantageusement dans la République des Lettres. Il avoit acquis la facilité de déchifrer les anciennes écritures dans les archives assez considérables de la Cathédrale de Modene, qu'il avoit beaucoup pratiquées, ce qui lui épargna bien du temps. Son espérance ne fut point trompée : il trouva bientôt des ouvrages précieux d'anciens Ecrivains qui n'avoient pas encore vu le jour ; il travailla aussi-tôt à les mettre

au net pour les rendre publics. Les premiers qu'il rencontra furent quatre poëmes de St. Paulin, Evêque de Nôle, contemporain & grand ami d'Ausone, de St. Jérôme & de St. Augustin. Les trois premiers sont à la louange de St. Felix, Martyr, & le quatrieme contre les Païens. Il y joignit des notes pour éclaircir les endroits obscurs ; & dans la crainte que quelques-unes ne fussent trop longues, il traita séparément divers points d'histoire & d'érudition, dont il fit vingt-deux dissertations qu'il mit à la suite, avec une savante discussion sur les droits des Métropolitains, exercés par les Evêques de Milan sur les Evêques de Pavie, dans les sept premiers siecles de l'Eglise. Ce fut le premier fruit de son génie qu'il fit

éclorre à Milan en 1697, sous le titre * d'*Anecdotes latines*.

Cet ouvrage, rempli de recherches & de choses nouvelles & curieuses, lui fit beaucoup d'honneur parmi les Savants, tant de l'Italie que d'ailleurs. Ce fut de tous côtés à qui auroit part à son amitié; de tous côtés on s'empressa à lier avec lui un commerce qui ne pouvoit qu'être utile à ceux qui le recherchoient: pour lui il trouva dans ce succès un nouveau motif de redoubler de plus en plus son ardeur & son application à l'étude. Parmi ceux d'Italie, dont il gagna l'estime & la bienveillance, il eut entr'autres celles du Cardinal Noris & des Prélats Bianchini; hors de l'Italie, les PP. Mabil-

* *Anecdota latina.*

lon, Ruinart, Montfaucon, Papebroek; MM. du Pin, Baillet, & beaucoup d'autres, ont parlé de lui dans leurs livres d'une maniere très-honorable. Néanmoins il se reprocha * à lui-même depuis d'avoir fait imprimer trop précipitamment cet ouvrage, avouant qu'il y avoit des fautes qu'il n'y auroit pas laissées, s'il l'avoit auparavant soumis à la censure d'un ami. Il profita dans la suite de cette observation, ne faisant jamais rien paroître qu'il n'eût fait voir à un ami de confiance en état d'en juger. Heureusement M. Muratori ayant été engagé en 1736 à revoir ses notes & ses dissertations sur ces quatre poëmes pour une nouvelle édi-

* Lettre au Comte Porcia.

tion des œuvres de St. Paulin, que l'on entreprit cette année à Vérone, il y fit les corrections qu'il crut néceſſaires, & quelques additions, ce qui rend la ſeconde édition préférable à la premiere.

Avant que de paſſer à autre choſe, il eſt bon de rappeller un trait qui caractériſe bien ſon émulation. Il n'avoit que dix-huit ans lorſqu'ayant lu les notes que Sigonius a faites ſur Tite-Live à vingt-deux ans, il fut déſolé de voir tant d'érudition dans un ſi jeune Auteur, tandis qu'il ſe trouvoit à peine à l'A, B, C. Pendant qu'on imprimoit le premier volume de ſes Anecdotes latines, M. Muratori en prépara un ſecond qu'il fit paroître à Milan l'année ſuivante 1698; il ſe compoſa de

la Profession de foi, ou *de l'Apologie de* * *Bacchiarius*, Ecrivain du seizieme siecle, tiré d'un manuscrit de mille ans au moins, qu'il avoit trouvé dans la Bibliotheque Ambrosienne, & que jusqu'alors on avoit cru perdu : il y ajouta des notes, des préfaces, & plusieurs autres pieces de différents Auteurs qu'il mit à la suite, & qu'il accompagna de même de notes importantes & de dissertations de sa façon. Cet ouvrage lui fit autant d'honneur & peut-être plus que le premier ; après quoi, continuant ses recherches pour former encore d'autres volumes, il traduisit du grec plusieurs pieces de vers de St. Grégoire de Nazianze,

* La Professione di fede, o sia l'Apologia di Bacchiario.

qui étoient déja connues, que cependant il ne rendit pas ſi-tôt publiques : mais il ne borna pas là ſes occupations littéraires à Milan ; il ſe trouvoit ſouvent aux aſſemblées de l'Académie des *Faticoſi*, & d'une autre ſorte d'Académie de Philoſophie morale & de Belles-Lettres, qui s'étoit formée par ſes ſoins dans le Palais Borromée, où ſe réuniſſoit tout ce qu'il y avoit de plus diſtingué parmi la Nobleſſe & les Savants. Il en forma encore une autre qui avoit pour objet de traiter de la ſcience eccléſiaſtique ; mais celle-ci ne put ſubſiſter long-temps, par une raiſon commune à toutes celles qui n'ont pas un puiſſant protecteur pour les ſoutenir & y exciter l'émulation.

L'année ſuivante, c'eſt-à-

dire en 1699, il perdit à Milan un de ſes plus intimes amis en la perſonne de Charles-Marie Maggi, Poëte célebre. Pour honorer ſa mémoire, il fit une Idylle qu'il lut dans une aſſemblée de l'Académie du Palais Borromée, avec une autre piece de vers Italiens : il en fit auſſi la vie, qui fut miſe au jour avec les œuvres de ce Poëte, que, graces aux ſoins de M. Muratori, on vit paroître en 1700 en cinq petits volumes.

CHAPITRE TROISIEME.

M. Muratori quitte Milan, & revient à Modene en qualité de Bibliothécaire & d'Archiviſte du Duc. Les ouvrages qu'il y compoſa.

LEs Archives de la Maiſon d'Eſt étoient tombées dans un déſordre étrange pendant les troubles qui avoient ſuivi le regne de François II, Duc de Modene : on n'y fut pas peu embarraſſé pour ſatisfaire un ſavant Allemand qui y vint ſur la fin de 1699, envoyé par l'Electeur de Hanovre pour y faire des recherches & y prendre les connoiſſances qui pouvoient ſervir à éclaircir quelques points obſcurs de la généalogie de la Maiſon

de Brunſwick-d'Eſt. Le Duc Raynauld I ayant à cœur de donner cette ſatisfaction à ce Prince, à qui il venoit de faire reconnoître la parenté qu'il y avoit entr'eux, & voulant en même temps remettre de l'ordre dans ſes archives, jeta les yeux ſur M. Muratori, & le fit inviter par le Comte Bergomi, ſon Miniſtre auprès du Prince de Vaudemont, Gouverneur de Milan, à entrer à ſon ſervice en qualité de Garde des archives de ſa Maiſon, avec les mêmes appointements qu'il avoit à la bibliotheque Ambroſienne. Cette invitation n'étoit rien moins qu'agréable pour lui par bien des raiſons. Il lui en coûtoit beaucoup pour quitter la bibliotheque Ambroſienne, où ſon goût pour l'étude trouvoit ſi

abondamment de quoi se satisfaire ; il souffroit de quitter une ville où il étoit généralement estimé & chéri, sur-tout dans la Maison Borromée, qui l'y avoit attiré, mais plus encore d'interrompre le cours de ses occupations littéraires ; enfin, il sentoit le désagrément de changer d'emploi & de devenir simple Archiviste de Bibliothécaire qu'il étoit. Ses amis & ses protecteurs lui conseilloient de s'en défendre, & s'il eût suivi leur avis, il ne l'auroit point accepté. Son amour pour sa patrie, & sa tendresse pour sa famille, jointes à son respect & à son zele pour son Prince, l'emporterent sur toute autre considération, & lui firent accepter aussi-tôt la place qu'on lui offroit ; mais il demanda six mois pour mettre ordre à ses

affaires avant que d'entrer en exercice, & pour remplir certains engagements qu'il avoit à Milan, dont un entr'autres étoit de faire imprimer les œuvres & la vie de Maggi. En même temps il fit repréſenter au Duc par ſon Miniſtre les raiſons qu'il avoit de n'être pas bien flatté du ſimple titre de Garde des archives; & ce Prince lui accorda avec bonté non-ſeulement le temps qu'il deſiroit, mais encore, avec le titre de Garde de ſes archives, le titre & l'emploi de ſon Bibliothécaire. M. Muratori employa ces ſix mois à faire une revue des manuſcrits de la bibliotheque Ambroſienne, pour en tirer quantité de notices de divers Auteurs & de différents traits d'hiſtoire, avec leſquelles il ſe propoſoit de faire un ouvrage

intitulé le Bibliothécaire, s'il en avoit eu le temps. Si ce recueil ne put lui ſervir pour cet objet, que la multitude de ſes autres occupations ne lui permirent pas de ſuivre, il lui fut d'une grande utilité pour ſes autres ouvrages, & ſur-tout pour les préfaces qu'il mit à la tête de ſa grande collection des Ecrivains Italiens, & pour ſes diſſertations ſur les antiquités d'Italie.

M. Muratori revint à Modene au mois d'Août 1700 : il travailla auſſi-tôt à mettre en ordre les archives du Duc ; & quoiqu'il y fût aidé de pluſieurs perſonnes, il ne laiſſa pas d'employer deux ans à cet ennuyeux exercice ; mais à peine en fut-il venu à bout, qu'il eut le déplaiſir de voir toute ſa peine rendue inutile, &, ce qui fut bien plus

fâcheux encore, les calamités qui inonderent tout ſon pays dans la guerre de 1702, dont la Lombardie fut un des principaux théatres : il fallut tranſporter ailleurs tout ce qu'il y avoit de plus précieux dans le Palais d'Eſt avec les archives, avant que les François s'emparaſſent de Modene. Les Lettres n'ont guere de crédit, & ne font pas ordinairement fortune en temps de guerre ; cependant M. Muratori fut aſſez heureux pour conſerver pendant cet orage ſa place avec ſes appointements, & l'uſage de la Bibliotheque Ducale. Les François lui donnerent même le titre de Bibliothécaire du Roi ; & il s'acquit à tel point l'eſtime des principaux Officiers, que, pendant tout leur ſéjour, il en reçut les mar-

ques d'une considération distinguée, qui lui donna lieu de rendre des services importants au Duc son maître, & à l'Etat de Modene.

Il manquoit beaucoup de livres à la Bibliotheque Ducale sur les matieres ecclésiastiques, pour lesquelles M. Muratori avoit un goût particulier, & le temps n'étoit pas favorable pour y pourvoir. Comme il ne pouvoit être sans rien faire, il entreprit d'écrire sur * *la perfection de la Poésie Italienne.* Cet ouvrage, qu'il fit avec beaucoup de soin & de réflexion, eut un très-bon succès, malgré les contradictions qu'il éprouva. Il avoit voulu d'abord l'intituler, *Réforme de la Poésie Italienne;* mais quel-

* Della perfetta Poësia Italiana.

ques amis lui ayant fait obſerver que le mot de *réforme* pourroit déplaire à certains Poëtes du temps, il y ſubſtitua le titre que j'ai dit, & le fit imprimer en 2 vol. in-4°. à Modene en 1706, & non en 1705, comme l'ont marqué les Journaliſtes de Trévoux. Il s'en eſt fait une autre édition à Veniſe en 1724, avec des notes & des obſervations de l'Abbé Salvini. Ces notes & ces obſervations ſont des critiques de l'Abbé Salvini, ſur preſque toutes les parties de l'ouvrage, mais ſi modérées & ſi honnêtes, que M. Muratori en remercia l'Auteur, & en procura l'édition lui-même.

Pendant qu'il travailloit à cet ouvrage, il ſe chargea de mettre au jour deux Traités de Théologie, l'un du P. *Celſe Cerri*,

Abbé des Chanoines Réguliers du Sauveur, ſous le nom de *Leſcius Condremus*, & l'autre de l'Abbé *Dirois*, Auteur François, Docteur de Sorbonne. M. Muratori y fit des préfaces, & ils furent imprimés en 1705 ſous le titre * d'*Eclairciſſement de la Doctrine de St. Auguſtin ſur la grace.* Il paroît, par le parti qu'il y prend, qu'il n'avoit pas lui-même des principes & un ſentiment bien exacts ſur les matieres de la grace, ou qu'il n'en étoit pas aſſez inſtruit : les diſcuſſions de littérature étoient plus de ſon reſſort, & il y portoit un jugement bien plus ſûr.

* *Leſcii Condremi Elucidatio Auguſtinianæ de divinâ gratiâ Doctrinæ, quæ in libris Janſenii triplicem eclipſim paſſa eſt in triplici ſtatu naturæ humanæ, innocentis, corruptæ & reparatæ.*

C'eſt ce qu'on put obſerver dans une lettre apologétique qu'il écrivit l'année ſuivante 1706 en faveur du Marquis Orſi, qui avoit donné des réflexions ſur un livre françois, intitulé, *la maniere de bien penſer.* Il y défend le ſentiment de ce Seigneur ſur ce paſſage de Lucain :

Victrix cauſa diis placuit, ſed victa Catoni.

Ce fut en ce temps-là que commença le long commerce de lettres qu'il eut ſous le nom d'*Antonio Lampridi* avec le ſavant M. Bernard Treviſano, noble Vénitien, ſans qu'il fût jamais qui lui écrivoit ni d'où lui venoient les lettres. M. Muratori les datoit de Boulogne, où il les faiſoit tenir à un ami qui les faiſoit parvenir à M. Treviſano, &

en recevoit les réponſes, qu'il lui faiſoit paſſer enſuite. Il ſe ſervit de ſon entremiſe pour faire imprimer en 1703, ſous le nom de *Lamindo Pritanio*, qui eſt l'anagramme d'*Antonio Lampridi*, le projet qu'il avoit formé d'une République littéraire. Quoiqu'il ſut bien qu'il étoit d'une exécution plus difficile que celui de la République de Platon ou de celle de M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, il voulut ſe donner le plaiſir d'en haſarder la propoſition, & tirer les Génies Italiens de la langueur pareſſeuſe où ils étoient plongés, pour les diſpoſer à recevoir enſuite les ouvrages qu'il vouloit faire, relativement au bon goût de la littérature. Les premieres feuilles, qui parurent comme imprimées à Naples, étoient

intitulées : * *Plan d'une République Littéraire d'Italie, découvert & offert à la curiosité des Savants, par Lamindo Pritanio.* En même temps il chercha de tous côtés des secours pour l'appuyer ; il écrivit aux Princes, aux Universités, aux Communautés régulieres, aux Savants étrangers : il démontroit aux Communautés la nécessité de réformer les divers genres d'études monastiques, & donnoit les moyens les plus sûrs & les plus prompts pour y réussir. Cet essai fit beaucoup de bruit parmi les Gens de Lettres d'Italie ; les uns en approuverent l'idée, & c'étoit le plus grand nombre ;

* I primi disegni della Republica Letteraria d'Italia, rubati al segreto e donati alla curiosità de gli altri eruditi da Lamindo Pritanio.

les

les autres s'en moquerent comme d'une sottise & d'une chimere : il étoit accompagné d'une lettre aux Lecteurs curieux & bénévoles, où l'Auteur marquoit les raisons qui l'avoient engagé à le rendre public, & suivi d'une autre adressée aux Italiens zélés pour les Lettres, où, après leur avoir représenté l'inutilité des Académies qui existoient alors pour les Sciences & les Arts, il proposoit de former " une union, „ une République, & comme „ une espece de Ligue, compo- „ sée de tous les Savants d'Ita- „ lie, de tout rang & condi- „ tion, en quelque genre de „ Science ou d'Art libéral que „ ce fût, qui seroient chargés „ de travailler spécialement à „ polir, perfectionner les Scien- „ ces & en prescrire les regles :

„ il demandoit en même temps „ que la bonne volonté & le zele „ de tous les Membres formaſ- „ ſent comme un nœud indiſſo- „ luble qui en aſſurât les liens „. Il paſſoit de-là aux moyens qu'il croyoit utiles pour faire réuſſir cet établiſſement, comme d'y donner de bons réglements, d'aſſigner des récompenſes, d'avoir de puiſſants protecteurs, &c. & finiſſoit par une exhortation aux Gens de Lettres pour les engager à contribuer de leur part à former cette République. Après cette lettre, on trouvoit une liſte des Savants les plus renommés d'Italie, du nombre deſquels étoit M. Bianchini, Prélat d'un rare mérite, & Savant célebre, qu'il diſoit avoir approuvé ſon projet; enſuite venoient les réglements qu'il propoſoit pour

la mettre sur un bon pied : enfin, comme il auroit été inutile de proposer ces réglements sans marquer un sujet distingué dans le monde littéraire par son savoir & son érudition pour être à la tête de ce Corps, il nomma M. Bianchini. M. Muratori avoit pensé qu'aimant les Lettres il en seroit flatté : il reconnut bientôt qu'il s'étoit mépris, en apprenant de toutes parts que non-seulement il refusoit cette Présidence, mais qu'il disoit tout haut qu'il n'avoit nullement été consulté sur le sujet proposé, & qu'il ne le goûtoit en aucune façon. Les tentatives que fit encore notre Savant avec plusieurs autres pour le lui faire agréer, n'eurent pas un meilleur succès. C'est ce qu'on voit par la réponse que lui fit M. Bian-

chini, en date du 7 Février 1705.

Ceux qui étoient entrés dans l'idée de M. Muratori ayant su le refus du Prélat, auroient desiré qu'on eût fait un autre choix, & qu'on eût nommé M. Lancisi, Médecin de Clément XI, ou l'Abbé Passionei, depuis Cardinal & Bibliothécaire du Vatican, ou l'Abbé Fontanini, qui l'étoit du Cardinal Imperiali; & ces deux derniers firent si bien, qu'ils engagerent le premier à consentir à sa nomination. M. Muratori pensa bien différemment; il prévit que, ce point obtenu, il se rencontreroit mille autres obstacles insurmontables dans l'exécution du projet qui le feroient évanouir, n'y eût-il à craindre que la difficulté d'amener tant de têtes différentes aux mêmes sentiments.

Content d'avoir tiré les génies Italiens de leur assoupissement, & de leur avoir fait reconnoître & avouer la nécessité de réformer le goût de la Littérature, il résolut de mettre fin à ce badinage. Une autre raison qu'il eut, fut qu'on avoit altéré plusieurs pieces faites à ce sujet. Ainsi déterminé, lorsqu'il eut la réponse de M. Bianchini, dont j'ai parlé, il adressa une lettre aux Savants d'Italie, où il déclaroit qu'il n'avoit voulu que plaisanter en proposant son projet d'une République Littéraire : il y faisoit aussi modestement son apologie, & repliquoit aux objections de ce Prélat. Ainsi finit cette affaire ; & M. Muratori assuré d'avoir réussi à faire naître, comme il se l'étoit proposé, parmi les Savants d'Italie, un desir ardent

de voir réformer la Littérature & introduire un meilleur goût dans les Sciences, mit par écrit ſes * *Réflexions ſur le bon goût dans les Sciences & dans les Arts ;* & il en donna d'abord la premiere partie, qui fut imprimée en un volume *in*-12 à Veniſe, ſous le nom de *Lamindo Pritanio.* La ſeconde, qui fut retardée par quelques embarras, ne parut qu'en 1715 avec tout l'ouvrage, qui fut imprimé à Naples en un tome *in*-4°. quoique le frontiſpice porte le nom de Cologne. Son but dans cet écrit étoit de donner à la jeuneſſe un moyen facile de prendre une route ſûre que l'on ne trouvoit ordinairement, en ſuivant

* Rifleſſioni ſopra il buon guſto nelle Scienze e nelle Arti.

les anciennes méthodes, que par beaucoup d'étude & de travail, ou qu'on ne rencontroit jamais. Les témoignages qu'ont rendu beaucoup de Savants des grands fruits qu'ils ont retirés de cet ouvrage, en ont justifié l'utilité. Il donna lieu à une dissertation du Docteur Antoine Gatti, Professeur dans l'Université de Pavie, sur l'établissement d'une bonne Académie & d'un nouveau plan d'études pour les facultés de droit. Elle parut en 1709, comme imprimée à Venise, quoiqu'elle l'eût été à Pavie. Le Roi de Sardaigne, Victor Amédée, en a adopté les vues & les changements jusqu'à en faire en partie la base des réglements qu'il a donnés à l'Université de Turin.

Outre ses réflexions sur le bon

goût, M. Muratori fit imprimer en 1708 à Modene un écrit *in*-8°. intitulé : * *Moyens d'accommoder les différents des particuliers.* Il le composa à la sollicitation d'un personnage respectable, qui étoit le pacificateur général de ses concitoyens, lorsque les délicatesses du point d'honneur ou d'autres causes plus importantes, des termes injurieux ou des offenses commises, y mettoient la discorde. La grande difficulté qu'il avoit trouvée à éclaircir les faits, lui faisoit souhaiter d'avoir sur cela une méthode tracée ; il croyoit que, les faits bien éclaircis, il seroit plus facile d'appaiser les débats.

M. Muratori donna ensuite plusieurs ouvrages à l'occasion

* Introduzione alle paci private.

d'un différent entre plusieurs Puissances, causé par leurs prétentions respectives sur Comacchio. Je parlerai de ces ouvrages ailleurs, & du différent qui y donna lieu. Pendant qu'il y travailloit, il donna au public un tome * d'*Anecdotes grecques*, qu'il avoit préparé dans son séjour à Milan, & il le fit imprimer à Padoue. Ce volume contient 228 épigrammes de Saint Grégoire de Nazianze, tirées de la Bibliotheque Ambrosienne, de celles du Roi de France & du Duc de Modene; quarante-cinq Lettres de Firmus, Evêque de Césarée; quatre de Julien l'Apostat, & une supposée du Pape Jules I à Denis, Evêque d'Alexandrie. Il les traduisit en

* *Anecdota græca.*

latin, y ajouta des notes, & quatre savantes dissertations relatives aux sujets traités dans ces différentes pieces. Quelque temps après (en 1713) il y fit imprimer encore le quatrieme tome d'Anecdotes latines, qu'il avoit également tirées des manuscrits de la Bibliotheque Ambrosienne. C'est une collection d'Opuscules, de Lettres, de Sermons, de petites Chroniques & de Discours qui n'avoient pas encore été mis au jour, & il accompagna chacune de ces piéces d'une préface courte & savante. Il se proposoit aussi de donner deux tomes d'Anecdotes Italiennes dans le même goût; mais ayant pensé ensuite à former son grand recueil des Ecrivains d'Italie, il abandonna cette idée. Quelque temps avant ces

derniers ouvrages (en 1711), il avoit fait à Modene une nouvelle édition des Poéſies de Petrarque, avec les Réflexions d'Alexandre Taſſoni & de Jerôme Muzio, auxquelles il avoit joint les ſiennes, & un abrégé de la vie de ce célebre Poëte.

Pendant qu'il étoit occupé du différent au ſujet de Comacchio, où il acquit la réputation d'un grand Avocat, il avoit un autre objet non moins important qui lui donna lieu de compoſer ſon fameux ouvrage *de la modération néceſſaire pour traiter des matieres de religion*, &c. ouvrage qui le fit connoître tant en Italie qu'au dehors comme un grand Théologien. Il avoit lu avec indignation la critique que Jean le Clerc, célebre Proteſtant, avoit faite des ouvrages

de St. Auguſtin, ſous le titre de Remarques, qui avoit été imprimée en 1702 à Amſterdam, quoique datée d'Anvers; & voyant que perſonne, parmi les Catholiques, même dans l'Ordre de St. Auguſtin, ne ſe mettoit en peine de défendre le ſaint Docteur, il entreprit de le faire. Il ne ſe propoſoit d'abord qu'une ſimple Apologie; mais reconnoiſſant, à meſure qu'il avançoit, que cet Hérétique avoit étrangement trahi la vérité, il changea d'avis, & jugea plus à propos de préſenter d'abord les regles de la ſaine critique qu'il faut ſuivre pour chercher ſûrement la vérité, afin d'attaquer enſuite avec plus d'avantage la témérité de ce Cenſeur audacieux, & de quelques autres parmi les Catho-

liques même, qui, dans les matieres de religion, se livroient trop à la chaleur de leur imagination. Il fit observer en même temps qu'il est aussi des points sur lesquels on captive trop les esprits & la plume des Ecrivains, & marqua la liberté dont les Chrétiens peuvent jouir, sans que les dépositaires des dogmes sacrés en puissent concevoir aucune alarme. C'est ce qui fait le sujet des deux premiers Livres de ce Traité. Le troisieme contient l'Apologie du saint Docteur. Cet ouvrage, qui coûta beaucoup de travail à M. Muratori, fut très-estimé des Savants, & jugé très-utile pour les études théologiques; mais il éprouva deux sortes de contradictions bien singulieres, lorsqu'il fut question de le faire

imprimer. On ne le permit pas en Italie, sous prétexte qu'il ne donnoit pas assez au Chef visible de l'Eglise, & en France, parce qu'on trouvoit qu'il lui donnoit trop : il fut enfin imprimé à Paris en 1714, mais avec des cartons qu'on y mit à son insçu, & dont il avoit besoin. Il n'importe qu'il les ait désapprouvés par un désaveu en forme de lettre, adressée aux Auteurs du Journal des Savants d'Italie, qu'il fit imprimer à Modene en 1716 ; son improbation & son désaveu ne prouvent point qu'on les y eût mis mal-à-propos, ils ne servent qu'à manifester combien il étoit dominé par les préjugés de l'éducation qu'il avoit reçue chez les Jésuites, ou par son attachement aux maximes ultramontaines, ou même à

faire soupçonner qu'il auroit un peu sacrifié les droits de la vérité à des raisons de politique : au reste c'étoit le temps où la Bulle *Unigenitus* causoit les plus grands troubles en France parmi les Evêques & les Ordres Religieux. Néanmoins l'Abbé Conti, noble Vénitien, qui avoit été témoin à Paris de l'accueil qu'on avoit fait à cet ouvrage, écrivit de Londres en 1716 qu'il avoit été également bien reçu des deux partis, & que le Pere Malebranche lui en avoit souvent parlé avec éloge. Sept éditions qui en ont été données, tant à Cologne & à Francfort, qu'à Vérone & à Venise, sont une preuve du succès qu'il a eu, & du cas qu'on en fait universellement. La derniere, de 1752, qui est la meilleure, a été faite

avec toute l'exactitude possible sur une copie revue, corrigée & augmentée par M. Muratori, peu d'années avant sa mort. L'Editeur l'a enrichi de notes, d'une belle préface, & d'un catalogue des ouvrages de l'Auteur, avec des remarques critiques.

En 1714, M. Muratori mit au jour un autre ouvrage intitulé : * *Conduite que le Gouvernement, les Médecins & les Ecclésiastiques doivent tenir pendant la peste.* Les Médecins même l'ont reconnu un des meilleurs livres qui aient été faits sur ce sujet, & l'ont trouvé plus utile que tous les autres, parce qu'outre ce qui les concerne, il embrasse encore la conduite que doivent

* Governo della peste politico, Medico ed Ecclesiastico.

tenir les Magiſtrats & les Eccléſiaſtiques en ces funeſtes conjonctures. Aucun de ſes ouvrages n'a eu autant d'éditions que celui-ci. La peſte de Marſeille, qui ſe déclara peu de temps après, le rendit intéreſſant pour tous les pays, & il fut imprimé dans preſque toutes les villes d'Italie & de Sicile.

Ce fut vers ce temps-là que pour quelque doute formé par M. Fontanini ſur l'ancienneté & la nobleſſe de la Maiſon d'Eſt, M. Muratori eut ordre du Duc Raynaud, ſon maître, de travailler ſur ce ſujet. Autrefois les généalogies n'étoient preſque que des romans, la plupart de ceux qui les compoſoient ne faiſant pas ſcrupule d'ajouter à leur fantaiſie ce qui manquoit à l'illuſtration des familles. Bien

éloigné de chercher à relever la nobleſſe de ſon Prince par une voie ſi mauvaiſe, & qui n'auroit pu d'ailleurs que faire tort à ſa réputation, M. Muratori n'épargna aucune peine, & ne négligea aucun moyen pour trouver le vrai à travers l'épaiſſe obſcurité des ſiecles d'ignorance. Pour cet effet il viſita, par ordre de ſon maître & du Roi d'Angleterre Georges I, pendant l'automne des années 1714 & 1715, & tout le printemps de la ſuivante, tout ce qu'il put d'archives, avec le Docteur Gherardi; & parmi les titres ſans nombre qu'il parcourut, il en trouva quantité qui lui ſervirent beaucoup à faire bien des découvertes qui avoient échappées à l'Hiſtorien * de la Maiſon d'Eſt.

* Jean Baptiſte Pigna.

Muni de ce ſecours, il completta la premiere partie de ſon ouvrage ſur * l'ancienneté de cette Maiſon : il y prouve, par des pieces authentiques, & par les hiſtoires anciennes, d'une maniere très-claire, que les Seigneurs d'Eſt exiſtoient avec le titre de Marquis au dixieme ſiecle, où l'origine s'en perd, ſi ce n'eſt qu'on y trouve de fortes conjectures pour croire qu'ils deſcendoient des Adalberts, qui ont poſſédé la Toſcane depuis l'an 800, avec le titre de Marquis & de Ducs : il y démontre auſſi, par des preuves également certaines, que la Maiſon Royale & Electorale de Brunſwick eſt une branche ſortie de la même ſouche par Guelphe IV, fils du célebre Marquis Azon II, qui

* Antichità eſtenſi.

eut le Duché de Baviere, auquel ſes deſcendants joignirent celui de Saxe. M. Muratori a conduit la diſcuſſion qu'il a faite de la parenté de la Maiſon de Brunſwick avec la Maiſon d'Eſt juſqu'à l'an 1711, & y a joint deux lettres latines adreſſées au célebre Leïbnitz. Cet ouvrage, qu'il ne fit imprimer qu'en 1717, quoiqu'il eût pu le faire plutôt, fut reçu avec un applaudiſſement général de tous les Savants, & en particulier de M. l'Abbé Lenglet du Freſnoy, qui en fait un très-bel éloge dans le ſecond tome de ſa *Méthode d'étudier l'hiſtoire*, édition de Veniſe, où il en parle comme d'un chef-d'œuvre pour le choix des preuves & des documents, & le propoſe pour modele à ceux qui ont à écrire l'hiſtoire des grandes Maiſons.

CHAPITRE QUATRIEME.

M. Muratori commence à travailler en qualité de ſimple Prêtre pour le bien des ames.

ON n'a vu juſqu'ici dans M. Muratori que l'Homme de Lettres & le Savant, il faut le voir à préſent comme Eccléſiaſtique & comme Curé. Son intention étoit, en parvenant au Sacerdoce, non-ſeulement de ſe conſacrer à Dieu, mais encore de s'employer au ſervice du prochain dans le ſaint Miniſtere, lorſque l'occaſion s'en préſenteroit. C'eſt pour cela qu'étant à Milan, il avoit demandé une approbation pour confeſſer, ce qui lui avoit été accordé, quoiqu'il n'eût pas encore vingt-

ſept ans : on connoiſſoit trop ſa prudence & ſon ſavoir pour la lui refuſer. Quoiqu'il ne l'eût demandée que pour les Dames de la Maiſon Borromée, qui deſiroient l'avoir pour Directeur dans le temps qu'elles paſſoient à la campagne, il ne crut pas devoir n'en faire uſage que pour elles ſeules, & les jours de Fêtes il confeſſoit de même les habitants dans les Paroiſſes des lieux où il ſe trouvoit. Revenu à Modene, il n'abandonna pas ce ſaint exercice : ayant de même obtenu l'approbation de l'Evêque, il en remplit les fonctions dans l'Egliſe de St. Charles, enſuite dans la Paroiſſe de St. George, où on le vit, ſelon les circonſtances, y paſſer les matinées entieres des jours de Fêtes : il ſe joignit même aux pieux Eccle-

siastiques de la Congrégation de St. Charles, pour les aider à faire le catéchisme aux enfants tous les Dimanches de l'année. Il auroit bien voulu s'employer aussi à la prédication, non pour s'attirer, par l'éclat d'une éloquence brillante, les éloges des Savants & des gens du bon goût, au risque de n'être pas entendu de la plus grande partie de son auditoire, mais pour y parler un langage ordinaire, & tel qu'en se faisant entendre du simple peuple, il n'auroit pas déplu aux esprits les plus supérieurs; mais Dieu ne lui avoit pas donné tous les talents nécessaires à cette fonction; sa voix, qui étoit foible, n'avoit pas assez de son pour frapper les oreilles des Auditeurs & les rendre attentifs, & ne pouvoit se plier à aucune de ces

inflexions qui donnent des graces à la prononciation. Cet empêchement naturel, joint à l'inconvénient qu'il éprouvoit de s'échauffer la tête en forçant sa voix, lui fit sentir qu'il devoit renoncer à la chaire : il s'en convainquit par l'essai qu'il fit de prêcher un Avent chez des Religieuses avant que d'être Curé.

Ces difficultés, & quelques autres que rencontra M. Muratori, ne pouvant ralentir son zele, qui en prit au contraire plus de force, il chercha quelqu'autre moyen de le mettre en œuvre. Il n'y avoit personne à Modene qui fût chargé par état de visiter les prisonniers ; il desira cet emploi, & l'ayant obtenu du Duc son maître, il l'exerça plusieurs années ; il les visitoit souvent pour les consoler, soulageoit

lageoit par des aumônes ceux qui étoient dans le beſoin, les confeſſoit, ſur-tout aux principales Fêtes de l'année; il s'employoit auprès du Prince pour faire adoucir le châtiment des coupables, & obtenir l'élargiſſement de ceux dont les cas étoient graciables; il veilloit auſſi ſur la conduite des géoliers à l'égard des priſonniers, & s'il trouvoit qu'il les maltraitaſſent & manquaſſent de charité pour ces malheureux, il y remédioit; il alloit même ſolliciter les Magiſtrats, & les engager à en expédier les procès, lorſqu'on les laiſſoit languir: mais ces œuvres de charité ne plaiſent pas communément aux Juges; les dégoûts que M. Muratori y éprouva lui en firent abandonner la fonction, & perſonne ne l'a remplie après lui.

CHAPITRE CINQUIEME.

M. Muratori est nommé Curé de Ste. Marie de la Pompoſa de Modene. Les biens qu'il fait à cette Egliſe & à une autre de Ferrare.

IL y avoit déja quelque temps que M. Muratori* deſiroit une Cure, lorſqu'en 1716 celle de

* Si les talents ſupérieurs, la grande capacité de M. Muratori, & plus encore la pureté de ſes vues, l'étendue de ſon zele & de ſa charité peuvent faire excuſer ſon deſir & le juſtifier même, ce n'eſt pas au moins à cet égard un exemple à propoſer ni à imiter, outre qu'on pourroit s'y tromper, parce qu'avec le même deſir on n'auroit pas toutes ſes diſpoſitions; il eſt certain, en maxime générale, qu'il y a de la préſomption à ſe croire capable de gouverner les autres & de répondre devant Dieu de leur ſalut, & que par cette préſomption on s'en rend indigne. Ainſi le décident St. Thomas, St. Reimond & St. Antonin, dont la Doctrine eſt fondée

Ste. Marie de la Pompoſa de Modene étant devenue vacante par la mort de celui qui la poſſédoit, elle lui fut préſentée : il l'accepta, bien moins pour le revenu, qui eſt fort modique, que pour ſuivre plus librement ſon attrait pour le ſervice de Dieu & du prochain. Il commença par y mettre les vaſes ſacrés & les ornements convenables, dont elle étoit entiérement dépourvue. Au lieu des calices, des ciboires, du ſoleil & de l'en-

---

ſur celle des anciens Peres, en particulier de St. Chryſoſtôme & de St. Grégoire le grand, qui ont eu ſoin de marquer qu'un Eccléſiaſtique doit toujours avoir un grand éloignement de vouloir gouverner les Fideles, à moins qu'il n'y ſoit appellé par ſes ſupérieurs légitimes ; & St. Bernard déclare que c'eſt une extrême impudence de s'ingérer de ſoi-même dans la conduite des ames. *Ad regimen animarum ſeſe ingerere quarta impudentia eſt.*

cenſoir, qui étoient de cuivre, il mit quatre calices d'argent & tout le reſte de même métal. Il n'y avoit ni chaſubles, ni orgues, ni linge, ni même aucune armoire, il eut ſoin de l'en fournir, & ce ne fut pas des ornements communs; il fit faire les chaſubles d'étoffes d'or & d'argent; la chappe & les tuniques furent brochées d'or: c'eſt ce qu'il y fit la premiere année; & ayant trouvé ſon Egliſe comme une grange & tombant en ruine, il entreprit l'année ſuivante de la rebâtir toute entiere à ſes frais: il lui en coûta deux mille ſequins pour cette réparation; & en trois ans que dura cette conſtruction, il en fit une des plus jolies Egliſes de la ville; mais il s'en fallut peu qu'il ne lui en coûtât la vie par une

maladie conſidérable qu'il attribua à l'odeur de chaux qu'il avoit reſpirée, & aux exhalaiſons produites par des matieres infectes & d'anciennes ſépultures que l'on avoit remuées en faiſant les tranchées pour les fondements.

M. Muratori ne borna pas ſes bienfaits à cette Egliſe. * Avec une diſpenſe du Pape pour la

* Sans cette diſpenſe, M. Muratori ne ſe ſeroit pas cru permis de poſſéder pluſieurs Bénéfices. Outre les anciens Canons, il connoiſſoit le Décret du Concile de Trente, qui défend que perſonne, *même un Cardinal*, en ait plus d'un à la fois, & celui de Saint Charles Borromée, qui ordonne que ſi l'on en prend un ſecond, le premier devienne vacant. Il ſavoit de plus que la pluralité des Bénéfices eſt contraire au droit naturel & au droit divin. Mais cette diſpenſe mettoit-elle bien ſa conſcience en ſûreté? Se trouvoit-il dans des circonſtances en vertu deſquelles le droit naturel & le droit divin ne ſouffroient point de la pluralité de ſes Bénéfices? La diſpenſe étoit-elle aſſez fondée ſur l'utilité

pluralité des Bénéfices, il avoit obtenu dans le même temps le Prieuré de Sainte Agnès de Ferrare ; Bénéfice simple, dont l'Eglise avoit également besoin d'être réparée : il en fit refaire le toît, le pavé, les fenêtres & les Autels, & la mit en tel état qu'elle ne cede en rien aux autres Eglises de la ville, & qu'au lieu

---

de l'Eglise pour être légitime ? Le bon usage qu'il en devoit faire & qu'il en fit, un autre n'auroit-il pu le faire de même ? Pourquoi se charger d'une obligation qu'un autre auroit pu remplir comme lui ? Pourquoi concentrer en lui seul plusieurs Bénéfices, dont auroient pu subsister d'autres Ecclésiastiques, en en acquittant les charges aussi bien que lui ? *Alius quidem esurit ; alius autem ebrius est.* La facilité avec laquelle on obtient les dispenses en cette matiere, comme en toute autre, qui, conjointement avec la cupidité, les a si multipliées, doit les rendre d'autant plus suspectes ; & il n'est que trop à craindre que ce qu'on appelle dispense ne soit communément, comme l'a dit Saint Bernard, qu'une dissipation déplorable.

qu'elle n'étoit fréquentée que pour la Pâque, il y a à préſent un concours comme par-tout ailleurs, & les Offices s'y font avec autant de décence. Il fit auſſi de grandes réparations à la Maiſon Prieurale, & à tous les bâtimens qui en dépendent à la ville & à la campagne : il en uſa de même à l'égard d'une Chapelle en titre de Bénéfice qu'il avoit encore dans l'Egliſe de Ste. Anne de cette ville, & pour tous les Bénéfices qu'il poſſéda.

Le ſoin du ſpirituel l'occupoit encore plus que celui du temporel ; il s'y porta avec tant de zele, que ſa Paroiſſe, qui avoit été auparavant comme abandonnée, devint fréquentée, & qu'on y vit fleurir la piété & l'uſage des Sacrements. Il paſſoit

au confeſſionnal avec les Prêtres de ſon Clergé les matinées entieres des jours de Fêtes, & rempliſſoit toutes les fonctions du ſaint Miniſtere avec la plus grande décence. Il rétablit la pratique des catéchiſmes, qui n'étoit d'uſage dans les autres Paroiſſes que pour les enfants qu'on préparoit à la premiere Communion, & qui étoit inconnue dans la ſienne. Cet exercice étoit abandonné aux Jéſuites. Inſtruit de ſes droits & de ſes obligations, comme Paſteur, il commença par faire des inſtructions tous les Dimanches, ſoit en prêchant, ſoit en expliquant l'Evangile dans des entretiens familiers : outre ces fonctions, tous les Dimanches il viſitoit les malades de ſa Paroiſſe, où l'on comptoit deux

mille cinq cents ames, portant des aumônes à ceux qui se trouvoient dans l'indigence, & qui étoient en grand nombre : il commença alors à distribuer du quinquina & d'autres drogues médicinales, à ceux non-seulement de sa Paroisse, mais encore de toute la ville, & engagea les Médecins à leur donner leurs soins : il leur portoit lui-même le saint Viatique, les confessoit & les assistoit jusqu'au dernier moment ; il administroit de même les Sacrements du baptême & du mariage, & tant qu'il en eut la force, il donna seul la Communion Paschale à tous ses Paroissiens.

Son zele ne trouva pas moins à s'exercer à l'égard des femmes de mauvaise vie, dont sa Paroisse étoit infectée : il s'appliqua

d'abord à les remettre dans la bonne voie, tant par ſes exhortations que par tous les moyens que lui ſuggéra ſa prudence, & il y réuſſit pour quelques-unes : il auroit bien voulu chaſſer celles qu'il ne put ramener de leurs écarts ; mais, obligé de les tolérer dans certaines rues de ſon quartier, qui ſe trouvoient deſtinées à leur ſervir de retraite, il obtint du moins que le Prince donna un Edit, qui leur défendoit de ſe montrer dans les auberges & dans les cabarets, & qui banniſſoit de la ville les plus ſcandaleuſes, ſur-tout celles qui faiſoient commerce de lubricité ; il fit même changer le nom d'une rue qu'on appelle à préſent de *la Croix ;* & penſant au danger auquel s'expoſoient les femmes & les filles qui, pour un gain

fort modique, alloient danſer dans le carnaval en certains lieux publics, il fit défendre de tenir ces aſſemblées, & donna même quelque argent à celles de ſa Paroiſſe qui s'en plaignirent, pour les dédommager de la perte qu'il leur cauſoit : ſa vigilance ne fut pas moins attentive à empêcher les querelles & les diſſenſions qui pouvoient s'élever parmi ſes Paroiſſiens, particuliérement dans les ménages ; & s'il arrivoit quelquefois qu'il n'eût pu les prévenir, il mettoit tout en œuvre pour les aſſoupir au plutôt & rétablir la bonne harmonie ; en un mot, il ne négligea rien pour remplir les devoirs d'un bon Paſteur, pour la gloire de Dieu & l'avantage du troupeau confié à ſes ſoins.

CHAPITRE SIXIEME.

Il établit dans ſon Egliſe des exercices ſpirituels pour les Eccléſiaſtiques, & fait apprendre le plein chant aux Clercs.

M. MURATORI auroit pu renfermer ſon zele dans le gouvernement de ſa Paroiſſe, à laquelle ſeule il étoit obligé; mais ſa charité, trop étendue pour s'y borner, lui propoſa encore d'autres objets, parmi leſquels il enviſagea particuliérement les Eccléſiaſtiques: il eſt certain que rien n'eſt plus capable de leur faire prendre & conſerver l'eſprit de leur état que des inſtructions où on leur retrace les devoirs & les obligations de leur miniſtere, tant pour le

réglement de leur vie que pour les cérémonies du ſervice divin : il penſa ſérieuſement à y pourvoir ; mais des ſermons, des entretiens publics ne pouvoient remplir ſes vues à cet égard : ils doivent être pour tout l'auditoire à qui ils ſont adreſſés ; & en les reſtreignant aux ſeuls Eccléſiaſtiques, l'expoſition de leurs devoirs, miſe en contraſte avec la cenſure de leurs défauts, ſans édifier les gens du monde, auroient pu les ſcandaliſer : il lui falloit donc un autre moyen ; il le trouva en établiſſant pour eux des exercices ſpirituels, comme il y en a en pluſieurs villes d'Italie, mais qui juſqu'alors n'avoient pas été connus à Modene. Le Clergé ſeul y étoit invité ; ces exercices ſe faiſoient dans l'Egliſe de la

Pompoſa : entr'autres pratiques pieuſes, il y avoit un diſcours que faiſoit M. Muratori ; ou quelqu'autre Prêtre, qui traitoit de la vie des Eccléſiaſtiques, de la Meſſe & des autres fonctions du ſaint Miniſtere. Cet établiſſement bien entendu, ne pouvoit qu'être d'une grande utilité, & il y eut d'abord un grand concours ; mais cette ferveur du commencement ne ſe ſoutint pas long-temps, elle ſe ralentit peu à peu ; enfin on s'en dégoûta tout-à-fait, & il fallut l'abandonner.

Il imagina encore qu'il étoit utile & convenable aux Clercs d'apprendre le plein-chant ; dans cette idée il gagea un maître à ſes dépens pour l'enſeigner dans ſon Egliſe tous les Jeudis de l'année : il y invita tous les jeunes Clercs, & leur fournit de

plus les livres dont ils avoient besoin pour l'apprendre par eux-mêmes chez eux ; mais il reconnut bientôt qu'il faut de plus grands ressorts pour tirer les hommes de l'indolence quand elle les domine, & les mettre en mouvement. Cet exercice ne se soutint pas, & il ne se passa pas un an sans qu'il fût abandonné.

CHAPITRE SEPTIEME.

M. Muratori signale sa libéralité envers les pauvres. Il établit une Compagnie de charité pour les soulager, & procure l'établissement d'un mont de piété.

LE bon cœur de M. Muratori se signala avec éclat dès qu'il fut Curé, particuliérement par son amour pour les pauvres. Il leur avoit déja fait éprouver sa libéralité lorsqu'il étoit à Milan, où il commença à avoir de l'argent en sa disposition. Il envoyoit de-là toutes les années des aumônes assez considérables à Vignola pour quelques personnes pauvres, & les leur continua toute leur vie. Revenu à Modene, il prit l'usage de faire

distribuer tous les jours, à l'heure de midi, quelque aumône aux pauvres de son quartier, & de donner encore à tous ceux qui lui demandoient dans les rues. Etant Curé, outre les secours qu'il portoit tous les Dimanches aux malades, il répandoit des sommes considérables parmi les autres pauvres de sa Paroisse, & sur-tout en hiver, temps où, disoit-il, ils ont plus besoin d'être aidés contre deux ennemis qu'ils ont à combattre au lieu d'un, ayant à se défendre du froid comme de la faim. Il fournissoit aux plus indigents des couvertures, des draps de lit & des paillasses, & il en avoit toujours une provision chez lui pour cet usage. S'il en rencontroit dans les rues qui manquoient de vêtements, il leur en donnoit; il

pratiquoit sur-tout cette charité à l'égard des filles, & particuliérement de celles qui avoient meilleure façon, qu'il mettoit en service dans quelque maison pour les retirer de la mendicité, qui fait un métier si dangereux. Quelquefois rencontrant, dans la saison rigoureuse, des mendiants engourdis par le froid au point de ne pouvoir se soutenir, il les faisoit porter chez lui, les faisoit bien chauffer, leur donnoit à manger de sa table; il les renvoyoit ensuite avec une aumône. Il peinoit beaucoup à recevoir des visites aux heures qu'il destinoit à l'étude; mais lorsque c'étoit des pauvres qui recouroient à lui pour réclamer son secours, de quelque maniere que ce fût, il passoit volontiers ce temps à les écouter; souvent il

ſe levoit de table pour les entendre, afin qu'ils ne ſouffriſſent pas du froid en attendant qu'il eût fini ſon repas.

Sa libéralité pour les pauvres ne ſe bornoit pas à ſa ſeule Paroiſſe, ceux des autres Paroiſſes, & les étrangers mêmes, s'en reſſentoient auſſi. La réputation qu'il avoit de faire beaucoup d'aumônes, les faiſoit recourir à lui dans l'eſpérance d'obtenir quelque ſecours de ſa charité, qui ne lui permettoit pas d'en refuſer aucun. Quelquefois c'étoit des gens de bonne famille bourgeoiſe, que leur pauvreté mettoit dans la plus grande détreſſe; mais comme il leur falloit ordinairement quelque ſomme aſſez conſidérable, qu'ils n'oſoient demander comme une aumône, ils la lui demandoient à titre

d'emprunt ; & pour leur faire plaisir, il se prêtoit aisément à cette façon, avec l'intention néanmoins d'exercer uniquement la charité à leur égard, & de n'en répéter jamais rien, comme il le déclaroit ensuite à ceux de ses amis qui avoient plus sa confiance. Il en agit ainsi avec une personne qui, réduite à l'indigence par des circonstances malheureuses, lui avoit fait un contrat de rente pour une grosse somme : il ne l'inquiéta jamais pour les arrérages, quoiqu'il eût pu en être payé en faisant saisir les revenus d'une ferme qu'elle possédoit, de maniere qu'à la fin les arrérages vinrent à égaler le principal ; mais M. Muratori déclara à diverses reprises à ses parents qu'en acquérant ce contrat il n'avoit voulu que faire une

aumône ; & afin que ſon intention ne pût être fruſtrée, il fit un codicile un an avant ſa mort, par lequel il remit au débiteur le principal & les arrérages. A l'égard des pauvres étrangers, il avoit de la peine à les voir mendier dans la ville, & le leur eût fait défendre par une Ordonnance du Prince, afin qu'ils ne vinſſent pas enlever les aumônes des pauvres du lieu ; cependant, s'il s'en préſentoit quelqu'un qui, ſous prétexte de lui faire des compliments d'un Savant, lui demandoit quelque ſecours, il n'avoit pas la force de le refuſer.

Sa charité pour les pauvres s'étendoit auſſi-bien dans les autres villes que dans les autres Paroiſſes : il recevoit aſſez ſouvent des lettres de perſonnes éloignées qui la réclamoient ; il

ne manqua jamais d'y répondre, & sa réponse étoit toujours accompagnée de quelque aumône. Deux filles de Ferrare sur-tout éprouverent bien sa générosité : il avoit en cette ville un Correspondant pour toucher les revenus de ses Bénéfices ; étant mort, son compte rendu, il se trouva redevable de plus de 300 écus Romains. M. Muratori auroit pu s'en faire faire raison par les voies de droit ; mais comprenant que deux filles du défunt seroient restées sans dot, il leur en remit 200, afin qu'elles eussent de quoi s'en faire une en cas qu'elles trouvassent à s'établir.

Les vues de sa charité se porterent jusques sur l'avenir. C'est en les suivant qu'il établit en 1721, dans l'Eglise de la Pomposa, une Compagnie de charité

pour employer les aumônes, non en faveur des gueux mendiants, qui trouvent assez de quoi vivre, mais à l'égard de ceux qui pouvoient le devenir, afin que le nombre n'en augmentât pas. L'objet de cette Compagnie étoit d'aider les pauvres veuves & les autres misérables, & de les mettre en état de faire apprendre à leurs enfants un métier qui, en leur donnant du pain, les mît à l'abri de la nécessité de mendier dans les Eglises & dans les rues. Il étoit persuadé que les jeunes garçons qui s'y accoutument, n'étant retenus par aucun frein, deviennent autant de voleurs & de scélérats par la fréquentation qu'ils ont avec d'autres fainéants, tous dépravés, & finissent par la potence; & que les filles qui

prennent goût à cette maniere de vivre, d'autant plus aiſément qu'elle ne coûte ni peine ni travail, expoſées aux mauvais propos & à la corruption de ces libertins, ſont bientôt livrées à la plus infame proſtitution. Cette Compagnie eut encore pour objet de ſecourir les pauvres malades, l'hôpital public n'étant pas en état de les recevoir tous, particuliérement en certaines ſaiſons où le nombre en eſt bien plus grand. C'eſt relativement à cet établiſſement que M. Muratori donna en 1723 un Traité *in*-4°. * *ſur la charité chrétienne, priſe comme amour du prochain.* Il fut très-bien reçu, & réimprimé pluſieurs fois à Veniſe : il

* Della carità criſtiana in quanto e amore del proſſimo.

a été traduit en françois par M. de Vergy, & imprimé à Paris en 1745.

Non content de donner cet ouvrage, M. Muratori fit auſſi beaucoup prêcher la néceſſité & le mérite de l'aumône, & contribua lui-même à ſoutenir cette œuvre tant qu'il vécut, par les ſommes conſidérables, les revenus & les fonds qu'il procura, & par un legs qu'il fit en mourant de 200 piſtoles d'or. Il y employoit les revenus de ſes Bénéfices, avec tout ce qu'il tiroit des dédicaces de ſes ouvrages; & ſur l'avis de ſes amis, voulant conſerver à ſes héritiers, comme un monument honorable, la chaîne d'or dont l'Empereur Charles VI l'avoit gratifié, il la fit eſtimer, & en donna la valeur; enfin, le compte de tous

les dons qu'il fit monter à la somme de 108000 livres de Modene, qui font plus de 2000 piſtoles d'or. Il conſeilloit à ceux qui n'avoient ni enfants, ni parents proches, de laiſſer leur bien aux pauvres. Il parvint auſſi à mettre ſa Compagnie ſur un bon pied, & en état de faire ſubſiſter environ deux cents tant orphelins que veuves & impotents, comme elle fait à préſent, ſans compter les malades de la ville, & de fournir tous les ans 100 ſequins au nouvel hôpital.

Comme on ne pouvoit lui faire plus de plaiſir que de lui procurer l'occaſion de faire du bien aux pauvres, rien ne le réjouiſſoit tant que d'entendre parler des perſonnes charitables & des legs conſidérables qu'elles avoient fait à leur profit, ou

pour les œuvres pies établies dans la ville; il en rendoit graces à Dieu, & ressentoit une nouvelle satisfaction de tout ce qu'il avoit fait & fait faire pour exciter la charité des Fideles.

Mais autant que M. Muratori eut de zele & d'empressement pour secourir les vrais pauvres, autant il eut d'aversion pour les mauvais, qui, ayant de la force & de la santé, mendient par pure fainéantise, plutôt que de gagner leur vie en travaillant. Pour remédier à ce désordre, il obtint du Prince le pouvoir d'obliger ceux qui se trouveroient dans le cas de mendier, de se présenter à des Députés de sa Compagnie, afin qu'après avoir examiné leur état & leurs raisons, ils leur donnassent une marque visible de la permission

qui leur en ſeroit accordée, faute de laquelle tout mendiant devoit être mis en priſon au pain & à l'eau pendant trois jours ; expédient qui en contraignit beaucoup à travailler. On traitoit de même ceux qui mendioient aux Egliſes autrement qu'à la porte, en dedans ou en dehors, ſelon la ſaiſon, ce qui eut plus d'effet que tous les avis donnés en chaire, & toutes les défenſes des ſouverains Pontifes ; Réglement bien ſage, & qui fut univerſellement applaudi.

Après avoir ainſi pourvu au ſoulagement des pauvres, la charité de M. Muratori lui fit encore imaginer un autre établiſſement qu'il ne crut pas moins utile ; ce fut celui d'un mont de piété, qu'il fonda à la faveur d'un bien conſidérable que lui

légua à cet effet un riche Citoyen de Modene : il y mit du ſien 5000 livres, qui font l'équivalent de 100 piſtoles. Comme il ne s'y propoſoit que le profit des pauvres, il voulut qu'on leur prêtât ſans intérêt. Les autres y trouvoient en même temps une reſſource pour ſe ſouſtraire aux uſures exorbitantes des Juifs. C'étoit ſans doute la vue de ces avantages qui, jointe au préjugé national, rendoit légitime à ſes yeux une maniere de prêter qui, pour être plus adoucie, ne nous paroîtroit pas plus permiſe en conſultant les regles, & que nous ne croirions différer de celle des Juifs que comme du plus au moins.

Au reſte, j'obſerverai qu'en ſupputant toutes les dépenſes qu'il fit pour ſa Paroiſſe, pour

l'Egliſe de Ste. Agnès de Ferrare, pour doter la Compagnie de charité qu'il fonda, & pour mille autres bonnes œuvres, ſans compter ſes aumônes ſecretes, qui étoient toujours très-abondantes, le total en eſt bien plus fort que celui des revenus qu'il toucha de ſes Bénéfices, & que conſéquemment il y mit beaucoup du ſien. Jaloux au dernier point d'obſerver les ſaints Canons avec la plus grande exactitude à cet égard, il déclara ſouvent à ſes neveux qu'il avoit avec lui, que loin d'amaſſer pour eux du bien d'Egliſe, il vouloit même qu'une partie du ſien ſervît au ſoulagement des pauvres. Il conſerva ſa Cure juſqu'en 1733, alliant ſi bien ſes occupations littéraires avec les devoirs du Paſteur, qu'ils n'en ſouffroient

nullement ; mais s'étant trouvé cette année plus fortement & plus fréquemment incommodé d'un feu qui lui montoit à la tête dans les fonctions publiques, sa santé en fut fort dérangée. Ses amis & les Médecins vouloient qu'il s'en déchargeât sur d'autres ; mais ne pouvant se résoudre à garder une Cure pour n'y rien faire, il aima mieux s'en démettre, sans néanmoins renoncer au confessionnal & à sa chere Compagnie de charité, dont il conserva toute sa vie la direction. La liberté qu'il recouvra par cette démission, lui donna la facilité de se livrer à l'étude plus que jamais, & de composer un si grand nombre d'ouvrages, tant pour défendre les dogmes sacrés de la Religion, que pour l'avantage du prochain & de la littérature, auxquels il est temps de revenir.

CHAPITRE HUITIEME.

Suite de ſes Ouvrages.

EXCEPTÉ la premiere partie des anciens titres de la Maiſon d'Eſt, que M. Muratori donna en 1723, ainſi que ſon Traité de la charité chrétienne, on n'avoit vu de lui, depuis 1717, que *la* (*a*) *Vie du P. Paul Segneri, le jeune, Jéſuite*, avec (*b*) *des exercices ſpirituels ſur la méthode de ce même Pere*, qu'il avoit mis au jour en 1720; une Lettre en réponſe à M. Fontanini, & une Diſſertation ſur (*c*) *la pratique de boire le vin*

(*a*) Vita del P. Paolo Segneri, juniore, della Compagnia di Geſu.

(*b*) Eſercizi ſpirituali ſecondo il metodo, &c.

(*c*) *De potu vini calidi.*

chaud, imprimée à Modene en 1725. Ce n'eſt pas que ſa plume fût demeurée oiſive, mais il employa les années d'intervalle à préparer deux grands ouvrages, ſavoir, *les* (*a*) *Antiquités Italiennes du moyen âge*, & ſon grand Recueil des (*b*) *Auteurs qui ont écrit ſur l'Italie.*

Il a avoué lui-même qu'il n'avoit de goût étant jeune que pour les antiquités grecques & romaines, où tout lui paroiſſoit admirable, au lieu qu'il ne trouvoit rien que de petit & de groſſier dans les ſiecles ſuivants; mais parvenu à un âge plus mûr, il avoit reconnu qu'il s'étoit mépris, & qu'il y avoit de précieux avantages à tirer de la connoiſſance des ſiecles de barbarie, &

(*a*) Le Antichità Italiane, &c.
(*b*) *Rerum Italicarum ſcriptores.*

d'autant plus grands que c'étoit comme un champ fécond en érudition toute neuve, au lieu que celui de l'antiquité se trouvoit épuisé. Déterminé par ces réflexions, il prit deux moyens; le premier fut de faire une collection de toutes les histoires d'Italie, depuis l'an 500 jusqu'en 1500, pour former un corps de tous les événements des siecles barbares. On ne peut exprimer combien les recherches qu'il lui fallut faire lui coûterent de fatigue & de sollicitude, sans parler du travail qu'il mit pour donner à chaque histoire une préface convenable, & y faire des notes courtes & précises. La difficulté étoit de fournir aux frais énormes de l'impression d'un tel ouvrage, & d'avoir un lieu commode pour la faire. Elle fut

levée d'un côté par l'Empereur Charles VI, qui prit l'édition sous sa protection, & donna pour la faire le Palais des Ducs de Milan; d'un autre côté, tous les Seigneurs de cette ville se chargerent de la dépense. Le premier volume *in-fol.* parut en 1723, & les autres, du même format, furent donnés successivement jusqu'en 1738. On en a ajouté un dernier en 1751, qui contient différentes chroniques & des opuscules qui avoient été omis, avec une partie de la table. On en promet un autre, qui contiendra la table générale de tout l'ouvrage.

Le second moyen qu'imagina M. Muratori, pour jeter du jour sur l'histoire des siecles du moyen âge, fut de traiter avec plus de détail de l'Etat de

l'Italie dans ces temps de barbarie & d'ignorance. L'ouvrage étoit difficile ; il n'y avoit pas les mêmes reſſources que pour l'érudition grecque & latine, où une infinité de Philoſophes, d'Hiſtoriens, d'Orateurs & de Poëtes de tous les genres répandent tant de lumiere. L'Italie déchue de ſon ancien luſtre, & en proie à des nations barbares, ayant perdu dans ces temps ténébreux tout le goût des ſciences, ne produiſit que très-peu d'ouvrages qui puſſent en tranſmettre la mémoire. M. Muratori eſpéra d'y ſuppléer en partie en fouillant dans les anciennes archives : il y fit en effet une ample récolte de découvertes curieuſes qui n'avoient pas été faites. L'eſſai par lequel il avoit en quelque façon préludé à Milan & à

Modene dans ſes recherches des anciens manuſcrits, lui avoit appris à diſtinguer les vrais titres de ceux qui ſont falſifiés ou faits après coup, & à connoître les parchemins des différents temps, ainſi que les changements de caracteres ſelon la diverſité des ſiecles & des provinces. Ces connoiſſances lui ſervirent beaucoup pour former l'autre grand ouvrage dont j'ai parlé, qu'il intitula, *les* * *Antiquités Italiennes du moyen âge.* Cet ouvrage, de ſix volumes *in-folio*, eſt compoſé de ſoixante-cinq Diſſertations ſur les coutumes, les uſages, les cérémonies, les loix, les dignités, la juſtice, les troupes, le commerce, les Arts, &c. & autres choſes ſemblables, dont

* *Antiquitates Italicæ mèdii ævi.*

la réunion fait un tableau complet, & auſſi agréable qu'intéreſſant de l'Italie, depuis la décadence de l'Empire Romain. Il avoit commencé à les faire en Italien ; mais voulant pouvoir être entendu par-tout, il changea d'idée, & les fit en latin. Aucun ouvrage ne lui coûta autant de travail & de peine ; c'eſt auſſi celui qui a fait plus d'honneur à la profondeur & à la vaſte étendue de ſon érudition, & à la fineſſe de ſon diſcernement. On commença à l'imprimer en 1738, mais l'édition ne put être complette qu'en 1742.

Il paroît à propos de mettre à la ſuite de ces grands ouvrages l'ample Recueil d'inſcriptions qu'il fit en quatre gros volumes *in-folio*, dont le premier vit le

jour en 1739. Gruter, Reinesius, Spon & Fabretti avoient déja travaillé sur le même sujet. Gruter sur-tout, & le Prélat Fabretti, en avoient donné des recueils si précieux & si abondants, que M. Muratori auroit pu être dégoûté d'y revenir; mais les nouvelles ressources qu'il trouva, dont les autres n'avoient pas fait usage, lui fournirent de quoi composer le sien, qu'il intitula : * *Nouveau Tréſor d'Inſcriptions anciennes*. Il y ajouta ensuite des notes & une table pour le rendre plus utile & plus commode.

Les ouvrages dont je viens de parler auroient rempli toute la vie d'un Savant ordinaire, sans pouvoir faire autre chose.

* *Novus Theſaurus veterum Inſcriptionum.*

M. Muratori trouva le temps de donner bien d'autres fruits de ſon génie, que je vais parcourir, en ſuivant moins l'ordre des années où ils ont été rendus publics, que le rapport qu'ils ont enſemble. Ainſi fit-il la vie de Louis de Caſtel Vetro, critique célebre, Modenois de naiſſance, qui fut imprimée en 1727; celle de Charles Sigonius, auſſi Modenois, qui parut en 1732 à la tête du premier tome des œuvres de ce Savant; celle du Marquis Jean-Joſeph Orſi, qui lui avoit été toujours très-attaché, & lui avoit légué ſa bibliotheque; il publia celle-ci en 1735, avec le ſecond tome de ſes poéſies; celle d'Alexandre Taſſoni, à la tête de ſon Poëme *la Secchia rapita*, en 1739; il l'a refondue & augmentée dans l'édition de 1744.

Il avoit donné en 1743 la vie de François Torti, Médecin célebre de Modene, à la tête de son Traité sur l'usage du quinquina, & l'épitaphe qui est sur son tombeau dans l'Eglise de Saint Augustin.

La connoissance de la morale, science si utile & si nécessaire, est celle dont se piquoient davantage les anciens Philosophes, quoiqu'ils y mêlassent beaucoup d'erreurs. M. Muratori y excella, comme on peut le voir par le Traité qu'il en donna en 1735, édition de Vérone. Au lieu de suivre servilement les traces d'Aristote, ainsi qu'on l'avoit fait auparavant, il se fit une méthode particuliere, & traita cette matiere d'une maniere aussi noble qu'utile : il en avoit formé le plan en en donnant des

leçons au Prince François-Marie d'Eſt, Duc de Modene, à préſent régnant ; mais ſes autres ouvrages ne lui avoient pas permis de l'exécuter. Les différentes éditions qui s'en ſont faites à Milan, à Naples, à Vérone, à Veniſe, en ont juſtifié l'utilité.

Il écrivit en 1735 une longue lettre à Apoſtolozeno ſur les motifs qu'avoit eu le Duc de Ferrare, Alphonſe II, de faire enfermer le Taſſe dans l'hôpital de Ste. Anne de cette ville : elle a été miſe à la tête du Recueil des Lettres de ce Poëte, dans l'édition de ſes œuvres, faite à Veniſe en 1739. Il fit de plus deux Diſſertations ; la premiere, ſur une inſcription trouvée dans la ville de Spello ; & la ſeconde, ſur une autre inſcription concernant la ville de Frejus en Provence.

Dès l'année 1734, il avoit réfuté l'opinion de Thomas Burnet, Proteſtant Anglois, qui avoit ſoutenu dans ſon Livre de (a) l'*état des morts*, que les Juſtes ne devoient jouir du bonheur éternel qu'après le jugement dernier. M. Muratori auroit voulu faire imprimer ſa réfutation à Londres pour appliquer le remede à la ſource du mal; mais les obſtacles qui ſe rencontrerent, & qu'il ne put ſurmonter, l'obligerent d'y renoncer, & il la fit imprimer à Vérone en 1738 avec ce titre: (b) *Du Paradis & de la gloire du Royaume des Cieux, que Dieu donne aux*

(a) *De ſtatu mortuorum.*

(b) *De Paradiſo Regnique Cœleſtis gloriâ, non expectatâ corporum reſurrectione Juſtis à Deo collatâ adversùs Thomæ Burneti, Britanni, librum de ſtatu mortuorum.*

Juſtes, ſans attendre la réſurrection des corps, contre le Livre de Thomas Burnet, Anglois, ſur l'état des morts. Outre une grande quantité de textes de l'Ecriture & des Peres, pour prouver ſon aſſertion, il ranime par pluſieurs raiſonnements l'eſpérance des Chrétiens, & en releve le prix en qualité de vertu théologale.

Il donna en 1740 la ſeconde partie des *Antiquités de la Maiſon d'Eſt*, qu'il avoit faite en 1733, mais qu'il n'avoit pu rendre publique depuis à cauſe de la guerre qui étoit ſurvenue, & de la mort du Duc Raynauld, arrivée en 1737. Ce tome contient l'hiſtoire des Princes de cette Maiſon, depuis 1215 juſqu'en 1739: on y voit auſſi leurs prétentions ſur Ferrare.

Il avoit fait un projet d'un nouveau Code, qu'il avoit intitulé, le Code Carolin, mais qu'il n'avoit pas jugé à propos de rendre public. Il s'en ſervit depuis pour former un Traité ſur *les défauts de la Juriſprudence*, qui a été imprimé en divers lieux. Cet ouvrage a éprouvé bien des contradictions, mais qui ne lui ont rien fait perdre de ſon prix, la multitude des vérités qu'il renferme lui faiſant comme un rempart qui le met à l'abri de toute attaque.

Les ſujets ayant manqué en 1742 à M. Muratori, il écrivit ſur les Miſſions des Jéſuites au Paraguay; il intitula cet ouvrage: * *le Chriſtianiſme heureux*

* Il Criſtianeſimo felice nelle Miſſioni de' Padri della Compagnia di Geſù nel Paraguay.

dans les Missions des Peres de la Compagnie de Jesus au Paraguay. Il y joignit trois lettres du P. Catanco, Modenois, de la même Compagnie. Outre un détail sur ces Missions, l'Auteur fait l'apologie de ces Peres; il entreprend de les justifier de l'imputation qui leur étoit faite d'usurper la Monarchie de ce pays sur le Roi d'Espagne; & avec des mémoires qu'on lui fournit après coup, il s'empressa d'y ajouter une seconde partie, qui ne parut néanmoins qu'en 1749.

On auroit lieu d'être étonné qu'un homme aussi instruit & aussi droit eût sacrifié ses connoissances, ses lumieres en faveur des Jésuites, jusqu'à faire en leur honneur un pur roman sous le nom d'une histoire, si

l'on ne ſavoit qu'outre les préjugés qu'il avoit pris de l'éducation qu'il en avoit reçue, & les liaiſons qu'il avoit toujours entretenues avec pluſieurs d'entr'eux, il eut des raiſons particulieres de leur faire la cour. Il avoit réfuté fortement dans ſon ouvrage *de ingeniorum moderatione*, *&c.* une opinion chérie particuliérement des Jéſuites, ſavoir, que l'on peut faire vœu de donner ſon ſang & ſa vie pour défendre l'Immaculée Conception de la Ste. Vierge. M. Muratori traitoit ce vœu de ſuperſtition, ajoutant que loin de le conſeiller & de l'accréditer, on ne devoit pas même le tolérer dans l'Egliſe. Ses raiſons étoient qu'on ne peut, ſans péché, donner ſa vie pour ſoutenir des opinions ou des ſentiments douteux,

& seulement probables, en un mot, qui ne sont pas de foi & dans l'ordre des vérités révélées : il se fondoit sur le commandement de Dieu & sur la loi naturelle, qui nous obligent à conserver notre vie, & ne nous permettent pas de la sacrifier à notre gré, comme étant le plus grand de tous les biens temporels, dont nous ne sommes que les dépositaires & non les maîtres : il ajoutoit qu'il n'y avoit pas de péché à soutenir l'opinion contraire à celle du vœu, mais qu'il y en avoit à vouloir mourir pour soutenir un sentiment dont on n'est pas assuré, & que par conséquent le vœu proposé ne peut jamais être permis. A peine cette censure avoit été publique, qu'une foule d'Ecrivains, tant de Jésuites que de leurs partisans, s'étoient

s'étoient élevés contre ſon aſſertion, & pluſieurs en vomiſſant contre lui mille injures. Il y avoit répondu, & les avoit réfutés invinciblement par un ouvrage intitulé : *De ſuperſtitione vitandâ, ſeu cenſura voti ſanguinarii, &c.* & par dix-ſept lettres ſous le nom de Ferdinando Valdeſio ; & quoique ces ouvrages ne fuſſent pas reſtés ſans replique, quoiqu'on eût répandu une infinité d'autres écrits plus mauvais encore que les premiers, il ne s'en étoit pas mis en peine, d'autant qu'on n'avoit fait qu'y rebattre ſans ceſſe les mêmes imputations ; mais outre le déchaînement de ces Auteurs, dont les écrits remplis d'extravagances, de calomnies & d'impoſtures, portoient par-tout l'empreinte de l'emportement & de

la fureur la plus effrénée ; l'eſpece de ſoulevement que les Jéſuites avoient excité contre lui à Palerme, en Sicile, n'avoit été que trop capable de lui faire impreſſion, & d'affoiblir ſon courage intrépide juſqu'à l'époque de ce démêlé. Non contents de répandre tant de libelles, leurs Prédicateurs avoient fait dans les chaires, & dans leurs Congrégations publiques & ſecretes, les déclamations les plus violentes contre M. Muratori, juſqu'à le traiter de novateur & d'hérétique : ils avoient pris pour cela le temps des ſolemnités qu'ils faiſoient pour honorer la Conception de la Vierge ; & afin de ſignaler leur zele pour la Mere de Dieu aux yeux du peuple ignorant, ils avoient fait dans l'Egliſe de leur Maiſon Profeſſe

un acte public dont on n'avoit aucun exemple, & qu'ils n'avoient jamais pratiqué. Tous les Jéſuites aſſemblés avoient fait ſolemnellement le vœu de répandre leur ſang pour ſoutenir l'Immaculée Conception, chacun ſe tirant du ſang de quelque partie des mains; enſuite un d'entr'eux s'étant levé, avoit annoncé au peuple qu'il falloit prier la Ste. Vierge d'obtenir de ſon divin Fils, qu'il ne permît pas que la maudite héréſie du ſentiment contraire à celui de l'Immaculée Conception & au vœu de donner ſon ſang pour la ſoutenir, qui s'étoit déja gliſſée dans Palerme, y fît aucun progrès. Rien de plus capable ſans doute d'émouvoir le peuple, chez qui l'ignorance eſt la mere de la ſuperſtition, que le ſpectacle

d'une cérémonie ſi ſinguliere, & d'autant plus propre à faire illuſion, qu'elle ſemble porter l'empreinte ſacrée de la Religion même. C'étoit auſſi ce que ſe propoſoient les Jéſuites à Palerme, comme ils l'avoient fait ailleurs. Leur conduite en Sicile contre M. Muratori étoit la même qu'ils avoient tenue en Eſpagne contre les Dominicains, & en Amérique contre l'Evêque d'Angelopolis, Jean de Palafox, quoiqu'elle n'en eût pas tous les excès; & M. Muratori, qui ne l'ignoroit pas, ſavoit quelles en avoient été les ſuites : il préjugeoit de plus avec raiſon que la ſcene de Palerme pouvoit ſe reproduire dans toute l'Italie, que les eſprits s'échaufferoient de plus en plus, que les Potentats même en ſeroient intimidés,

& qu'il pouvoit à la fin devenir comme tant d'autres, une victime immolée au fanatisme & à la fureur jésuitique. De-là son affoiblissement & le tour qu'il prit de faire, comme je l'ai dit, l'histoire du Paraguay, pour regagner les bonnes graces de la Société, alors si redoutable, ou du moins pour n'avoir pas à * *boire jusqu'à la lie le calice de son indignation.* En vain celui qui a écrit la vie de M. Muratori cherche à écarter cette idée, sous prétexte qu'une très-petite portion de la Société fut indisposée contre lui, comme si on ne savoit pas que dans tous les temps, en attaquer un seul Membre, une seule opinion, c'étoit en attaquer tout le Corps. Il ajoute que

* Expression du P. Tellier contre M. le Cardinal de Noailles.

toutes les instances qu'avoit fait M. Muratori aux Jésuites pour tirer d'eux des mémoires & des connoissances sur les Missions du Paraguay, avoient été inutiles, & qu'il avoit éprouvé les mêmes refus au sujet du P. Segneri, lorsqu'il en avoit écrit la vie. Ces circonstances confirment plutôt ce que j'avance qu'elles ne le détruisent, & prouvent du moins très-distinctement que les Jésuites ne se fioient pas assez à lui ; mais lorsqu'il eut donné son histoire du Paraguay, tout changea pour lui de leur part, du moins à l'extérieur. La maniere dont il avoit plaidé leur cause & porté leurs intérêts, lui attira des remerciements de tous côtés : le Général lui en témoigna sa reconnoissance au nom de toute la Société d'une maniere distinguée,

& lui envoya des lettres de confraternité : le Provincial du Paraguay le remercia auſſi par une lettre qu'il lui écrivit, datée de Buenos-Ayres ; mais un autre hommage qu'on lui fit, rend un peu ſuſpecte la façon de penſer des Jéſuites à ſon égard ; c'eſt celui du P. Lagomarſini, qui lui dédia le premier tome des ouvrages d'Antoine-Marie Gratiani, qu'il intitula : *De ſcriptis invitâ Minerva, &c.* Ce titre, qui, joint à la dédicace, en fait un trait piquant, & ſubſtitue à un hommage apparent une véritable dériſion, décele la malice jéſuitique, & fait voir que la Société ne comptoit pas encore beaucoup ſur ſon attachement : auſſi chercha-t-elle à s'en aſſurer davantage, & pour cela on voulut l'engager à prendre la défenſe

des Miſſionnaires Jéſuites chez les Malabares, contre les Mémoires hiſtoriques du fameux P. Norbert, Capucin de Lorraine, imprimés à Lucques, qui faiſoient alors beaucoup de bruit. Le même P. Lagomarſini lui en fit les plus grandes inſtances: c'étoit en vrai Jéſuite joindre l'inſolence à l'impoſture; mais le piege étoit trop groſſier, M. Muratori le découvrit, & ne voulut point ſe jeter dans cet embarras.

Néanmoins, pour adoucir ſon refus, & dédommager en quelque façon la Société du ſervice qu'il ne lui rendoit pas, il eut envie d'écrire ſur les autres Miſſions des nations des Infideles, & ſpécialement ſur celles de l'Ethiopie. Dans cette vue, il fit préſenter des ſuppliques au Pape

Benoît XIV, qui régnoit alors, pour avoir communication des Mémoires relatifs à cet objet, qui ſont conſervés dans les archives de la Propagande : il obtint ce qu'il demandoit ; le Pape fit expédier un ordre de lui donner une note exacte de tout ce qui s'y trouvoit ; mais en même temps il lui fit inſinuer qu'il lui feroit plaiſir, au lieu de traiter de ces Miſſions particulieres, d'exercer plutôt ſa plume à tracer le plan & la méthode qu'ont ſuivi les Ouvriers Evangéliques pour étendre le regne de la foi en Jeſus-Chriſt dans les différents temps de l'Egliſe ; à montrer quelle a été leur conduite à l'égard des coutumes ſuperſtitieuſes pour les abolir ou les conſacrer, & comment il eſt arrivé que le culte du vrai Dieu s'eſt, pour

ainſi dire, enraciné avec le ſecours de ſa grace chez tant de nations. Cette inſinuation étoit une adreſſe pour détourner M. Muratori de ſon entrepriſe. Benoît XIV ſavoit bien ce qu'il falloit penſer des Miſſions des Jéſuites, & qu'un nouvel écrit en leur faveur, fait uniquement pour leur applaudir en tout, étant de la main d'un Ecrivain ſi renommé, n'auroit ſervi qu'à répandre de nouveaux nuages ſur une œuvre & une multitude de faits annoncés de toutes parts, qu'il étoit ſi néceſſaire d'éclaircir & d'avérer. C'étoit en effet le but que les Jéſuites ſe propoſoient ; celui du Pape étoit tout différent : il avoit reçu & écouté favorablement le P. Norbert, & dès le commencement de ſon Pontificat, il avoit donné avis

au Roi de Portugal de ce qui se passoit de la part des Jésuites dans les Missions de l'Oraguay & du Maragnan. Soit que M. Muratori pénétrât son idée ou non, il ne suivit pas son dessein, & l'abandonna entiérement : d'ailleurs les instructions qu'il reçut de la Propagande, par les Mémoires qu'il en tira, ne remplirent pas à beaucoup près son attente ; & l'objet proposé par le Pape lui parut une entreprise trop difficile, tant à cause de son âge avancé, que parce qu'il lui auroit fallu pour le suivre feuilleter un trop grand nombre de volumes qu'il n'avoit pas sous sa main : ce furent au moins les raisons qu'il donna pour se désister du premier objet, & pour s'excuser d'accepter le second.

Mais les Jésuites ne le tinrent

pas quitte : jusqu'à sa mort, eux & leurs partisans, ne cessèrent de l'attaquer ; toutes les années il parut contre lui quelques nouveaux écrits, dont les plus animés furent ceux des PP. Mancuzi, Plazza, de Luca & de Moraes. Celui de Luca étoit si emporté, que le Pape en défendit l'entrée dans Rome. Le P. Mancuzi entreprit de démontrer que M. Muratori étoit Janséniste, & lui en fit un crime ; & le P. Plazza, non content d'avoir déchiré ce grand Homme de son vivant, se déchaîna après sa mort par toute sorte de calomnies & d'impostures contre son Traité de la bonne dévotion, auquel il n'avoit osé toucher auparavant. J'ai déja dit que M. Muratori étoit ordinairement fort indifférent aux critiques que l'on faisoit de ses

ouvrages, & plus encore pour celles qui paſſoient les bornes de la modération. C'eſt ainſi qu'il ſe montra pour toutes celles dont je viens de parler; mais il ne put tenir contre le bruit répandu par les Jéſuites, que le Pape (Benoît XIV) avoit trouvé dans ſes écrits divers endroits qui pouvoient être cenſurés, & qu'il s'en étoit expliqué ainſi dans un Bref à l'Inquiſiteur d'Eſpagne. Quoique la pureté de ſa doctrine le mît à l'abri de tout reproche, ſa conſcience délicate ne put être ſans alarme. Il écrivit au Pape une lettre pleine de reſpect & de ſoumiſſion, par laquelle, en lui témoignant ſon inquiétude, il le prioit de l'éclairer ſur ce qui auroit pu lui échapper, afin qu'il le rétractât. Benoît XIV lui répondit auſſi-tôt; &, en lui

donnant tous les témoignages d'une estime & d'une affection particuliere, il l'assura qu'il n'avoit rien trouvé à reprendre dans ses écrits que quelques endroits qui concernoient la juridiction temporelle du Pape dans ses Etats; que c'étoit tout ce qu'il avoit eu en vue, * lorsqu'écrivant à l'Inquisiteur d'Espagne, il lui avoit marqué qu'on ne devoit pas condamner les ouvrages des grands Hommes, tels que ceux des Bollandistes, de MM. de Tillemont & Bossuet, du Cardinal Noris & les siens, quoiqu'on y trouvât des choses

* Malgré ce désaveu si formel du Pape Benoît XIV, un de leurs amis, ou peut-être un Jésuite même, sous le nom de Victorius a Calvesio, soi-disant Religieux de St. François, a inséré la même imposture dans un ouvrage imprimé en 1751, qui a pour titre, *de superstitiosâ timiditate vitandâ.*

qui déplussent & qui méritassent la censure si on les trouvoit ailleurs. Ce témoignage que le Saint Pere rendit à M. Muratori, dans les termes les plus obligeants, calma toutes ses inquiétudes. En vain ses Adversaires revinrent à la charge par une requête en forme qui le déféroit au St. Siege, & par des lettres anonymes remplies d'injures ; dont une fut écrite par le Confesseur d'un grand Prince, qui s'en est glorifié depuis en regrettant de ne l'avoir pas signée ; en vain un Prêtre Polonois, envoyé pour l'intimider, vint lui dire qu'il composoit un livre pour déterminer les Puissances à faire brûler son Traité de la superstition, & que tous ceux de son pays, qui avoient osé écrire contre l'Immaculée Conception,

étoient morts dans l'année, il ne se mit en peine de rien. Je reviens à ses autres ouvrages.

Comme il avoit une grande connoissance des faits & des événements anciens de l'Histoire d'Italie, beaucoup de Savants le pressèrent d'en faire les annales : il les commença en 1740, & en donna en 1744 neuf tomes *in*-4°. qui conduisent jusqu'en 1500; elles furent imprimées à Venise sous le nom de Milan ; on les a imprimées depuis à Leipsick, traduites en Allemand : il y a ajouté ensuite trois autres tomes, qui les continuent jusqu'en 1749.

En 1745, M. Muratori fit imprimer à Venise deux petits ouvrages philosophiques ; le premier intitulé : * *Des forces de*

* Delle forze dell'intendimento umano.

l'entendement humain, ou le Pyrrhoniſme réfuté; le ſecond: * *Du pouvoir de l'imagination.* Son objet dans le premier eſt de combattre les ſentiments de M. Huet, Evêque d'Avranches, dans ſon Traité *de la foibleſſe de l'eſprit humain.* Dans le ſecond, il a pour objet de découvrir les déſordres où l'imagination peut jeter quand elle eſt déréglée, & d'apprendre à la bien régler. Il y a eu une ſeconde édition de ces deux ouvrages à Veniſe en 1748.

La dévotion eſt proprement l'expreſſion de la piété, mais plus ou moins bien pratiquée : très-peu la connoiſſent, & beaucoup s'y trompent; les uns s'arrêtent à la ſuperficie, d'autres donnent dans la ſuperſtition. Pour inſtruire

* Della forza della fatitaſia umana.

& fixer les idées, M. Muratori, sous le nom de *Lamindo Pritanio*, en établit les regles dans un Traité, qu'il intitula : *Della regolala divozion de' Cristiani*, qui fut imprimé pour la premiere fois à Venise en 1747. Quoiqu'il ne put pas y dire tout ce qu'il auroit fallu en fait de principes & de regles, ce qu'il y en a mis en a fait néanmoins un ouvrage utile, comme il paroît par la multitude des éditions qui en ont été données à peu près dans le même temps.

Une dispute qui s'éleva en Portugal l'engagea à un autre ouvrage. Il s'étoit répandu que des Religieux scrupuleux exigeoient au confessionnal, de leurs Pénitents, qu'ils déclarassent le complice qu'ils avoient eu dans certaines fautes dont ils s'accu-

ſoient, ſous peine d'être privés de l'abſolution, & qu'ils ſe ſervoient enſuite de la connoiſſance qu'ils en tiroient, en obtenant des ordres du Roi, pour punir les Religieux déréglés & les perſonnes de mauvaiſe vie. Le Patriarche de Lisbonne, & le grand Inquiſiteur, avoient rendu des Ordonnances par leſquelles, en condamnant cette pratique abominable, ils obligeoient les Pénitents à dénoncer à l'Inquiſition les Confeſſeurs qui continueroient à la ſuivre, & qui feroient des queſtions étrangeres à la confeſſion. C'étoit vouloir guérir un mal par un autre, & ouvrir la porte à bien des abus; auſſi les Archevêques & Evêques du Royaume s'étoient élevés contre ces Ordonnances, prétendant que leur autorité en

étoit bleſſée, que le bruit étoit faux & injurieux au Clergé ſéculier & régulier, & que l'ordre donné de dénoncer les Confeſſeurs étoit illégitime & intolérable; enfin, Benoît XIV avoit rendu deux Décrets, par leſquels il avoit pris le parti des Evêques, & décidé en leur faveur; mais le feu n'avoit pas ceſſé pour cela. M. Muratori, prié de défendre les Prélats, fit une Diſſertation, qu'il intitula: * *Exactitude de l'Egliſe de Portugal dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence.* Il juſtifia les vues pleines de ſageſſe & d'équité des Conſtitutions du Pape. Cet ouvrage fut imprimé à Modene en 1747.

---

* *Luſitaniæ Eccleſiæ Religio in adminiſtrando Pœnitentiæ Sacramento.*

M. Muratori donna cette même année la vie d'un grand Serviteur de Dieu, nommé Benoît Jacobini, Curé de Varallo, dans le Duché de Milan, vrai modele des Paſteurs, mort en 1732. Il l'avoit connu pendant ſon ſéjour en cette ville : il fit cette vie à la priere des Chanoines de Novare, ſur les Mémoires recueillis par le Cardinal Gilbert Borromée, qui furent trouvés dans ſes papiers : elle a été traduite en latin pour l'utilité des Eccléſiaſtiques Allemands, & imprimée à Veniſe en 1753. Outre cette vie, il fit imprimer à Florence une Diſſertation * *ſur les eſclaves & les affranchis des anciens, qui eſt inſérée* dans les Mémoires ſur les Sciences de l'Académie de cette ville,

* Diſſertazione ſopra i ſervi e liberti antichi.

appellée *Colombaria*. Il la joignit enſuite à une autre ſur les eſclaves du temps du bas Empire dans l'abrégé qu'il fit en latin de ſes Diſſertations ſur les antiquités d'Italie, qui n'a été imprimé qu'après ſa mort.

S'étant ainſi exercé ſur un ſi grand nombre de matieres, & ne ſachant plus quel ſujet choiſir, il s'en plaignit dans pluſieurs lettres qu'il écrivit à ſes amis, les priant de lui en indiquer quelqu'un qui pût lui fournir une occupation pour le temps qu'il avoit encore à vivre. Parmi ceux qu'on lui conſeilla, il goûta ſurtout celui que lui propoſa le P. Bianchini, de l'Oratoire de Rome, chargé des annales des Papes; c'étoit des Commentaires ſur la Liturgie Romaine, avec une collection de tous les Sacra-

mentaires qui avoient été mis au jour. Ce Pere avoit amaſſé beaucoup de matériaux ſur cet objet, dans l'idée de l'entreprendre lui-même ; mais, diſtrait par d'autres occupations, il avoit été obligé de l'abandonner : il offrit tout ce qu'il avoit recueilli à M. Muratori, qui l'accepta avec beaucoup de ſatisfaction. Cependant, pour épargner les frais de l'impreſſion, qui auroient été trop conſidérables, au lieu de la collection entiere, il ſe borna aux Sacramentaires de St. Léon, de Gélaſe & de St. Grégoire, auxquels il joignit le Miſſel des Goths, celui des Francs & celui de l'Egliſe Gallicane, qui avoient été publiés par le vénérable Cardinal Tommaſi, avec un autre ancien de l'Egliſe Gallicane, & deux

très-anciens rituels de l'Eglise Romaine, que le célebre P. Mabillon avoit mis au jour : il les fit précéder d'un savant Traité sur l'ancienne Liturgie de l'Eglise de Rome, comparée avec les autres, tant de l'Occident que de l'Orient, pour établir avec plus de force le Dogme Catholique du Sacrement de l'Eucharistie & du sacrifice de la Messe contre les Hérétiques, & particuliérement contre Bingham & Basnage. Cet ouvrage, imprimé à Venise en deux tomes *in-folio*, parut en 1748 avec ce titre : *Liturgie Romaine, qui comprend trois Sacramentaires, savoir, de St. Léon, de Gélase, & l'ancien de St. Grégoire, &c.* Cet ouvrage a été reçu comme très-utile, & faisant honneur à la Religion.

Ce

Ce travail fini, M. Muratori entreprit la défense d'une lettre de Benoît XIV à l'Evêque & Prince d'Ausbourg, au sujet d'une Religieuse qui y étoit en réputation de sainteté, contre la censure qu'en avoit faite Christian de Windheim, Protestant, ainsi que de quelques opinions du St. Pere, dans son grand ouvrage de la canonisation des Saints. L'ouvrage de M. Muratori fut une Dissertation qui parut en 1749, imprimée à Lucques; elle est intitulée: * *Des abus qui se glissent dans la Religion*, ou *Apologie de la Lettre de N. S. P. Benoît XIV à l'Evêque d'Ausbourg.* Il écrivit aussi en 1748

* *De nævis in Religionem incurrentibus, sive Apologia Epistolæ à Sanctissimo D. N. Benedicto XIV, P. M. ad Episcopum Augustanum scriptæ.*

une lettre remplie d'érudition sur l'obélisque du champ de Mars, que le même Pape avoit fait découvrir : elle étoit adressée à M. l'Abbé Bandini, qui la fit imprimer à Rome en 1750, à la suite de la Dissertation qu'il avoit faite pour donner des éclaircissements sur ce monument.

En fouillant sur les montagnes du Plaisantin en 1747, on en avoit tiré une grande table de bronze, qui avoit rapport aux enfants trouvés ou orphelins, garçons & filles que l'Empereur Trajan faisoit nourrir en Italie à ses dépens : elle portoit une inscription très-longue. M. Muratori, ayant eu aussi-tôt une copie des premieres lignes, se hâta de donner l'explication de cet antique dans une Dissertation latine, qui a été insérée

dans le cinquieme tome des Mémoires sur les Sciences de la Société *Colombaria*, avec une lettre par laquelle il l'y avoit adressée, & une autre Dissertation de lui sur un (*a*) Plaid tenu à Ravenne au mois d'Août 1001 par l'Empereur Othon III & le Pape Sylvestre II.

Je finirai cet article par l'excellent Traité qu'il a donné sur (*b*) *le bonheur public*. Il fut d'abord imprimé à Venise en 1749, sous le nom de Lucques, & ensuite à Lucques même dans la même année. Le jugement qu'en ont porté beaucoup de Savants

(*a*) M. Muratori met le Pape avant l'Empereur, sans doute en vertu de la donation du Roi Pepin & de celle de Charlemagne : il auroit dû néanmoins avoir égard aux droits de Seigneur suzerain que Charlemagne s'étoit réservés.

(*b*) Della publica felicità.

dans les lettres qu'ils lui ont écrites à ce sujet, en fait assez l'éloge. Voici ce que lui en marqua en particulier le Comte de Richecourt, Gouverneur de tous les Etats de l'Empereur François I en Italie. " J'ai lu avec la „ plus grande satisfaction le bel „ & très-utile ouvrage sur le „ bonheur public que vous venez „ de mettre au jour, sujet bien „ digne de votre génie & du zele „ dont vous êtes animé pour le „ bien public. J'ai vu avec plaisir „ que l'introduction des manu- „ factures de soie dans cette „ ville, & la loi sur les fidéi- „ commis que j'ai proposée & „ obtenu de S. M. I. a eu l'ap- „ probation d'un Ecrivain aussi „ judicieux, & qui tient par son „ mérite un rang si distingué „ parmi les grands Hommes.

„ Votre ſuffrage me flatte ex-
„ trêmement, & devient pour
„ moi, je vous l'aſſure, un nou-
„ vel & puiſſant motif, de con-
„ tribuer, autant que je le pour-
„ rai, à la félicité des Sujets de
„ mon auguſte Maître, ſelon ſon
„ intention, ſur-tout en me ré-
„ glant ſur vos principes, & en
„ ſuivant les vues pleines de ſa-
„ geſſe que préſente par-tout
„ votre Traité.

CHAPITRE NEUVIEME.

Des critiques qui ont été faites des ouvrages de M. Muratori, & de ſes diſputes littéraires.

IL n'eſt point de Savant, point d'Homme de Lettres qui ait autant écrit, ni qui ait été autant critiqué que M. Muratori. Tant de matieres qu'il a traitées, tant d'opinions en vogue par défaut de critique qu'il a combattues, ont ouvert un vaſte champ de bataille à des Adverſaires ſans nombre qui l'ont aſſailli de toutes parts, beaucoup avec violence, certains même avec une eſpece d'acharnement, quelques-uns néanmoins avec aſſez de modération & de bonne foi; mais preſque toutes ces

attaques ont porté à faux, & il en eſt peu qu'il ait cherché à repouſſer en répondant à ſes contradicteurs par des ouvrages exprès, non qu'il manquât d'armes défenſives, ou qu'il fît trop peu de cas de ceux qui l'attaquoient, mais parce qu'il n'aimoit pas interrompre les occupations de ſon cabinet, & perdre ſon temps à des querelles littéraires, quand il n'en trouvoit pas le ſujet aſſez important. Tout au plus, lorſque les ſujets critiqués ſe repréſentoient dans quelqu'autre ouvrage qu'il faiſoit enſuite, il profitoit à propos de l'occaſion de ſe défendre & de juſtifier ce qu'il avoit avancé : au reſte il n'étoit pas ſi attaché à ſon ſentiment qu'il ne fût toujours diſpoſé à ſe rétracter, comme il l'a fait quelquefois, ſi la critique lui paroiſſoit

juſte, ou s'il reconnoiſſoit de lui-même qu'il s'étoit trompé : il marquoit même de la ſatisfaction des critiques judicieuſes, pourvu qu'il n'y eût pas ce ton paſſionné, cette âcreté de ſtyle trop ordinaire aux Ecrivains qui prétendent reprendre les défauts des autres. Il y a à ce ſujet de quoi s'étonner, en voyant juſqu'où en ce genre le déchaînement s'eſt échappé contre lui de la part d'un très-grand nombre d'Auteurs, quoiqu'il n'ait jamais traité ſes Adverſaires qu'avec toute ſorte d'égards, & une modération qu'il a même portée quelquefois juſqu'au reſpect.

Celle qu'il témoigna pour les critiques en grand nombre qu'éprouva ſa Poétique, fut telle qu'il n'y répondit pas du tout, quoiqu'il y en eut entr'autres

quelques-unes qui furent très-animées.

Il n'en fut pas de même des querelles qu'on lui fit au sujet de ses écrits sur les villes de Comacchio & de Ferrare. Les Princes de la Maison d'Est avoient toujours prétendu que la Chambre Apostolique possédoit mal-à-propos & leur avoit enlevée la ville de Comacchio avec ses vallées, & qu'elle en avoit également usurpé le domaine sur l'Empire Romain, qui leur en avoit toujours donné l'investiture sans aucune interruption depuis l'an 1354. Des démêlés, qui survinrent entre l'Empereur Joseph & la Cour de Rome, leur donnerent lieu de faire valoir leurs droits. L'Empereur donna ordre à ses Officiers d'en reprendre possession, & Clément XI prit

auſſi-tôt les armes ; mais cette voie n'eſt pas la plus ſûre pour le Pape, & la Cour de Rome fait bien mieux ſes affaires par la négociation. On y recourut, en s'accordant à examiner à l'amiable les titres & les raiſons de part & d'autre, tant ſur le Duché de Ferrare que ſur la ville de Comacchio, la Maiſon d'Eſt prétendant que la Cour de Rome le lui avoit enlevé de même. Il y eut à ce ſujet à Rome beaucoup de conférences entre les Miniſtres des trois Cours ; &, après de grands débats, les difficultés n'étant pas plus éclaircies, on ne termina rien. Dans cette chaleur des eſprits, on prit des Ecrivains de part & d'autre. Le Duc de Modene chargea l'Abbé Muratori de défendre ſes droits ; la Cour de Rome choiſit le Prélat

Fontanini & l'Abbé Zaccagni pour prendre soin de ses intérêts. Fontanini, homme chaud, fier & méprisant, qui avoit été lié d'une étroite amitié avec M. Muratori, en perdit entiérement les sentiments dès qu'il vit qu'il avoit affaire à lui dans cette dispute. Le premier ouvrage qui parut à ce sujet, fut une Lettre de ce Prélat, à laquelle M. Muratori répondit par un écrit intitulé : *Observations sur une Lettre, &c.* Il fit ensuite, par ordre du Duc son maître, une Supplique adressée à l'Empereur, pour lui demander la permission de repliquer aux écrits de M. Fontanini & de l'Abbé Zaccagni, après quoi il donna en 1711 son ouvrage intitulé : * *Questions sur*

* Quistioni Comacchiesi.

Comacchio. Ce n'eſt pas tout ; pour inſtruire pleinement le Public des raiſons & des droits de l'Empereur & de la Maiſon d'Eſt, & répondre aux Juriſconſultes Romains, il donna en 1712 un autre ouvrage, qu'il intitula : (*a*) *Pleine expoſition, &c.* & en 1714 il en fit paroître un autre, qui traitoit (*b*) *des titres de la Maiſon d'Eſt ſur Ferrare, &c.* Cette affaire, qui tira en longueur, parut quelque temps abandonnée ; mais en 1720 la Cour de Rome ayant renouvellé ſes intrigues auprès de l'Empereur Charles VI, M. Fontanini donna un petit ouvrage intitulé : (*c*) *Reponſe à divers écrits contre*

(*a*) Piena expoſizione, &c.

(*b*) Ragioni della ſereniſſ. Caſa d'Eſt ſopra Ferrara, &c.

(*c*) Riposta a varie ſcritture contra la Santa Sede, in propoſito di Comachio, pubblicate dopo l'anno 1711.

le St. Siege, qui ont été publiés depuis 1711 au sujet de Comacchio. Cet ouvrage, achevé d'imprimer le 9 Octobre 1720, ne fut pas d'abord rendu public; M. Muratori, en ayant eu un exemplaire au sortir de la presse, le réfuta aussi-tôt par un autre, qu'il intitula : * *Examen d'un ouvrage qui a pour titre, Réponse à divers écrits.* Celui-ci fut fait & imprimé avant la fin de l'année; & malgré la célérité avec laquelle il le composa, il fut trouvé à Rome même le meilleur de tous ses ouvrages, tant pour la force des raisons, que pour la grande modération avec laquelle il s'y défendoit d'un Adversaire qui l'avoit attaqué avec un tas

* Disamina, &c.

d'injures, & des traits les plus indécents.

L'honneur que se fit M. Muratori dans ces disputes, & la réputation qu'elles lui donnerent, le firent rechercher avec empressement pour entreprendre la défense des prétentions d'une autre Puissance sur Parme & Plaisance ; mais il répondit que ce qu'il avoit fait pour la Maison d'Est étoit un tribut qu'il devoit & qu'il avoit rendu à son Prince, qu'à l'égard des querelles des autres Souverains, il ne vouloit pas s'en mêler.

Son Adversaire, M. Fontanini, n'en fut que plus furieux contre lui, & voulut conséquemment se déchaîner à son ordinaire contre quelques-uns de ses autres ouvrages. M. Muratori ne fut ni effrayé de ses menaces,

ni touché de ſes critiques : il répondit néanmoins à une dans un écrit intitulé : *Primo Eſame*, pour réfuter les calomnies de ce Prélat contre Caſtel Vetro, dans ſon *éloquence Italienne ;* mais il négligea celles qu'il y avoit répandues contre lui, en le dénonçant au Public comme fauteur d'hérétiques pour avoir fait l'éloge de ce Poëte, & comme hérétique lui-même pour avoir oſé attaquer le St. Siege dans ſes droits & dans ſes poſſeſſions.

Quelques écrits de M. Muratori, ſur certaines matieres de Philoſophie & de Juriſprudence, ne furent pas exempts de contradiction, mais il les laiſſa défendre à ceux qui voulurent en prendre la peine, & ne s'en mêla point : il répondit par occaſion dans quelques-uns à certaines

critiques de ſes Anecdotes latines, & laiſſa les autres ; il en fit de même pour la vie qu'il avoit donnée d'Alexandre Taſſoni. Son grand ouvrage des Ecrivains d'Italie, qui fut reçu avec une approbation générale, & ſur lequel le P. Montfaucon lui écrivit dans les termes les plus honorables & les plus flatteurs *, fut néanmoins auſſi en butte aux traits de la critique. La ſeule à laquelle il répondit, fut celle du P. Roſſi, Carme,

* " Le grand ouvrage que vous donnez „ au jour vous rend illuſtre dans toute l'Eu„ rope ; il eſt fort recherché à Paris & dans „ toute la France, & d'une grande utilité „ à tous ceux qui travaillent ſur l'hiſtoire. *Lettre du P. Montfaucon, du 29 Août* 1729.

„ Le Recueil intitulé *Rerum Italicarum „ ſcriptores*, dont vous allez publier le 27e. „ & dernier tome, a eu une approbation „ générale, & rendra votre nom célebre „ dans les ſiecles à venir. *Autre lettre du même, du* 17 *Décembre* 1737.

qui s'étoit plaint avec aigreur & importunité de ce qu'il avoit dit au désavantage de son Ordre. La réponse que lui fit M. Muratori, en en discutant l'origine, dut lui être encore plus désagréable. Il eut un assaut d'un autre genre sur ce qu'il avoit dit des Corses dans la préface de l'histoire de cette nation, que c'est *un peuple féroce & grossier ;* mais la lettre pleine de reproches qu'il reçut à ce sujet, dans laquelle on le menaçoit de le faire assassiner, s'il ne se rétractoit, ne lui causa aucune inquiétude, il ne fit qu'en rire, & se contenta de la brûler.

Il ne fit pas plus de cas de toutes les satyres du Journal Romain contre ses Annales d'Italie, non plus que des réflexions critiques du Sieur Vital sur le

même ouvrage. A l'égard de la critique que fit le Marquis Maffei, de sa Dissertation *sur la hache sépulcrale*, il n'y fut pas de même indifférent ; il paroît même qu'il chercha à adoucir ce Seigneur, qui étoit indisposé à son égard à cause de ce qu'il avoit dit en en combattant le sentiment : c'est du moins ce qu'on peut inférer de la maniere dont il en parle dans le premier tome de son * *Trésor des Inscriptions*. Quant aux critiques du P. Martin, Bénédictin de Saint Maur, & de M. Mazzocchi, Chanoine de Naples, il n'y répondit pas. C'étoit, comme je l'ai dit, non par un sentiment de mépris, mais pour suivre la maxime qu'il s'étoit faite, de ne

* Tesoro d'Iscrizioni.

pas perdre son temps en disputes ; aussi la pratiqua-t-il à l'égard de plusieurs Savants qui voulurent reprendre bien des endroits de son Trésor des Inscriptions : il les laissa dire, & ne repliqua pas un mot ; il savoit, en faisant cet ouvrage, qu'il n'étoit pas possible qu'il ne lui échappât des fautes, à cause des difficultés qui s'y rencontroient, & qui lui étoient insurmontables.

Je ne rappellerai point ici la querelle que l'on fit à M. Muratori, ou plutôt l'espece de persécution qu'il éprouva au sujet du vœu de défendre l'Immaculée Conception, en ayant assez parlé dans le Chapitre précédent. Celle qu'on lui suscita à Saltzbourg en 1740, paroît sortir de la même source, & fut à peu près semblable, mais eut une fin plus

heureuſe. Des Hommes de Lettres, & d'un goût épuré par les bonnes études qu'ils avoient faites en Italie, avoient formé dans cette ville une Société pareille à nos Académies. Leur but étant d'établir une bonne méthode dans les écoles, en en corrigeant les défauts, en en retranchant les inutilités, & y ſubſtituant à la place des inſtructions utiles & propres à exciter l'émulation, ils conſeillerent entr'autres la lecture du Traité de M. Muratori ſur * *la modération en matiere de Religion.* Les Bénédictins, qui tiennent l'Univerſité, croyant y voir une nouveauté dangereuſe, entreprirent de décrier les Membres de cette Académie, en

* *De ingeniorum moderatione in Religionis negotio.*

répandant que l'ouvrage qu'ils conseilloient étoit hérétique, & que l'Auteur (*a*) étoit chef de la nouvelle secte des Francs-Maçons : on suscita les Capucins par une lettre supposée de leur Général ; on imprima un sermon fanatique sur la dévotion à la Vierge, où l'on faisoit parade de principes opposés aux siens. L'Archevêque (*b*), pour appaiser le trouble, eut beau faire retirer les exemplaires de cet imprimé, & donner ses ordres aux Confesseurs, un Prédicateur fut assez hardi pour prêcher en sa présence *la nécessité d'invoquer la Sainte Vierge pour être sauvé.* Averti

(*a*) Pure impertinence d'une mauvaise allusion, ou d'une méprise sotte à l'occasion du nom *Muratori*, qui en Italien signifie des *Maçons*.

(*b*) M. le Baron de Thun.

de ce qui se passoit, M. Muratori crut devoir écrire au Syndic ou Recteur de l'Université, pour se plaindre & demander la réparation d'honneur qui lui étoit due. Il en reçut une réponse par laquelle, en niant certains faits, en en excusant d'autres, on convenoit de ce qui regardoit le Livre de *la modération en matiere de Religion*, & celui *des exercices spirituels*. M. Muratori les défendit par une replique. Pendant ce temps-là le désordre fut porté si loin à Saltzbourg que, pour couper le mal dans sa racine, l'Archevêque destitua le Doyen de la Faculté de Théologie, qui étoit un des plus fougueux, & qui, dans un acte public, en traitant M. Muratori de la maniere la plus injurieuse, avoit soutenu la même doctrine

que les Jésuites de Palerme sur la question du vœu pour défendre l'Immaculée Conception ; ensuite, le temps de la visite des écoles étant arrivé, l'Archevêque ordonna la réforme des études ; le Recteur & le Vice-Chancelier de l'Université furent destitués, & l'on en substitua d'autres mieux disposés. Ainsi finit cette affaire, qui fit grand bruit en Allemagne, & fit beaucoup rire les Savants d'Italie. Les Jésuites ne parurent pas s'en mêler ; mais seroit-il probable qu'ils n'y eussent pris aucun intérêt, (pourvu même qu'ils ne l'eussent pas suscitée) eux qui ont toujours si bien su se mettre de part en tout, dont on suivoit la querelle qu'ils avoient fait naître, & qui, par leur politique, ont toujours été *comme le vif-argent*,

qui s'insinue dans tous les métaux, & ne s'allie avec aucun?

M. Muratori n'avoit eu cette affaire que par contre-coup & indirectement : le démêlé qu'il eut ensuite avec le Cardinal Querini fut plus direct ; il s'agissoit du retranchement des Fêtes, que M. Muratori desiroit en faveur des pauvres artisans & des gens de la campagne. Le Pape Benoît XIV avoit fait à ce sujet un écrit plein de science & d'érudition, pour faciliter aux Evêques d'Italie la réforme qu'il y avoit à faire ; & ayant voulu savoir son sentiment, notre Docteur avoit répondu à la confiance du souverain Pontife par un autre écrit, où il établissoit les raisons pour lesquelles le retranchement des Fêtes lui paroissoit nécessaire. L'Archevêque de Fermo fut le premier

premier, conjointement avec ſes Suffragants, à en adopter l'idée. Conſéquemment il dreſſa une Lettre Paſtorale adreſſée à ſes Diocéſains, pour les inſtruire de la faveur qui leur étoit accordée, & il en fit préſenter une copie à Rome au Cardinal Querini, qui étoit ſur le point de partir pour Breſſe. Ce Cardinal y répondit dès ſon arrivée par une lettre à l'Archevêque, où il blâmoit ce Prélat d'avoir demandé l'Indult qu'il avoit obtenu, & réfutoit ſes raiſons. L'Archevêque repliqua au Cardinal, & ils s'écrivirent pluſieurs lettres à ce ſujet. Le Cardinal ayant fait part de toutes ces pieces à M. Muratori, & l'ayant prié de lui marquer librement ſon ſentiment, il le fit avec ſa franchiſe ordinaire par amour pour les pauvres,

quoiqu'il prévît qu'il déplairoit à cette Eminence. Pour cela il fit un écrit intitulé : * *Défenſe de tout ce qu'a écrit Lamindo Pritanio ſur le retranchement des Fêtes.* Le Cardinal y répondit vivement par une Lettre à tous les Evêques d'Italie ; & M. Muratori, ne croyant pas pouvoir garder le ſilence, y fit une replique très-forte. Enfin le Pape prit ſagement le parti de rendre un Décret, par lequel il impoſa ſilence, en décidant néanmoins en faveur de M. Muratori contre le Cardinal, que le point controverſé n'appartenoit point au dogme, mais ſeulement à la diſcipline eccléſiaſtique. La conteſtation ainſi aſſoupie, grand nombre d'Evêques, tant de l'Italie

* Difeſa di quanto ha ſcritto, &c.

que du dehors, ſe ſont pourvus auprès du Pape pour diminuer le nombre des Fêtes chacun dans leurs Dioceſes.

Ce ne furent pas là les ſeules critiques qu'éprouverent les ouvrages de M. Muratori ſur les matieres de Théologie. Il y en eut encore beaucoup pour leſquelles il fit comme pour toutes les autres, je veux dire, qu'il n'y répondit pas : cependant il ne manqua pas pour cela d'apologies ; le célebre Pere Concina, Dominicain, prit hautement ſa défenſe ſur la queſtion du jeûne ſéparé de l'abſtinence à la fin de ſon hiſtoire du probabiliſme ; mais parmi toutes ces critiques, il y en a une qui doit paroître bien ſinguliere, & dont j'ai déja dit quelque choſe * ; c'eſt celle

* Chapitre 8e.

de ſon ouvrage intitulé : *De la bonne dévotion des Chrétiens.* Ce livre avoit été bien reçu, & perſonne ne l'avoit attaqué pendant la vie de l'Auteur, excepté le Cardinal Querini, qui ne l'avoit fait que par pure humeur. M. Muratori eut à peine ceſſé de vivre que les Jéſuites & leurs partiſans l'aſſaillirent avec la plus grande fureur ; il n'eſt pas croyable juſqu'où ils pouſſerent la ſatyre, les calomniès & les fauſſes imputations, d'autant plus hardis à attaquer l'ouvrage qu'ils n'avoient plus rien à craindre de l'Auteur. Le P. Plazza, Jéſuite de Syracuſe, ſe déchaîna contre lui de la maniere la plus outrageante ; mais ce fut à Naples ſur-tout que la guerre fut plus animée. Un Prédicateur * dé-

* Le fameux P. Pepe, Jéſuite.

clama en chaire contre le livre, & s'efforça de décrier la mémoire de M. Muratori, jusqu'à dire qu'il étoit mort sans Sacrements, qu'il étoit hérétique & damné; & pendant qu'il prodiguoit ses invectives en public, ses Confreres le secondoient dans les conversations particulieres. Ces déclamations exciterent en peu de temps dans cette grande ville un soulevement universel. On fut obligé d'imposer silence sur cet ouvrage au Prédicateur, qui, dans son dépit, avertit ses Auditeurs qu'il ne leur en parleroit plus, parce que les enfants du diable lui avoient fermé la bouche. Cependant il arriva tout le contraire de ce que s'étoient proposé ces faux Apôtres. Personne ne trouvant dans le livre le mal qu'ils lui attribuoient, il s'en fit

un débit extraordinaire & plusieurs éditions ; il fut plus estimé que jamais, & ceux qui le décrioient n'eurent pour fruit de leurs impostures que de s'être décriés eux-mêmes & couverts de confusion.

CHAPITRE DIXIEME.

L'uſage que M. Muratori fit du temps, ſa maniere ordinaire de vivre, & ſes talents naturels.

AVOIR le grand nombre d'ouvrages que M. Muratori a mis au jour, la poſtérité ne pourra jamais ſe perſuader que la vie d'un ſeul homme y ait ſuffi, ou du moins on croira la ſienne beaucoup plus longue qu'elle ne l'a été en effet. C'eſt même ce qui eſt arrivé de ſon vivant aux étrangers qui, ne le connoiſſant que par ſa réputation, & trompés par la multitude de ſes productions, lui donnoient quatre-vingts ans, lorſqu'il n'en avoit pas encore ſoixante. Quelques-uns venus à

Modene, & détrompés par lui-même, ne pouvoient se remettre de leur étonnement, ni comprendre comment en si peu d'années, parmi les occupations du saint Ministere, obligé d'ailleurs d'écrire tant de lettres & de lire tant de livres des autres, il avoit pu en faire tant lui-même, & sur tant de matieres différentes. Lorsqu'on lui demandoit comment il avoit pu faire : " Tout „ mon secret pour cela, disoit-„ il, a été de faire un bon usage „ du temps, & tout autre qui „ avec les talents & la santé „ que Dieu m'a donnés, ayant „ comme moi les facilités néces-„ saires pour se livrer à l'étude, „ en feroit le même usage, pour-„ roit faire autant que moi „. En effet, il fut toujours très-économe du temps, dont il

connoiſſoit le prix, eu égard ſurtout à la briéveté de la vie. Souvent on l'a entendu par ce principe remercier Dieu de lui avoir donné tant de goût pour les ſciences, qu'il trouvoit ſon repos & ſa ſatisfaction dans l'étude, parce qu'il avoit bien employé le temps, & évité une infinité de tentations qui naiſſent du ſein de l'oiſiveté. De-là ſon aſſiduité à cet exercice, & ſa conſtance à en ſoutenir la fatigue, dont on trouveroit difficilement des exemples. A la réſerve des viſites qu'il rendoit quelquefois le matin à ſes amis pour ſavoir ce qui ſe paſſoit dans le monde, & d'une promenade d'une heure qu'il faiſoit avec eux tous les ſoirs ſans y manquer, il ne ſe permettoit aucun divertiſſement. Il dormoit ſept heures; le reſte

de ſon temps, tant de la nuit que du jour, étoit diſtribué de façon qu'il n'en laiſſoit aucune portion inutile. Excepté ce qu'il employoit le jour en différentes heures à la récitation de l'office divin, à la célébration de la ſainte Meſſe, & à ſes repas, qui étoient très-courts, il paſſoit tout le reſte à la Bibliotheque Ducale : il donnoit le ſoir à ſes lettres & à l'étude, ainſi que le matin avant que de ſortir ; il en faiſoit autant les jours de Fêtes tout le temps qu'il n'employoit pas ſoit au confeſſionnal & aux autres fonctions du Miniſtere, ſoit à la viſite des malades & à d'autres œuvres de charité ; il faut cependant en excepter celui qu'il paſſoit à la campagne, qui étoit d'environ deux mois & demi : alors, pour l'ordinaire, il

ſe contentoit de lire les livres qu'il y avoit portés, toujours en quantité, & d'écrire des lettres, ou de faire les tables des ouvrages qu'il avoit ſous preſſe. Je dis pour l'ordinaire, parce qu'il ne s'en fit pas une regle abſolue & ſans exception. Pluſieurs ouvrages conſidérables ont été les fruits de ces ſortes de vacances; de ce nombre ſont ſes *Obſervations ſur les Poéſies de Pétrarque*, ſon Traité de la peſte, ſa ſeconde réponſe au Cardinal Querini. On lui diſoit quelquefois, en le voyant toujours un livre à la main, que ce n'étoit pas là le moyen de ſe repoſer de ſes fatigues, comme il ſe le propoſoit en prenant l'air de la campagne; à quoi il répondoit que " s'il „ n'avoit pas cette reſſource pour „ paſſer quelques heures du jour,

„ ſes vacances l'auroient fatigué „ au lieu de le délaſſer ; que loin „ de s'y récréer, il n'y auroit „ pris que de la triſteſſe & de la „ mélancolie „. Ayant eu en 1720 une maladie conſidérable, ſon Médecin, qui la crut cauſée en grande partie par ſon application à l'étude, lui conſeilla de modérer ſes occupations littéraires, en l'aſſurant qu'elles pouvoient déranger entiérement ſa ſanté, & même abréger ſes jours. " J'ai toujours oui dire, „ lui répondit M. Muratori, qu'il „ falloit que chacun mourût dans „ ſon métier. - A la bonne heure, „ repliqua le Médecin, mais non „ par ſon métier „. Il ſuivit ce ſage conſeil tout le temps que dura ſa convaleſcence, qu'il paſſa à la campagne, évitant de s'appliquer trop fortement ; mais

lorſqu'il fut bien rétabli, revenu en ville, il reprit ſes études avec la même ardeur qu'auparavant, & continua juſqu'à la fin de ſa vie, c'eſt-à-dire, juſqu'à ſa ſoixante-ſeizieme année complette, ſans que ſa ſanté ſe ſoit trouvée jamais altérée de l'application qu'il donnoit à l'étude, & qui étoit ordinairement de douze heures par jour, ce qui venoit ſans doute de ce que le travail ne lui coûtoit pas comme à d'autres, & qu'au lieu d'y éprouver de la fatigue, il y goûtoit le plus grand plaiſir; auſſi avoit-il coutume de dire " qu'il ſeroit bien-„ tôt mort s'il étoit confiné dans „ un lieu où il n'eût point de „ livres, & où il ne lui fût pas „ permis d'écrire „.

Autant qu'étoit exacte & réguliere la méthode que ſuivoit

M. Muratori dans la distribution & l'usage de son temps, autant l'étoit celle de sa maniere de vivre, ce qui probablement n'a pas peu contribué à le faire jouir constamment d'une bonne santé, & à lui donner une assez longue vie. Excepté sa maladie de 1720, qui fut dangereuse & longue, il n'eut jamais que des indispositions légeres & de peu de durée : ce n'étoit pas que son tempérament fût fort & robuste, au contraire, il étoit d'une complexion foible & délicate, ce qui faisoit pour lui une raison de plus de s'observer dans le boire & le manger ; aussi se trouvoit-il bien rarement à aucun festin, & il étoit aussi rare qu'il en donnât chez lui ; lorsqu'il ne pouvoit s'en dispenser, il s'abstenoit de toute liqueur & de tous les mets

épicés ; il aimoit bien mieux la ſimplicité de ſa table avec des mets ordinaires & en petite quantité, que toute la délicateſſe & la ſomptuoſité des autres. Il alloit à la campagne deux fois l'année, au printemps & en automne ; le plus grand divertiſſement qu'il y prenoit étoit de faire de longues promenades dès le grand matin & vers le ſoir, croyant non-ſeulement utile, mais néceſſaire pour la conſervation de la ſanté, de ſe donner du mouvement : c'eſt pour cette raiſon qu'il ne ſe plaignoit jamais, lors même qu'il fut avancé en âge, d'avoir à monter à la Bibliotheque Ducale, dont l'eſcalier eſt de 90 degrés. Il aimoit à ſuer dans les temps chauds, penſant que la ſueur purifie la maſſe du ſang, & dégage les

vaiſſeaux : il ne ſe chauffoit jamais l'hiver, ſi ce n'eſt un peu les pieds dans les plus grands froids, & évitoit les maiſons où l'on faiſoit grand feu ; du reſte il uſa très-ſobrement des reſſources de la médecine : il ne bûvoit que de l'eau pendant tout le mois de Mai, ce qui lui tenoit lieu de purgatif pour toute l'année, & ſe faiſoit ſaigner tout au plus une fois par an, mais ſelon qu'il le jugeoit à propos, ſans recourir à l'ordonnance d'un Médecin. C'eſt avec ce régime qu'il a pouſſé ſa carriere plus que bien d'autres, qui, avec un tempérament plus robuſte, & bien moins de travail & de fatigue d'eſprit, ne la conduiſent pas auſſi loin.

Mais il faut tant de choſes réunies pour faire un grand Homme de Lettres, un Savant,

qu'on ne doit pas s'étonner qu'il y en ait ſi peu : outre un bon uſage du temps & le plan d'une vie réglée exactement ſuivi, il faut encore beaucoup de talents naturels, une volonté forte & conſtamment ſoutenue, beaucoup de livres dont on puiſſe uſer à ſon gré, & des guides ſûrs dont on prenne & ſuive les avis : qu'une ſeule de ces conditions manque, on n'ira jamais bien loin en fait de littérature & de ſcience. Nous avons vu combien le goût & l'inclination de M. Muratori le portoient aux ſciences, & le bonheur qu'il eut de trouver les moyens les plus favorables de ſe livrer à l'étude. Les talents naturels dont Dieu l'avoit pourvu, qui furent vraiment privilégiés, & le bon uſage qu'il en ſut faire, produiſirent le grand Homme

qu'annonce & fait connoître la multitude de ſes ouvrages.

On ne peut douter que ce ne fût un génie ſupérieur & doué des talents les plus éminents pour les ſciences. Ses œuvres ſi multipliées, & ſur tant de ſujets différents, où l'on reconnoît par-tout la touche du grand maître, en rendent un témoignage authentique; par-tout on y voit briller un ſens & une ſagacité de diſcernement d'une fineſſe peu commune, un ordre merveilleux dans les idées & la diſtribution des matieres, une clarté & une préciſion ſingulieres dans l'expreſſion, & une facilité extraordinaire à s'expliquer & à ſe faire entendre, & toujours de la maniere la plus heureuſe dans les choſes les plus difficiles & les ſujets les plus abſtraits;

avantages qui caractériſent le beau génie qu'il avoit en partage, mais qui ne ſuffiſent pas encore pour faire connoître toute l'étendue de ſes talents & la force de ſon eſprit : un trait ſurtout le diſtingue principalement. On ſait que la méthode ordinaire des Gens de Lettres, pour la compoſition d'un ouvrage, eſt d'en préparer les matériaux, d'en diſtribuer les parties, & de ramaſſer toutes les idées relatives à leur ſujet, pour s'en ſervir comme d'autant de guides dans leur travail. M. Muratori n'eut pas beſoin de cette pratique, & n'en fit point uſage. Telle étoit la force & l'étendue de ſon génie, qu'elle le rendit capable de former à la fois tout l'enſemble d'un ouvrage, de le diviſer & d'en diſtribuer toutes les parties

ſans rien écrire, quelque grand & difficile qu'en fût le ſujet ; & lorſqu'il commençoit à en traiter quelqu'un, il étoit déja ſi bien diſpoſé & digéré dans ſon eſprit, qu'il ne faiſoit autre choſe qu'écrire de ſuite & comme un autre auroit tranſcrit. Souvent il ne diſtinguoit les chapitres, & ne faiſoit les ſommaires d'un ouvrage que quand il étoit fini ; & il a continué cet uſage juſqu'à la fin de ſa vie, quoique ſa mémoire fut, diſoit-il, de beaucoup diminuée. Cet avantage ſi rare & ſi précieux, joint à ſa vaſte érudition, lui donnoient la facilité avec laquelle il compoſoit en très peu de temps les plus grands ouvrages. Il ne mit qu'un an aux neuf premiers tomes de ſes Annales d'Italie ; la ſeconde partie des Antiquités de

la Maiſon d'Eſt ne lui coûta qu'un peu plus de cinq mois, & trois lui ſuffirent pour ſon Traité du Paradis contre Burnet, Evêque Proteſtant de Salisbury, encore n'y travailla-t-il que dans la Bibliotheque Ducale ; & à l'égard de l'année qu'il donna aux Annales d'Italie, il en faut ôter le temps qu'il prit pour ſes vacances. Une autre preuve de la force & de l'étendue de ſon génie, c'eſt qu'il lui eſt ſouvent arrivé de faire trois ouvrages à la fois, ſans éprouver la moindre confuſion dans ſes idées : il en quittoit un pour en prendre un autre, ſans que le travail du ſecond ſe reſſentît de l'application qu'il venoit de donner au premier ; quelquefois il faiſoit à la fois différentes parties d'un même ouvrage, comme on l'a

observé dans ses *Antiquités d'Italie du moyen âge*, composées de soixante-cinq Dissertations, qui font autant de Traités ; on l'a vu en suivre plusieurs dans une même matinée, reprenant le fil de chacune au premier coup d'œil.

L'avantage qu'eut M. Muratori du côté de la mémoire ne fut point inférieur à celui de son génie ; il ne lui falloit que lire ou entendre lire pour retenir, & ce qu'il savoit une fois il le savoit toujours ; rien ne lui échappoit, ni nom, ni date, tout lui étoit présent, jusqu'au nombre & à l'endroit de la page où il avoit lu les choses : il fut de plus doué d'une vue excellente, qu'il conserva jusqu'à sa mort sans altération. Enfin, pendant tout le cours d'une vie si laborieuse, &

qu'on peut dire avoir été remplie d'une application continuelle, il jouit d'une ſanté conſtamment ſoutenue, ce qui eſt bien néceſſaire à un homme de Lettres pour faire une étude ſuivie des ſciences, & la faire avec ſuccès.

CHAPITRE ONZIEME.

Les vertus de M. Muratori, & ſa mort.

EN vain ſans vertu on réuniroit toutes les connoiſſances, toute l'érudition poſſible. Les vertus, plus que toutes les ſciences, ſont le chrétien ; & à titre d'Homme de Lettres & d'Eccléſiaſtique, elles doivent encore plus en conſtituer le mérite. M. Muratori ne fut pas ſeulement un génie & un ſavant du premier ordre, il fut encore, par l'aſſemblage des plus belles vertus, un grand homme de bien. Tous ceux qui l'ont connu, tant de ſon pays que d'ailleurs, peuvent lui rendre ce témoignage.

La

La piété, qui eſt proprement la vertu de la Religion, &, comme le dit St. Ambroiſe, le fondement de toutes les autres, conſiſte à rendre à Dieu le culte que nous lui devons, comme à notre premier principe & à notre derniere fin. M. Muratori en ſuça ſes ſentiments comme avec le lait, & de bonne heure elle jeta de profondes racines dans ſon cœur. Dès ſes plus tendres années il eut une grande horreur du péché, & un grand amour pour la vertu; & ces diſpoſitions ſi heureuſes s'accrurent & ſe fortifierent de plus en plus en lui à meſure qu'il avança en âge: il les nourriſſoit par la fréquentation des Sacrements, par la lecture des ſaintes Ecritures, des ouvrages des SS. Peres, & de tous les bons livres, à quoi il

Sa piété.

joignoit la pratique de l'oraiſon ; exercices qui contribuerent à lui faire faire dans la piété les plus grands progrès, & qu'il continua toute ſa vie. Cette piété le rendoit ſi attentif à obſerver les Commandements de Dieu, qu'il évitoit avec ſoin non-ſeulement les péchés griefs, mais juſqu'aux moindres fautes, & qu'il ne ſe ſeroit pas permis le plus léger menſonge. Il avoit la même exactitude à l'égard des préceptes de l'Egliſe, particuliérement pour ce qui concerne les jeûnes, dont il fut toujours, & dans ſa vieilleſſe même, très-rigide obſervateur.

Sa dévotion & ſon amour pour Jeſus-Chriſt.

Il étoit plein d'amour & de dévotion pour Jeſus-Chriſt, ſon cœur en étoit pénétré, & lorſqu'il en parloit, c'étoit toujours de la maniere la plus affectueuſe ;

mais c'eſt ſur-tout dans les fonctions du ſaint Miniſtere, & plus encore dans la célébration de l'auguſte Sacrifice, qu'on remarquoit ſa dévotion ; dès ſa préparation, ſon viſage changeoit tellement, qu'il paroiſſoit un autre homme : de-là l'attention, le recueillement qu'il avoit à l'Autel & dans toutes les cérémonies de l'Egliſe ; de-là ſon zele à exciter dans les autres cette dévotion, cet amour pour Jeſus-Chriſt, dont il étoit rempli lui-même. Il ne pouvoit ſe laſſer au confeſſionnal & dans les catéchiſmes d'en faire connoître la néceſſité & les avantages, & d'en recommander la pratique ; de-là ſon Livre de la *bonne dévotion*, & celui des *exercices ſpirituels*, qu'il fit dans la même vue, ainſi qu'une priere

en forme de litanies, qu'il faisoit chanter dans son Eglise dans le temps de l'instruction.

Sa foi. Mais toute la dévotion possible ne seroit rien sans la foi, vertu sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu. Elle fut très-vive en M. Muratori pour toutes les vérités révélées; & son attachement aux dogmes de la Religion Catholique, dont il avoit étudié à fond les principes, lui fit embrasser avec empressement les occasions de les défendre, comme on le voit par ses deux premiers tomes d'*Anecdotes*, par son Traité de la *modération nécessaire en matiere de Religion*, *sa Philosophie morale*, *son Traité du Paradis*, *la Dissertation* qu'il mit à la tête de sa Liturgie, & son Opuscule *sur les abus qui se glissent dans la*

Religion, ſans parler de pluſieurs autres livres, où il a ſoutenu par occaſion les mêmes dogmes, & réfuté les fauſſes opinions des Hétérodoxes. Son zele pour la Religion lui donnoit de l'horreur pour toute croyance contraire à la nôtre, cependant il n'avoit que de la compaſſion pour ceux qui étoient nés dans l'héréſie ; il deſiroit ardemment leur converſion, il écrivit même à quelques-uns pour les engager à embraſſer la Religion Catholique ; & en 1749, le Cardinal Querini ayant fait des propoſitions pour la réunion des Proteſtants d'Allemagne, qui paroiſſoient ne pas trop s'en éloigner, M. Muratori témoigna ſon regret de ce que ſon âge, & ſa ſanté devenue mauvaiſe, ne lui permettoient pas d'accompagner

ce Cardinal en Allemagne pour travailler à une œuvre si importante pour la Religion ; mais il ne pouvoit souffrir les Pyrrhoniens, & tous ceux qui s'acharnent à décrier & anéantir tout ce qui s'appelle Religion : il regardoit comme certain que personne n'arrive à un tel excès que par une ignorance volontaire & criminelle, ne sachant & ne voulant pas savoir résoudre les difficultés qui se rencontrent, ou par un orgueil monstrueux & l'abus que l'on fait des lumieres de son esprit, ne cherchant qu'à détruire & nullement à édifier, pour pouvoir être libertin impunément, & se laisser aller sans remords au gré de ses passions.

Autant qu'étoit vive la foi de M. Muratori, autant étoit

ferme l'eſpérance qu'il avoit du ſecours de Dieu pour cette vie, & de ſa gloire dans l'éternité, non qu'il comptât ſur le mérite de ſes œuvres, il ſavoit trop qu'aux yeux de Dieu nous ne méritons rien, ni ne pouvons jamais rien mériter par nous-mêmes, n'ayant dans notre propre fond que le péché & une impuiſſance générale à tout bien qui ſoit digne de Dieu; mais ſa confiance étoit uniquement appuyée ſur les mérites infinis de Jeſus-Chriſt : c'eſt par lui qu'il eſpéroit d'avoir part un jour au bonheur ſans bornes que Dieu a préparé à ſes élus. Appuyé ſur un fondement ſi ſolide, on eût dit, quand il en parloit, qu'il en étoit aſſuré, tant ſon viſage annonçoit le calme d'une véritable ſécurité; auſſi, loin de

craindre la mort, il la vit arriver d'un air ſerein & content, & s'y diſpoſa avec une égale tranquillité. Un endroit ſur-tout de ſes ouvrages où l'on peut voir des traits bien marqués de ſon eſpérance, c'eſt la priere à Jeſus-Chriſt, par laquelle il termine ſon Traité du Paradis; on ne peut la lire ſans en reconnoître les ſentiments & les expreſſions.

Sa charité.

Mais, comme le dit St. Paul, quelque foi, quelque eſpérance que l'on ait, ce n'eſt rien ſi l'on n'a pas la charité; elle ſeule fait le prix de toutes les vertus, elle en eſt la forme, dit St. Thomas, les conſacre, les rend méritoires, parce qu'il n'appartient qu'à elle de les rapporter * *comme il*

* *Sicut oportet.*

faut à la derniere fin, & * il n'y en a aucune de véritable ſans elle. Qu'elle ait couronné celles de M. Muratori, c'eſt ce qui n'a pas beſoin de preuve, après ce qui a été dit de ſa piété, de ſa dévotion & de ſon zele pour le ſervice de Dieu ; mais la charité a auſſi le prochain pour objet, & en ce ſens on ne peut diſconvenir qu'il ne l'ait poſſédée dans un degré éminent & bien peu commun : outre les preuves que j'en ai données en parlant de ſes aumônes & de ſa vigilance paſtorale pour procurer le bien ſpirituel & temporel de ceux qui lui étoient confiés, je crois devoir rapporter ici quelques faits où elle parut avec éclat, &

* *Nulla vera virtus poteſt eſſe ſine caritate*, S. T. 2. 2. Q. 23. Od. 7.

qui la caractériſent d'une maniere ſinguliere. Un particulier priant un jour M. Muratori de lui prêter une ſomme conſidérable qui lui manquoit pour l'établiſſement de ſa fille, comme il ſe trouva hors d'état de lui rendre ce ſervice, il lui donna le peu qu'il avoit d'argenterie & la chaîne d'or dont l'Empereur l'avoit gratifié, afin qu'en les mettant en gage chez un Banquier il en pût tirer l'argent qui lui étoit néceſſaire.

Il étoit porté à obliger, & c'étoit lui faire plaiſir que de lui fournir l'occaſion d'en faire aux autres; ſur-tout en matiere de littérature & de ſcience, lorſqu'on lui demandoit ſon avis, c'étoit avec la plus grande cordialité qu'il communiquoit les lumieres & les connoiſſances

qu'il avoit acquiſes par une longue étude, & ſouvent des ſavantes découvertes qu'il avoit faites en matiere d'érudition, d'où il eſt arrivé pluſieurs fois que d'autres les ont publiées avant lui, & s'en ſont fait honneur, ſans même faire mention de lui. Souvent en paſſant dans la ville, de jeunes enfants l'ont conſulté ſur leurs difficultés de grammaire; il les écouta toujours avec bonté, prenant autant de plaiſir à les inſtruire que des Savants qui auroient eu recours à lui ſur des points de la plus grande importance, & il finiſſoit toujours par les animer à l'étude.

M. Muratori exerça encore plus ſa charité à procurer le bien ſpirituel du prochain, & ſurtout des plus grands pécheurs; lorſqu'il lui en venoit quelqu'un,

il le recevoit avec tant de cordialité & de bonté, qu'il le pénétroit par la douceur de ſes manieres en même temps que par l'onction de ſes paroles, & le ramenoit à la pénitence. Souvent il a éprouvé ces heureux effets des diſcours qu'il faiſoit dans l'Egliſe. Les traits de flamme qu'il lançoit dans ſes diſcours alloient juſqu'au cœur de ſes Auditeurs, & ſouvent des perſonnes de mauvaiſe vie, qu'il avoit touchées, venoient dépoſer à ſes pieds le poids accablant de leurs iniquités: quittant tout pour les écouter, il y paſſoit quelquefois les matinées entieres, & non content de les ſoutenir par ſes exhortations, il leur donnoit toutes les ſemaines quelque ſecours pour les garantir du danger de retomber, auquel

l'indigence auroit pu les expoſer.

Par un effet de ſa charité, il ne pouvoit voir des perſonnes ſe battre ; toutes les fois qu'il en rencontroit, il engageoit ceux qui étoient préſents à les ſéparer, les reprenant de leur inaction ; & quelquefois ſe jetant au milieu des combattants, en arrêtoit la fureur : ainſi lui arriva-t-il un jour d'accourir ſi à propos à deux ſoldats qui ſe battoient, dont l'un alloit aſſommer l'autre, qu'arrêtant le bras qui étoit levé, il empêcha le coup, & fit ceſſer la querelle.

La charité de M. Muratori étoit univerſelle, & ne faiſoit acception de perſonne ; les ennemis y avoient part auſſi-bien que les amis ; c'eſt ce qu'éprouva bien un malheureux qui avoit

cherché à proſtituer ſa fille, & à qui M. Muratori l'avoit fait enlever pour la garantir. Ce miſérable avoit voulu l'aſſaſſiner, & il n'avoit évité le coup qui lui étoit porté qu'en ſe jettant dans une maiſon dont la porte étoit ouverte, & la fermant ſur lui. Loin d'avoir aucun reſſentiment de cet attentat, il fit enſorte qu'il n'en fût point parlé; il fit même aſſurer l'aſſaſſin qu'il lui pardonnoit, & qu'il n'avoit aucune intention de le déférer à la Juſtice. Un autre, qui avoit menacé de l'aſſaſſiner, ayant été mis en priſon par ordre du Gouvernement, il n'eſt point d'inſtances & de ſollicitations que ne fît M. Muratori juſqu'à ce qu'il eût obtenu ſa liberté, & il le dédommagea par une aumône conſidérable du préjudice que

quelques jours de prison avoient pu lui causer ; il en usoit de même pour les injures & les offenses, au lieu de chercher à s'en venger, il n'y répondoit que par des bienfaits.

Avec les talents qu'eut M. Muratori, il auroit pu avoir une vie plus brillante, si son humilité ne s'y fût opposée ; elle fit qu'il n'eut jamais d'autres vues que celles de la Providence, qu'il ne s'étudia qu'à les connoître & à les suivre en tout, sans se mettre en peine de faire mouvoir pour sa fortune le moindre ressort, toujours content de l'état où Dieu l'avoit mis. Il fut appellé très-jeune à Milan sans qu'il y pensât ; il fut rappellé de même à Modene par le Duc Raignauld sans s'y attendre, & ne pensa plus à en sortir. La chaire d'élo-

Son humilité.

quence de Padoue, qui lui fut préſentée de la maniere la plus honorable, les offres avantageuſes que lui fit le Marquis d'Ormea pour l'attirer à Turin, ne purent l'engager à renoncer à ſa médiocrité ; il ſe trouvoit heureux d'être attaché au ſervice de ſon Prince par un état honnête, qui, en lui donnant une ſubſiſtance ſuffiſante, ne lui impoſoit d'autre obligation que de ce qui faiſoit ſon plaiſir, &, pour ainſi dire, ſon unique ſatisfaction, qui étoit de vivre parmi les livres, & de pouvoir s'occuper à ſon gré des matieres qui flattoient plus ſon goût & ſon inclination. Il eut à la vérité dans ſa jeuneſſe le deſir qu'ont ordinairement tous les Auteurs, de ſe faire honneur par ſes ouvrages ; mais il ne tarda pas à

y renoncer, auſſi-bien qu'aux moyens qu'on emploie de même pour ſe donner de la réputation; & loin de s'enfler des marques d'eſtime qu'il reçut de toutes parts, il n'en fut que plus modeſte. Quels que fuſſent ſes connoiſſances, ſes lumieres & tous ſes talents, il croyoit toujours que les autres lui étoient de beaucoup ſupérieurs, & s'eſtimoit très-peu lui-même, juſqu'à dire que plus il avoit étudié, plus il s'étoit convaincu qu'il ne ſavoit rien. C'eſt par ce ſentiment que, preſſé par quelqu'un, qui portoit ſon nom, de faire ſa généalogie, il répondit que " ce „ qu'il en ſavoit, c'eſt qu'il étoit „ fils d'un pauvre homme, que „ ſes connoiſſances à cet égard „ ne remontoient pas au-delà „ de ſon grand-pere, qu'il ne

„ vouloit pas en ſavoir davan-
„ tage, & qu'il ne convenoit pas
„ à un pauvre homme comme
„ lui de faire ſa généalogie „.
Un autre lui diſant dans ſa der-
niere maladie que ſon nom ſeroit
toujours célebre dans le monde :
“ Toutes les choſes de ce monde,
„ repliqua-t-il, ſont des baga-
„ telles dont je n'ai que faire ;
„ il me ſuffit que Dieu me faſſe
„ la grace que mon nom ſoit
„ écrit dans le Ciel „. Ces traits
ſuffiroient ſans doute pour faire
connoître ſon humilité ; il en eſt
cependant encore un que je ne
puis me paſſer de rapporter. Ren-
contrant un jour dans un temps
de neige une pauvre femme
vieille & aveugle, qui étoit
toute éplorée de ce qu'une pe-
tite fille qui la conduiſoit l'ayant
abandonnée, elle ne ſavoit com-

ment s'en retourner chez elle ; il la consola, & lui ayant fait prendre un bout de son manteau, il la conduisit jusqu'à sa maison, qui étoit assez loin dans la ville, au grand étonnement de tous ceux qui le virent exercer cet acte d'humilité & de charité tout ensemble. Quelqu'un dans le chemin s'étant offert pour prendre sa place : " Puisque j'ai commencé, dit-il, „ laissez-moi, de grace, achever de lui rendre ce service „.

Sa douceur.

Compagne inséparable de l'humilité, la douceur fut également une vertu de M. Muratori, & avec d'autant plus de mérite que son tempérament y étoit plus opposé. Naturellement vif & plein de feu, avec un sang très-facile à s'enflammer, il étoit fort porté à la colere ; mais il

avoit tellement ſubjugué cette paſſion en lui par l'étude de la Philoſophie morale, & plus encore de la Religion, qu'elle y paroiſſoit abſolument détruite. Aux propos les plus déſagréables, aux injures même & aux outrages les plus atroces, comme il en éprouva ſouvent de la part des gens en querelle & des libertins incorrigibles, il montroit un viſage tranquille & ſerein, & ne répondoit que par des expreſſions pleines de modération & de bonté, qui ſouvent ramenoient les eſprits & les ſoumettoient. Souvent inſulté par des pauvres inſolents, depuis la défenſe de mendier qu'il avoit obtenue, il les entendoit en riant, comme ſi on lui eût dit des choſes agréables; tout au plus, en s'adreſſant à ceux qui l'accom-

pagnoient : " Ces gens ne com-
„ prennent pas, disoit-il, que
„ l'on ne veut que leur bien,
„ leur plus grand avantage ; ils
„ en sont plus dignes de com-
„ passion „. C'est par cet esprit de modération, de douceur, que, banniſſant tout ressentiment, ou il ne répondit pas aux écrits remplis d'injures & d'invectives des Hommes de Lettres, ou qu'il n'y répondit que par des raisons, non qu'il y fût insensible ; il est convenu souvent qu'en les lisant il sentoit sa bile s'émouvoir & sa tête s'échauffer ; mais il avoit pour maxime de ne prendre la plume pour répondre, quand il jugeoit à propos de le faire, que lorsqu'il étoit rendu à lui-même, & que cette émotion étoit dissipée.

De sa grande douceur naissoit

la patience avec laquelle il supportoit les défauts des autres, & particuliérement des personnes fatigantes & importunes, qu'il recevoit & écoutoit avec la plus grande tranquillité. Parmi ces personnes, les scrupuleuses tiennent sans doute le premier rang, & la réputation qu'il avoit d'être savant & bon Directeur, lui en attiroit souvent : il ne s'en mettoit pas en peine, quoiqu'elles lui fissent perdre beaucoup de temps au confessionnal; il les accueilloit & les conduisoit avec toute sorte de bonté & de charité ; par ce moyen il venoit à bout de vaincre leur attache opiniâtre à leurs propres idées, & les ayant une fois rendues dociles, il les guérissoit de cette espece de maladie : aussi, pour instruire les enfants, rien ne le

rebutoit pour leur apprendre les vérités de la Religion ; mais c'eſt dans les maladies, & ſur-tout dans la derniere, qu'il a pratiqué cette vertu avec la plus grande conſtance. Les ſituations les plus incommodes, les douleurs les plus vives & les plus aiguës ne lui arrachoient pas la moindre plainte. Sur la fin, privé de la vue, quoiqu'il dût être très-ſenſible à cette perte, il la ſupporta, ainſi que ſes ſouffrances, qui devinrent générales dans toutes les parties de ſon corps, avec une patience invincible & une réſignation entiere, ne diſant autre choſe que ces paroles, *mon Dieu, mon Jeſus, ſecourez-moi.* Inſtruit que * l'affliction produit

* *Tribulatio patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio verò spem, spes autem non confundit.* Rom. c. 5. v. 3.

la patience, que la patience produit l'épreuve, l'épreuve l'eſpérance, & que cette eſpérance n'eſt point trompeuſe, il bûvoit non-ſeulement avec tranquillité, mais même avec joie le calice que la main de Dieu lui préſentoit. C'eſt dans ces diſpoſitions, jointes à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, qu'après avoir reçu tous les Sacrements avec la plus grande dévotion, il termina ſa carriere le 23 Janvier 1750, âgé de 77 ans trois mois & deux jours. Son corps fut tranſporté le 24 à l'Egliſe de Ste. Marie de Pompoſa, & enterré avec beaucoup de ſolemnité par le premier Archiprêtre de la Cathédrale, Grand-Vicaire de Modene, depuis Evêque de Reggio, qui fut aſſiſté de tous les Curés de la ville. Il y eut

eut à ſes funérailles un grand concours de perſonnes de tout état, & ſur-tout des pauvres, qui exprimoient leur reconnoiſſance de tant de ſecours qu'ils en avoient reçu pendant ſa vie, par les prieres qu'ils faiſoient pour lui après ſa mort.

Ainſi finit M. Muratori, l'un des plus ſavants hommes qu'ait jamais eu l'Italie. Il étoit d'une taille ordinaire, bien fait, & avec aſſez d'embonpoint; il avoit le viſage long, avec beaucoup de couleurs, le nez grand, le front large & élevé, & les yeux d'un bleu clair. Un grand air de douceur, mêlé de gravité, lui gagnoit d'abord l'affection & le reſpect; la candeur de ſon ame étoit peinte ſur ſon viſage; une religieuſe franchiſe & une modeſtie incomparable régnoient

Son portrait & ſon caractere.

dans ſes diſcours & dans tout ſon maintien : il avoit les manieres affables & polies avec tout le monde ; ſa converſation étoit enjouée, & il aimoit à voir dans les autres, ſur-tout dans les jeunes gens, une gaieté honnête : il joignoit à une pureté de mœurs ſinguliere un ſens merveilleux & une rare prudence, dont il donna ſouvent des preuves, particuliérement quand il s'agiſſoit d'imaginer des expédients pour accommoder les différends. On ne trouvoit en lui ni hauteur, ni oſtentation, ni envie, ni haine, ni mépris d'autrui ; il n'y avoit que de l'humilité, de la douceur, de la modération, de la bonté & de l'eſtime pour tout le monde ; en un mot, il avoit toutes les bonnes qualités des Gens de Lettres, & il n'en avoit pas les défauts.

Outre la bienveillance, l'eſtime & la confiance de ſes Souverains, & celles du Pape Benoît XIV, dont il fut honoré d'une maniere particuliere & marquée en beaucoup de circonſtances, qu'il ſeroit trop long de détailler, il eut encore l'eſtime & la confiance de l'Empereur Charles VI, du Roi d'Angleterre Georges I, des Rois de Sardaigne Victor-Amédée & Charles-Emmanuel, à préſent régnant; enfin de tous les Savants Italiens & étrangers. Les Jéſuites mêmes, entr'autres le P. Zaccaria, dans le ſecond volume de la *Storia Letteria d'Italia* de 1751, & le P. Berthier, dans le Journal de Trévoux, au mois de Février & d'Avril de 1754, ont rendu hommage à ſon mérite & à ſes talents. Il fut

Membre de l'Académie Royale de Londres, & de presque toutes celles d'Italie ; toutes les critiques, les invectives & les satyres qu'il a éprouvées pendant sa vie & après sa mort, au lieu d'obscurcir sa réputation, n'ont servi qu'à réhausser sa gloire. On a mis sur sa sépulture une tombe de marbre avec cette épitaphe :

Hic jacent mortales exuviæ
Ludovici Antonii Muratorii
Immortalis memoriæ
Viri.
Obiit X Kal. Februarii
Anno Jubilæi M. DCC. L.

On en a fait ensuite une autre plus étendue, que l'on a placée au-dessus de la principale porte de l'Eglise ; on la lit en ces termes :

Ludovico. Antonio. Muratorio
Hujus. Ecclesiæ. olim. præposito
Ambrosianæ. dein. Estensis. Bibliothecæ

Ici repose la dépouille mortelle
De Louis-Antoine Muratori,
Dont la mémoire sera immortelle.
Il mourut le 21 Janvier, l'an du Jubilé 1750.

A la mémoire de Louis-Antoine Muratori,
Autrefois Curé de cette Eglise,
D'abord Bibliothécaire du College Ambrosien,

Præfecto
Sub. Raynaldo. I. & Franciſco. II.
Mutinæ. Regii. Mirandulæ &c. Ducibus
Viro. incomparabili
Solidæ. veræque. pietatis. cultori
Compluribus. editis. libris. celeberrimo
In. omni. fere ſcientiarum. genere
Doctiſſimo
Inter. Litteratos. ſui. ævi. viros
Nemini. ſecundo
De Religione. Italia. Litteriſque
Optime. merito
Regiæ. Londin. & plerumq. Italiæ.
Academiarum. ſodali
Qui Eccleſiam. hanc. vetuſtate. fatiſcentem
Suo. ære. inſtauravit
Et. ſacra. ſuppellectile. ditavit
Obque. in. ea. inſtitutum. &. large. dotatum
Pium. caritatis. opus
Merito. Pater. pauperum. appellandus
Avunculo. Amantiſſ. &. Beneficentiſſ.
X. *Kal. februarii. anno* M. DCC. L
Vita functo
Ætatis. ſuæ. LXXVII
Menſibus. III. &. diebus. II.
Joannes. Franciſcus. &. fortunatus
Fratres. Soli. Muratori
Monum. hoc. mœrentes. poſuerunt.

Prépoſé enſuite à la Bibliotheque d'Eſt
Sous Regnauld I. & François II.
Ducs de Modene, de Reggio, de la Mirandole, &c.
Homme incomparable,
D'une piété véritable & ſolide,
Très célebre par la multitude de ſes ouvrages,
Savant du premier ordre en tout genre
De ſcience.
Il ne fut inférieur à aucun homme de Lettres
De ſon temps.
Il fut Membre de l'Académie Royale de Londres
Et de la plupart de celles d'Italie.
Il rétablit à ſes frais cette Egliſe
Qui tomboit en ruine :
Il la pourvut d'ornements & de toutes les choſes
néceſſaires pour le ſervice divin.
Le pieux établiſſement de charité qu'il y a fait,
& qu'il a amplement doté,
Eſt un titre qui doit lui mériter d'être appellé
le Pere des pauvres.
Il mourut le 21 Janvier 1750,
Agé de 77 ans.
Jean, François & Fortuné Soli Muratori,
Trois freres, ſes Neveux,
Affligés de la perte d'un Oncle chéri,
Qui les a comblés de bienfaits,
Lui ont érigé ce monument.

Fin de la Vie de M. Muratori.

CATALOGUE

DES OUVRAGES

DE M. L. A. MURATORI.

Anecdota Latina, &c. Anecdotes Latines, tome 1, à Milan, 1697, *in*-4. Tome 2, auſſi à Milan, 1698. Tome 3 & 4, à Pavie, 1713.

Vita e Rime di Carlo-Maria Maggi. La Vie & les Poéſies de Charles-Marie Maggi, à Milan, 1700, 5 vol. *in*-12.

I primi diſegni della Republica Letteraria d'Italia, rubati al ſegreto e donati alla curioſita de gli altri eruditi da Lamindo Pritanio. Plan d'une République Littéraire en Italie, découvert & préſenté à la curioſité des Savants, par Lamindo Pritanio, à Naples, c'eſt-à-dire, à Venise, 1703, *in*-8. 96 pages.

Prolegomena ad veritatis & pacis amantes. Avertiſſement à ceux qui aiment

la vérité & la paix, mis à la tête de l'ouvrage qui a pour titre : *Elucidatio Augustinianæ de divina gratia Doctrinæ, &c.* à Cologne, 1705.

Della perfetta Poesia Italiana. De la perfection de la Poésie Italienne, 2 vol. *in*-4. à Modene, 1706, ensuite à Venise, 1723, avec les notes critiques de M. l'Abbé Antoine-Marie Salvini ; & en dernier lieu, encore à Venise en 1748.

Introduzione alle paci private. Moyens faciles pour accommoder les différends des Particuliers, *in*-8. à Modene, 1708.

Riflessioni sopra il buon gusto intorno le Scienze e le Arti. Réflexion sur le bon goût par rapport aux Sciences & aux Arts, sous le nom de Lamindo Pritanio, *in*-12. à Venise, 1708, réimprimées avec la 2e. partie à Cologne (c'est-à-dire à Naples) en 1715, *in*-4. ensuite en 2 tomes *in*-12. à Venise, 1716, 1723, 1742, 1751, 1755.

Osservazioni sopra una Lettera intitolata : Il dominio temporale della Sede Apostolica sopra la città di Comac-

chio. Observations sur une Lettre intitulée : *Le domaine temporel du S. Siege sur la ville de Comacchio*, à Modene, 1708, & à Francfort, 1713, traduit en françois, à la Haye, 1710.

Anecdota Græca. Anecdotes Grecques, *in*-4. Pavie, 1709.

L'Articolo XIII del tomo V del Giornale de' Letterati d'Italia, in cui si da' l'estratto de i versi e prose, siccome de Teatro di Pier-Jacobo Martelli. L'Article XIII du V^e. tome du Journal des Savants d'Italie, où l'on donne l'extrait des Poésies & des ouvrages en prose, de même que du Théatre de Pierre-Jacques Martelli.

Supplica di Rinaldo I, Duca di Modena alla S. Cesa. Maesta di Giuseppe I, Imperadore per le controversie di Comacchio. Supplique du Duc Raynauld I à l'Empereur Joseph I, sur les disputes au sujet de Comacchio, à Modene, 1710, ensuite à Francfort, 1713.

Quistioni Comacchiesi. Disputes sur Comacchio, à Modene, 1711, & depuis à Francfort, 1713.

Vita e Rime di Francesco Petrarca. La Vie & les Poésies de François Petrarque, *in*-4. à Modene, 1711, & à Venise, 1727 & 1741.

Vita del P. Paolo Segneri, juniore; ed Esercizi spirituali secondo il metodo, del medesimo Padre. La Vie du P. Paul Segneri, le jeune; & Exercices spirituels selon la méthode du même Pere, 2 *vol. in*-8. à Modene, 1720. Ces deux ouvrages ont été réimprimés plusieurs fois à Venise, & la derniere en 1753.

Piena esposizione de i diritti Imperiali ed Estensi sopra la Citta di Comacchio. Exposition complette des droits de l'Empire & de la Maison d'Est sur la ville de Comacchio, *in-fol.* à Modene, 1712, traduit en françois, & imprimé *in*-4. à Utrecht en 1713.

Governo della peste politico, Medico ed Ecclesiastico. Conduite que le Gouvernement, les Médecins & les Ecclésiastiques doivent tenir pendant la peste, à Modene, *in*-8. en 1714, & reimprimé en 1721. *Colla relazione della peste di Marsiglia*, avec une relation de la peste de Mar-

seille. On réimprima aussi cet ouvrage à Milan, à Turin, à Bresse, à Pesaro, & il en a été fait plusieurs éditions à Messine à cette occasion; les deux premieres parties ont été traduites en Anglois, & imprimées à Londres.

De ingeniorum moderatione in Religionis negotio. De la modération nécessaire pour traiter des matieres de Religion, sous le nom de *Lamindo Pritanio*, Paris, *in*-4. 1714, Cologne, 1715, Francfort, *in*-8. ensuite à Vérone & à Venise, 1721, 1727, 1741, 1752.

Antichità Estensi. Preuves de l'ancienneté de la Maison d'Est, 1^e. partie, *in-fol.* à Modene, 1714, 2^e. partie, 1740.

Disamina di una scrittura intitolata: Risposta a varie scritture in proposito della controversia di Comacchio. Examen d'un écrit intitulé: *Réponse à différents écrits sur les demêlés concernant Comacchio, in fol.* à Modene, 1720.

Della carità cristiana, in quanto essa è amore del prossimo. De la charité

chrétienne, considérée comme amour du prochain, *in*-4. à Modene, 1723, plusieurs fois ensuite à Venise, la derniere en 1751, traduit en françois, & imprimé en 2 *vol. in*-12. à Paris en 1745.

Rerum Italicarum scriptores, &c. Les Auteurs qui ont écrit sur l'Italie, 27 *vol. in-fol.* donnés depuis 1723 jusqu'en 1738, à Milan. Il y en a eu un autre tome en 1751, & l'on en attendoit un dernier qui devoit contenir une table générale.

Vita ad Opere critiche di Ludovico Castel Vetro. La Vie & les Œuvres critiques de Castel Vetro.

Motivi di credere tuttavia ascoso, e non iscoperto in Pavia l'anno 1695, *il sacro corpo di S. Agostino.* Motifs que l'on a de croire que le corps de S. Augustin est toujours caché, & n'a pas été découvert, en l'année 1695, *in*-4. à Trente, (c'est-à-dire à Lucques) 1730.

La Filosophia morale, &c. La Philosophie morale, *in*-4. à Vérone en 1735, ensuite à Naples en 1737, à Milan, & enfin à Venise, *in*-8. en 1754.

Primo esame dell'eloquenza Italiana di Monsig. Fontanini. Premier examen de l'éloquence Italienne du Prélat Fontanini, sans lieu d'impression, 1737, réimprimé avec quelques additions en 1739, à Rovereto, (c'est-à-dire à Venise) dans le Recueil intitulé : *Esami di vari Autori.* Examens de divers Auteurs.

De Paradiso, &c. adversus Thomæ Burneti librum de statu mortuorum. Du Paradis, &c. contre le Livre de Thomas Burnet, sur l'état des morts, *in*-4. à Vérone, 1738, & *in*-8. à Venise, 1755.

Antiquitates Italiæ medii ævi, &c. Antiquités d'Italie du moyen âge, 6 *vol. in-fol.* donnés à Milan depuis 1738 jusqu'en 1743.

Vita di Alessandro Tassoni. La Vie d'Alexandre Tassoni, *in*-8. à Modene, 1739, & à Venise à la tête de son Poëme *la secchia rapita.* Cette Vie a été augmentée par l'Auteur, & réimprimée *in*-4. & *in*-8. à la tête du même Poëme en 1744, & ensuite *in*-8. à Venise en 1747.

Novus Thesaurus veterum Inscriptionum. Nouveau Trésor d'Inscriptions

anciennes, 6 *vol. in-fol.* imprimés à Milan depuis 1739 jusqu'en 1743.

De superstitione vitandâ. De l'attention qu'il faut avoir à éviter la superstition, sous le nom d'*Antonius Lampridius*, *in*-4. Milan (Venise) 1742.

De i difetti della Giurisprudenza. Des défauts de la Jurisprudence, *in-fol.* à Venise, 1742, *in*-4. à Naples, *in*-12. à Trente, & une autre fois à Venise, *in*-8. en 1743.

Epistolæ Ferdinandi Valdesii, sive Appendix ad Librum Antonii Lampridii de superstitione vitandâ. Lettres de Ferdinand Valdesius, ou Addition au Livre d'Antoine Lampridius, sur l'*attention* qu'il faut avoir d'éviter la superstition.

Il Cristianesimo felice nelle Missioni de i Padri della Compagnia di Gesu nel Paraguay. Le Christianisme heureux dans les Missions des Peres de la Compagnie de Jesus au Paraguay, 1^e. partie, *in*-4. à Venise, 1743, 2^e. partie en 1749, réimprimé en 2 *vol.* 1752; la 1^e. partie traduite en françois, & imprimée à Paris en 1754.

Annali d'Italia dal principio dell'era criſtiana ſino all'anno 1749. Annales d'Italie, depuis le commencement de l'ere chrétienne juſqu'à l'année 1749, 12 *vol. in*-4. à Milan (Veniſe) depuis l'année 1744 juſqu'en 1749, imprimé depuis à Rome en 24 *vol. in*-8. avec des Préfaces critiques du P. Joſeph Catalani de l'Oratoire de S. Jerôme de la Charité, à Naples, & une ſeconde fois à Milan (Veniſe) en 1753, en 17 *vol. in*-8. Cet ouvrage a été traduit en Allemand, & imprimé à Leipſick. Il paroît un 13^e. vol. édit. de Lucques, & l'on imprime actuellement le 14e. qui contiendra la table de tout l'ouvrage.

Delle forze dell'intendimento umano, o ſia il Pirroniſmo confutato. Des forces de l'entendement humain, ou le Pyrrhoniſme réfuté, *in*-8. à Veniſe en 1745, 1748 & 1756.

Della forza della fantaſia. De la force de l'imagination, *in*-8. à Veniſe, deux fois en 1745.

Luſitaniæ Eccleſiæ Religio in adminiſtrando Pœnitentiæ Sacramento. Exac-

titude de l'Eglise de Portugal dans l'administration du Sacrement de Pénitence, à Modene, 1747, *in*-4.

Della regolata divozione de' Cristiani. De la bonne dévotion des Chrétiens, sous le nom de *Lamindo Pritanio*, *in*-8. à Venise, 1747, 1748, & *in*-12. en 1752, à Florence & à Trente en 1749, deux fois *in*-12. à Naples sous le nom de Trente, & en dernier lieu à Florence en 1768.

Vita di Benedetto Giacobini. La Vie de Benoît Jacobini, *in*-8. à Padoue, 1747, traduite en latin, à Venise en 1755, & à Padoue, 1753.

Liturgia Romana vetus. L'ancienne Liturgie Romaine, 2 *vol. in-fol.* à Venise, 1748.

Risposta di Lamindo Pritanio ad una Lettera dell'Eminentiss. Sig. Card. Querini intorno alla diminuzione delle Feste. Réponse de *Lamindo Pritanio* à son Eminence Monseigneur le Cardinal Querini, au sujet de la diminution des Fêtes, dans le Recueil des écrits sur cette matiere, à Lucques, 1748 & 1752.

De nævis in Religionem incurrentibus, ſive Apologia à Sanctiſſimo D. N. Benedicto XIV Pontifice Maximo ad Epiſcopum Auguſtanum. Des abus qui ſe gliſſent dans la Religion, ou Apologie de la Lettre du Pape Benoît XIV à l'Evêque d'Auſbourg, à Lucques, 1749, *in*-8.

Della publica felicità, oggetto de i buoni principi. Du bonheur public, objet des bons Princes, *in*-8. Lucques (Veniſe) 1749, & réellement à Lucques la même année.

Dell'inſigne tavola di bronzo ſpettante a i fanciulli e fanciulle alimentari di Trajano Auguſto nell'Italia diſſoterrata nel territorio di Piacenza l'anno 1747. Sur une table de bronze remarquable, qui avoit été trouvée en fouillant dans le territoire de Plaiſance concernant les enfants, garçons & filles, à l'entretien deſquels l'Empereur Trajan fourniſſoit en Italie, *in*-8. à Florence, 1749. Cet ouvrage a été réimprimé dans la 2e. partie des Emblêmes d'Antoine-François Gori.

Opuſcules de M. Muratori, imprimés parmi les ouvrages des autres Auteurs.

Vita di Carlo Maria Maggi e di Franceſco Lemene. La Vie de Charles-Marie Maggi & de François Lemene ſont dans le premier tome des Vies des Arcades, imprimées à Rome en 1708; la 2e. a été traduite en latin par le Docteur Lami, & imprimée dans le 2e. tome intitulé: *Memorabilia Italorum eruditione præſtantium*, à Florence, 1747.

Vita Caroli Sigonii. La Vie de Charles Sigonius à la tête de ſes Œuvres, dont M. Muratori fut Editeur, à Milan, 1732.

Vita del Marcheſe Gian-Gioſeffo Orſi. La Vie du Marquis Jean-Joſeph Orſi, à Modene, 1735, *in*-8. réimprimée dans le 2e. tome de ſes Œuvres, & dans le 11e. tome des Opuſcules du P. Calogerà.

Diſſertazione ſopra un' iſcrizione ritrovata nella città di Spello. Diſſerta-

tion sur une inscription trouvée dans la ville de Spello, au même tome du P. Calogerà.

Dissertazione sopra l'ascia sepolcrale. Dissertation sur la hache sépulcrale, à Rome, 1738, dans le 2e. tome des Essais des Dissertations de l'Académie Etrusque de Cortone.

Vita Raynaldi I, Ducis Mutinæ, &c. Vie de Raynauld I, Duc de Modene, dans le Recueil du Docteur Lami.

Vita Francisci Torti. La Vie de François Torti à la tête de ses Œuvres, imprimées à Venise en 1743, & réimprimées en 1753.

Dissertazione sopra un' iscrizione spettante alla città di Frejus in Provenza. Dissertation sur une inscription concernant la ville de Fréjus en Provence, dans le 31e. tome des Opuscules du P. Calogerà, 1744.

Dissertazione sopra i servi e liberti antichi. Dissertation sur les esclaves & les affranchis des anciens, imprimée dans le 1er. tome de l'Académie de Florence.

Placitum Ravennæ apud Classem habitum à Sylvestro II, P. M. & Othone III Augusto. Plaid tenu à Ravenne au quartier de Classe par le Pape Sylvestre II & l'Empereur Othon III. Cette piece, accompagnée des Notes qu'y a ajoutées M. Muratori, a été mise dans le 5^e. vol. des Emblêmes de Gori, imprimé à Florence en 1747.

Lettres de M. Muratori, imprimées séparément, ou insérées dans les ouvrages des autres Auteurs.

Lettera a i generosi e Cortesi Letterati d'Italia. Lettre aux Savants d'Italie, qui joignent la politesse & l'honnêteté aux sentiments, *in*-4. à Venise, 1705.

Lettera in difesa del Marchese Orsi e di un passo di Lucano. Lettre pour défendre le Marquis Orsi sur un passage de Lucain, à Boulogne, 1707, à Modene en 1735, dans l'ouvrage de ce Seigneur au sujet

d'un autre intitulé : *La maniere de bien penſer, &c.* Celui du Marquis Orſi a pour titre : *Lettere di diverſi Autori in propoſito delle conſiderazioni, &c.* Lettres de différents Auteurs au ſujet des Réflexions, &c.

Epiſtola ad Joannem Albertum Fabricium, ſcripta Mutinæ id Octobris 1709, *vel Commentarium de Vitâ & ſcriptis Joannis Alberti Fabricii, editum Hamburgi*, 1737. Lettre à Jean-Albert Fabricius, écrite à Modene le 15 Octobre 1709, ou Commentaire ſur la Vie & les Ecrits de Jean-Albert Fabricius, imprimé à Hambourg, 1737.

Epiſtola ad Cl. V. Godefridum Guilielmum Leibnitium de connexione Brunſvicenſis familiæ cum Eſtenſi. Lettre à M. Godefroi Guillaume Leïbnitz, ſur la parenté de la Maiſon de Brunſwick avec la Maiſon d'Eſt, au 3e. tome des Ecrits que M. Leïbnitz a donné ſur cette matiere.

Lettera di Lamindo Pritanio ad uno de gli Autori del Giornale d'Italia. Lettre de Lamindo Pritanio à un des

Auteurs du Journal d'Italie, à Modene, 1716, réimprimée dans la Préface du Traité sur la modération néceſſaire dans les matieres de Religion, derniere édition à Veniſe, 1752.

Epiſtola ad Cl. V. Joannem Baptiſtam Davinium, de potu vini calidi. Lettre à M. Jean-Baptiſte Davini, ſur la méthode de boire le vin chaud, à Modene, 1720 & 1725, dans le Traité de M. Davini, ſur le même ſujet.

Lettera all'Illuſtriſſimo Signor Apoſtolo-Zeno, intorno alle cagioni della dimora di Torquato Taſſo in S. Anna di Ferrara. Lettre à Monſieur Apoſtolo-Zeno, ſur les cauſes de la détention de Torquato Taſſo à Ste. Anne de Ferrare, au 10e. tome des Œuvres de ce Poëte, de l'édition commencée à Veniſe en 1732.

Votum Ludovici Antonii Muratorii circa Diſſertationem de jejunio cum eſu carnium conjungendo. Sentiment de Louis-Antoine Muratori, ſur la Diſſertation concernant le jeûne ſans abſtinence de viande, faite par

par Alexandre Mantegazzi. On le trouve dans le Livre intitulé : *Giudicio del dottiſſimo ed eruditiſſ. Signor Dottore e Propoſto Ludovico Antonio Muratori intorno la Diſſertazione latina de jejunio, &c.* imprimé à Parme en 1737.

Lettera al Signor Conte Ferdinando Scotti, ſopra la Comunion della Meſſa. Lettre à M. le Comte Ferdinand Scotti, ſur la Communion à la Meſſe, du 18 Septembre 1743, imprimée avec d'autres Lettres ſur le même ſujet, ſans nom de lieu.

Lettera al Signor Conte Giuſeppe-Maria Imbonati, in lode del Signor Abate Franceſco Puricelli, Milaneſe, celebre Poeta. Lettre à M. le Comte Joſeph Marie Imbonati, à la louange de M. l'Abbé François Puricelli, Milanois, Poëte célebre, imprimée à Milan, à la tête des Poéſies de M. Puricelli.

Lettera al Signor Abate Angiol-Maria Bandini, ſopra l'obeliſco di campo Marzo, fatto ſcoprire dal regnante ſommo Pontefice. Lettre à M. l'Abbé Ange-Marie Bandini, ſur l'obéliſque du champ de Mars que le Pape

régnant a fait découvrir. Elle eſt jointe à la Diſſertation ſur ce ſujet, que le même Abbé a fait imprimer à Rome en 1750.

Lettere due al Signor Giuſeppe Pecci. Deux lettres à M. Joſeph Pecci. Elles ſont avant la Préface de ſon ouvrage ſur les avantages de la Langue Grecque, intitulé : *Pregi della Lingua Græca*, imprimé à Naples en 1743.

Il y a encore beaucoup de Lettres de M. Muratori répandues dans un grand nombre de Livres, mais qui ne contiennent que des éloges de leurs Auteurs, & n'ont aucun objet particulier qui oblige à en faire mention.

Œuvres poſthumes.

De i pregi dell'eloquenza popolare. Des avantages de l'eloquence populaire, *in*-8. à Veniſe, 1750, & à Naples, avec les Poéſies de M. Muratori, déja imprimées.

Diſſertazioni ſopra le Antichità Italiane, &c. 3 *vol. in*-4. à Milan (Veniſe) 1751, enſuite à Rome & à Naples, 1755.

Ouvrages non imprimés.

Dissertatio de barometri depressione. Dissertation sur la descente du vif-argent dans le barometre, au R. P. Bacchini.

Panegyricus Ludovico XIV, Christianissimo Galliarum Regi. Discours à la louange de Louis XIV, &c.

Sette Dissertazioni Academiche sopra vari argomenti. Sept Dissertations Académiques sur divers sujets, prononcées par M. Muratori, à Modene, avant qu'il fût à Milan.

Dissertatio de Græcæ Linguæ usu & præstantiâ. Dissertation sur l'usage & la supériorité de la Langue Grecque, à M. Gilbett Borromée, l'an 1693.

Dissertatio de primis Christianorum Ecclesiis. Dissertation sur les premieres Eglises des Chrétiens, faite & dédiée en 1694 au Prélat Antoine-Felix Marsigli.

Dissertatio de sacrarum Basilicarum apud Christianos origine & appella-

tione. Dissertation sur l'origine & le nom des Basiliques chez les Chrétiens en qualité d'Eglises, l'an 1709.

Lezioni di Filosophia morale per istruzione di un Principe. Leçons de Philosophie morale pour l'instruction d'un Prince.

Sette Discorsi spettanti a gli Ecclesiastici, recitati in occasione de gli esercizi spirituali. Sept Discours pour les Ecclésiastiques, prononcés dans des exercices spirituels.

Discorsi delle Nouene del Natale per gli anni 1718 & 1719. Discours des Neuvaines pour la Fête de Noël dans les années 1718 & 1719.

Dissertatio de Codice Carolino, sive de novo Legum Codice instituendo. Dissertation sur le Code Carolin, ou sur le besoin de faire une nouvelle Collection des Loix, adressée à l'Empereur Charles VI.

Dissertazione sopra un antico documento del Monastero dell'Avellana.

Esposizione del Pater noster. Explication du *Pater.*

Parafraſi de' Salmi. Paraphraſe des Pſeaumes, qui n'eſt pas achevée.

Lettera ſcritta in nome d'una Signora Ingleſe Cattolica ad un Ingleſe Proteſtante ſuo congiunto. Lettre écrite au nom d'une Dame Angloiſe Catholique à un Anglois Proteſtant, ſon mari.

Riſpoſta ſeconda all'Eminentiſſimo Querini intorno alla diminuzion delle Feſte. Seconde réponſe au Cardinal Querini ſur la diminution des Fêtes.

Varie Poeſie. Poéſies diverſes, tant Italiennes que Latines.

Fin du Catalogue.

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

PAR le cœur de l'homme, on entend ordinairement ſa volonté; ſource féconde, volcan inépuiſable de deſirs ſans fin. Le premier eſt à peine formé qu'il en naît un ſecond; & tous ces deſirs ſi multipliés, ſi différents, n'en font le plus ſouvent qu'un ſeul; vous diriez une multitude de branches qui, ſorties d'un même tronc, ne font qu'un ſeul & même arbre. Tel eſt en nous ce deſir principal, ſource d'une infinité d'autres, celui de notre propre bien, de notre bonheur particulier. Je veux dire que notre deſir le plus ordinaire ſe

porte aux objets & aux moyens plus ou moins capables de procurer notre avantage. Ce n'eſt point en nous comme un ſimple conſeil de la nature, c'eſt une impulſion forte qui ſe fait ſentir dans toutes les conditions, au noble comme au roturier, à l'ignorant comme au ſavant; mais il en eſt un autre qui, né d'un bien plus noble principe, eſt auſſi bien plus relevé; je parle du deſir du bien commun, de la ſociété, du bonheur, de la félicité publique. Le premier eſt inſpiré par la nature, le ſecond eſt le fruit de la vertu. Il n'y a certainement pas de mérite à nous deſirer du bien à nous-mêmes, & à nous en faire; j'entends du bien temporel & purement terreſtre. Il peut même arriver que l'inclination de notre

ame, qui nous y porte, devienne un vice & cause un démérite en nous, lorsqu'elle est déréglée par rapport à nous ou aux autres, ou qu'elle est vraiment opposée au bien de l'état, au bien public. C'est toujours au contraire un grand mérite aux yeux de Dieu & des hommes de desirer & de procurer le bien public, pourvu que ce ne soit que par des voies honnêtes & de bons moyens, & plût à Dieu qu'un si noble desir, un sentiment si généreux pût s'inculquer, se répandre dans les cœurs de tous les hommes, & les animer tous, principalement ceux qui sont prépposés au gouvernement des peuples, & ces hommes de génie, de goût, qui cultivent la Littérature & les Sciences; le monde en seroit bien mieux.

C'eſt par ce ſentiment que je me ſuis propoſé de former un Traité ſur le bonheur public, objet bien digne d'occuper ſans ceſſe & de faire les délices de ceux que la divine Providence a placés ſur les divers Trônes de l'univers. Ce ſeroit en vain ſans doute que j'eſpérerois beaucoup d'avantages de mon entrepriſe, & que je prétendrois du moins faire perdre au bien particulier, ce maître, ce tyran du monde, l'empire abſolu qu'il y a exercé dans tous les temps; mais je ſuis aſſuré que je n'aurai jamais à me repentir d'avoir conſeillé, loué *le bien public*, quelque inutiles que puiſſent devenir mes paroles. Il doit être toujours permis de l'aimer, de le deſirer; s'il ne l'eſt pas, de l'eſpérer. *Amare liceat, optare liceat, ſi potiri non licet.*

TRAITÉ
SUR
LE BONHEUR PUBLIC.

CHAPITRE PREMIER.

Ce qu'on entend par le bonheur public.

AVANT que d'entrer en matiere sur le *bonheur public*, il faut que nous nous entendions le Lecteur & moi. Le mot *bonheur* renferme deux conditions ; la premiere, d'avoir en abondance ces biens dont la possession contribue le

plus à l'aiſance & aux commodités de la vie ; l'autre conſiſte à être exempt des maux. Ne fût-il queſtion que de cette dernière condition, on pourroit ſans contredit regarder comme heureux ici bas quiconque n'éprouveroit rien de toutes ces miſeres, tant ſpirituelles que corporelles, qui ſont en ce monde l'apanage des enfants d'Adam. Ces miſeres attachées à l'humanité viennent de tant de maladies, de douleurs & d'incommodités qui peuvent altérer la ſanté du corps en troublant l'harmonie, & de la cherté, de la diſette du néceſſaire en fait d'aliments, de vêtements & d'habitation ; & même en ſuppoſant le corps dans une exemption générale & abſolue de tous maux, ſi l'ame ne jouit pas du même privilege, ſi elle n'eſt pas également exempte des maux qui lui ſont propres, la

condition de l'homme eſt toujours miſérable. Qui ne ſait que la perte de la liberté, les calomnies, les perſécutions, les vexations, les craintes du déshonneur & des injuſtices, & mille autres ſortes d'adverſités, d'afflictions, ont malheureuſement tant de pouvoir pour ronger, dévorer le cœur de l'homme, qu'elles en font au moins la proie du chagrin, de la triſteſſe & de la mélancolie la plus profonde, ſi elles n'en viennent pas juſqu'à le plonger dans le déſeſpoir? Ainſi, qui que ce ſoit qui ait le double avantage de n'éprouver aucun mal, ni ſpirituel, ni corporel, je ſoutiens que s'il ſait le comprendre & en profiter, il trouve en lui-même le principal fondement du bonheur de l'homme. Je ne prétends pas pour cela que le plus grand des biens conſiſte à n'avoir aucun mal; mais

j'oſe dire que c'eſt un bien que perſonne n'eſt en droit de ſe promettre, & que l'on ne peut jamais obtenir, dont néanmoins on s'occupe bien peu, & dont preſque jamais on ne connoît le prix. Pluſieurs Philoſophes ont établi, & je l'ai dit de même dans le Traité que j'ai fait de la Philoſophie morale, que l'eſſence du bonheur que l'on peut eſpérer ſur la terre, conſiſte dans la tranquillité de l'ame & du corps : il s'enſuit que le villageois le plus pauvre, le plus vil artiſan qui poſſede en paix ces deux portions de ſon être, peut & doit raiſonnablement ſe trouver heureux, & en rendre graces à la divine Providence.

Mais ce n'eſt pas ainſi que l'entend ordinairement le commun des hommes. Quoique chacun en particulier reconnoiſſe que l'exemption des maux eſt une condition préalablement né-

ceſſaire du bonheur, & qu'elle en fait la baſe, on n'en fait néanmoins que peu de cas, ou même point du tout. Nous reſſemblons à ces curieux qui, en conſidérant des édifices, en en admirant la ſtructure & toutes les beautés, ne penſent pas même aux fondements, qui y ſont d'une ſi grande conſéquence. C'eſt ainſi que nous attribuons la félicité de cette vie à l'abondance, à la poſſeſſion & à la jouiſſance de beaucoup de biens, comme en étant l'unique cauſe, ou du moins la principale; & ce que nous appellons biens, ce ſont les richeſſes, les honneurs, l'autorité, les plaiſirs. Tel eſt le palais que chacun veut ſe conſtruire, à quelque prix & de quelque maniere que ce ſoit; l'on y paſſe toute ſa vie, on y met toute ſon application, toutes ſes peines; ſi on n'y réuſſit pas, on ne le deſire pas

moins, & l'on regarde, on appelle heureux ceux qui, sans se donner tant de fatigues, en ont hérité de leurs ancêtres, qui le leur ont laissé tout bâti. On ne peut disconvenir que la possession de ces sortes de biens ne paroisse devoir rendre un homme heureux; mais les possédant, le sera-t-il en effet? L'expérience journaliere démontre que non, parce qu'on ne les possede jamais purs & sans mêlange d'aucuns maux. Pour posséder de gros biens & les conserver, pour soutenir le poids des charges & l'éclat des dignités, il faut qu'il en coûte des sueurs, des inquiétudes, des chagrins proportionnés de toute espece; & les plaisirs les plus flatteurs sont souvent achetés ou balancés par d'aussi grands déplaisirs: qu'on le demande aux Princes, aux Monarques mêmes, qui semblent aux yeux du vulgaire

plus privilégiés que les autres hommes, & placés au faîte de la félicité? qu'on leur demande s'ils paſſent toute leur vie ſans peine & ſans amertume, ils avoueront qu'ils n'en ſont pas exempts. Je n'en dis pas davantage, laiſſant ce ſujet à la Rhétorique, qui peut y trouver abondamment de quoi s'exercer; mais je ne puis paſſer ſous ſilence une des folies la plus ordinaire des hommes. Quelque libérale que ſoit pour eux la divine Providence, de quelques biens qu'elle les comble, elle n'éteint pas la ſoif inſatiable de leurs deſirs; on en voit peu qui diſent c'eſt aſſez, & qui ne portent pas envie à ceux qui ont plus de biens qu'eux. Voyez ces Monarques, maîtres de tant d'Etats, à qui Dieu a aſſujetti tant de peuples; ſont-ils contents? Remarquez tant de perſonnes élevées aux places les plus

éminentes, s'il eſt un degré plus haut auquel elles puiſſent aſpirer, tout ce qu'elles ont obtenu de prérogatives & de dignités ne leur paroît rien ; elles ſe fatiguent, ſe tourment pour un nouveau relief auquel elles ne parviendront peut-être jamais, & de leur inquiétude elles ſe font un ſupplice. Il arrive la même choſe à quiconque travaille à amaſſer des richeſſes ; un deſir eſt à peine aſſouvi, que comme le rameau d'or de Virgile, il eſt remplacé par un autre ; mais on ne peut pas dire heureux un cœur où mille deſirs ſe forment & ſe multiplient ſans ceſſe, parce qu'où regne l'inquiétude, où n'eſt pas la tranquillité de l'ame, là ne peut ſe trouver la véritable félicité ; encore moins pouvons-nous dire qu'elle ſe communique à cette portion du peuple, dont tout le partage eſt celui de la pau-

vreté, qui eſt toujours aux priſes avec le beſoin, & dont le ſort eſt d'être ſans ceſſe en proie à la miſere, malgré les travaux, les fatigues qu'elle eſt contrainte de ſoutenir pour ſubſiſter; enfin, quand on parviendroit à jouir ici bas d'un bonheur complet en quelque ſorte, on ne pourroit jamais s'en promettre une longue durée; bientôt les guerres, fléau ſi fatal au genre humain, les maladies épidémiques, la cherté, la diſette des choſes néceſſaires à la vie, & mille autres miſeres naturelles & inévitables à l'humanité, y porteroient les plus triſtes atteintes. Que faudroit-il de plus pour entraîner la balance & faire évanouir les prétentions de quiconque ſe flatteroit d'un bonheur ſolide, comme par un privilege ſpécial de la nature ou de la fortune?

Cela poſé, qu'on ne ſe figure pas

que par le bonheur public j'entende que dans un Etat, soit Royaume ou République, tous les membres, tous les particuliers sans exception doivent ou puissent être heureux ; il n'est point de Gouvernement qui puisse garantir une grande partie du peuple des disgraces de l'indigence, non plus que des afflictions, des douleurs que causent différentes infirmités ; il n'en est point qui puisse empêcher les dissensions des familles, la fougue & l'emportement des passions auxquels les particuliers sont sujets, ni les procès qui font vivre tant de Ministres de la Justice, autant de sources de miseres & de maux pour tous les membres d'un Etat ; encore moins les grêles, les tremblements de terre, les inondations, les stérilités & les autres calamités publiques, & non pas même ces guerres sanglantes, si

ſouvent ſuſcitées par l'ambition inſatiable des Potentats. Il y aura toujours dans le monde des biens & des maux diſtribués par la volonté pleine de ſageſſe ou la permiſſion toujours adorable de celui qui gouverne tout. Je n'entends conſéquemment par *bonheur public* que la paix, la tranquillité dont un bon & ſage Prince s'étudie à faire jouir ſon peuple, en prévenant & écartant tous les déſordres qu'il peut craindre, & en remédiant à ceux qui ſe ſont introduits; en mettant non-ſeulement à couvert de toute inſulte, mais en repos, la vie, l'honneur & les biens de ſes Sujets par ſon attention à faire rendre une exacte juſtice; en n'exigeant des tributs, des impôts qu'avec diſcrétion, content de recueillir la laine de ſes brebis, ſans vouloir encore en arracher la peau, & de plus, en pro-

curant, en faisant à son peuple tout le bien qui est en son pouvoir. L'Ecriture nous fait la peinture de ce bonheur d'un Etat, soit République ou Monarchie, lorsque parlant du Gouvernement de Salomon, elle dit « * que le peuple de Juda & d'Israël » étoit innombrable comme le sable » de la mer, mangeant, buvant & » vivant dans la joie, & que chacun » demeuroit sous sa vigne ou sous son » figuier, d'une extrêmité du pays » jusqu'à l'autre, pendant tout le » regne de Salomon ». Nous retrouvons encore cette joie, cette vie heureuse des peuples, cette tranquillité des Etats bien distinctement exprimée dans les monnoies des anciens Empereurs Romains, qui ont fait passer à la postérité leurs noms glo-

* Liv. 3. des Rois, c. 4. ℣. 23.

rieux, qui furent les délices de leur ſiecle, & l'objet de l'admiration des ſiecles ſuivants, tels que *Titus*, *Trajan*, *Probus*, *Conſtantin le grand*. On lit ſur ces monnoies ces paroles : *Felicité publique*, *bonheur des temps*, *felicité du ſiecle*, *temps heureux* ; paroles qui renferment l'éloge le plus parfait que l'on pût faire de ces Souverains : il eſt vrai que l'adulation l'a quelquefois étendu à de mauvais Princes ; mais les bons, qui l'ont mérité, ont été pour leurs peuples des préſents bien précieux de la Providence, & qu'il ſeroit bien à ſouhaiter que tous ceux qui ſont deſtinés à monter ſur le Trône, ou qui y ſont déja parvenus, euſſent inceſſamment ſous les yeux les vertus, les actions & le ſage gouvernement de ces excellents Princes, ainſi que des deux Antonins & d'Alexandre Severe.

Belle étude à proposer à tout jeune Prince destiné à tenir un jour, ou qui tient déja les rênes du Gouvernement, pour s'instruire à fond du grand art de régner, pour se couronner de gloire aux yeux de ses Sujets, & rendre sa mémoire immortelle : car, lire les histoires pêle-mêle & sans choix, seroit un moyen bien peu sûr, & qui, loin de profiter, pourroit n'avoir d'autre effet que de gâter un Prince qui seroit naturellement bon, supposé qu'il y en eût qui, étant une fois sur le Trône, daignât donner quelque temps à la lecture, dans la vue de se former davantage. Faute de faire le bon choix que je demande, un Prince, un Monarque court risque de se faire des regles de gouvernement sur de très-mauvais modeles ; il y apprendra l'art de conduire des manœuvres, des intrigues, de manquer

à

à ſa parole en éludant la foi des traités, de ſe permettre à l'égard de ſes peuples tout ce qu'il lui plaira, & de ſatisfaire en tout ſes volontés, parce qu'il aura gravé dans ſon eſprit les exemples des autres Princes, comme lui, qui en auront fait autant. Tous les Politiques s'accordent à combler l'Hiſtorien Tacite de leurs éloges; mais quel magaſin où le poiſon ſe trouve pêle-mêle avec les remedes! Il ſeroit bien plus à propos qu'on ne mît dans les mains des Princes que les vies de ceux qui ont été les meilleurs, je veux dire de ceux qui ſe ſont rendus célebres par leurs vertus, par la douceur de leur gouvernement, & leur affection, leur amour pour leurs peuples; de ceux en un mot aux actions deſquels on reconnoît qu'ils n'avoient d'autre but que ce qui fait l'objet principal de la bonne & ſaine

politique, qui consiste à rendre ses peuples heureux. Xenophon, qui nous a donné la vie du grand Cyrus, a très-bien dépeint sa valeur & son courage dans ses exploits militaires, sa sagesse dans la conduite & l'exécution de ses desseins, sa magnanimité, sa libéralité, sa frugalité & toutes ses éminentes qualités; mais il s'est surtout appliqué à représenter cette affection, cet amour tendre qu'il avoit pour ses peuples, & l'amour que ses peuples avoient pour lui par retour, la confiance qu'ils y mettoient, au point qu'ils le regardoient moins comme leur Maître & leur Souverain que comme leur Protecteur & leur Pere. Quand Xenophon n'auroit représenté ce Monarque que comme il devoit être, ce portrait est si beau qu'il n'est aucun Prince qui ne doive en être enchanté. Pline le jeune a

peint l'Empereur Trajan tel qu'il fut, & a préſenté un bel exemple à tous les Princes qui aſpirent à la véritable gloire ; M. de Fenelon, dans ſon ingénieux roman, a caractériſé de méchants Souverains pour en inſpirer de l'horreur, & des bons pour engager leurs ſucceſſeurs à les imiter.

CHAPITRE SECOND.

Que toute la ſollicitude des bons Princes doit être de procurer le bonheur public.

IL ne me ſeroit pas difficile de faire ici parade d'érudition, tant ancienne que moderne : je pourrois m'autoriſer des textes des divines Ecritures, citer grand nombre de Philoſophes & d'Ecrivains de tous les temps, qui tous, à l'exception de quelques diſciples de Machiavel, enſeignent & prouvent de la maniere la plus forte, que c'eſt le propre des bons & ſages Princes, leur emploi, leur miniſtere, d'avoir un ſoin continuel du *bien public*, en procurant à leur peuple tout le bonheur poſſible en ce monde, vrai ſéjour de toute

ſorte de maux, d'erreurs, & du déréglement des paſſions ; mais laiſſant cet étalage à faire à d'autres, je dirai ſeulement que ſi les Princes daignoient faire tant ſoit peu de réflexion ſur la charge qui leur eſt impoſée, ils comprendroient d'eux-mêmes quelle a été l'idée, l'intention de Dieu & l'inſtitution de la nature en leur confiant le gouvernement des peuples ; ils comprendroient, dis-je, que c'a été pour procurer le bonheur de leurs Sujets, & non pour en faire le malheur, comme ces tyrans dont la férocité, la barbarie ne peut que faire horreur à tous les Princes d'aujourd'hui. On conçoit aiſément que ſi les hommes ſe ſont accordés à ſe donner un Maître, à ſe ſoumettre à un Chef, ce n'eſt que pour leur propre bien. C'eſt ſous cette condition qu'ont été élus les premiers Princes,

les premiers Rois, & d'eux, elle a passé tacitement à leurs successeurs. Il y a même eu plusieurs Souverains célebres dans les histoires par la gloire que leurs vertus leur ont acquise, qui l'ont reconnue par des actes publics ; & ce qui montre que c'est la voix de la nature qui se fait entendre, que c'en est une loi des plus sacrées, c'est que chez tous les peuples que nous appellons barbares, ceux qui les gouvernent n'ignorent pas que le devoir de leur place est de les défendre, de bien traiter leurs Sujets, & de faire en tout le bien & l'avantage de l'Etat ; à plus forte raison devra le faire & s'y sentir obligé un Prince Chrétien, qui fait profession de suivre une loi qui est toute de charité, une loi qui défend de faire du mal, & qui ordonne de faire du bien à tous, même aux ennemis, & qui dit aux

Princes : « * Faites aux hommes tout » ce que vous deſirez qu'ils faſſent » pour vous ». Que faudroit-il de plus pour démontrer que c'eſt un devoir de juſtice impoſé par la nature même, que le Prince aime ſes Sujets, & leur faſſe tout le bien qu'il peut, par le retour au moins de tous les avantages qu'il tire de leurs ſervices & de leurs contributions pour ſa magnificence, ſa ſatisfaction & ſes plaiſirs.

Il s'enſuit que ſi jamais un Souverain s'imaginoit n'être redevable de rien à ſon peuple, qui fait tant pour lui, ce ſeroit de ſa part une erreur blâmable, très-dangereuſe, & le comble de l'orgueil. Les Sujets doivent leur ſervice au Prince ; ils lui doivent des ſubſides pris de leur bien

* Matth. ch. 7. V. 12.

& de leur induſtrie, pour fournir à ſes dépenſes & ſoutenir l'éclat de ſa dignité ; mais par une convention tacite entre les Sujets & le Prince, il ſe trouve à ſon tour chargé de différents devoirs, comme de défendre, s'il le peut, ſon peuple de ſes ennemis, ou du moins de bannir de ſes Etats les injuſtices, les inſultes & les vexations : il eſt établi pour rendre ou faire rendre juſtice à tous ſes Sujets, aux plus petits comme aux plus grands. Parmi ſes obligations, un bon Prince reconnoît celle d'employer toutes ſes forces, toutes ſes reſſources, non-ſeulement pour épargner à ſon peuple les maux, les afflictions, les détreſſes & les troubles qui lui peuvent arriver, mais encore pour lui ménager, lui procurer tous les biens & les avantages qui peuvent être en ſon pouvoir. C'eſt par-là que

de bons Princes ont acquis les noms glorieux de *Paſteurs* & de *Peres du peuple.* Les brebis ſont d'un grand avantage pour le berger, on ne l'ignore pas ; mais que ne fait pas auſſi le berger pour le bien de ſes brebis ? de quel avantage n'eſt-il pas pour elles ? avec quelle ardeur ne les garantit-il pas de tout ce qui peut leur nuire ? quel ſoin n'a-t-il pas de leur procurer de bons pâturages, & tout ce qui peut contribuer à leur bien être ? en un mot il les choye, les ménage comme ſon unique reſſource & ſon tréſor : les Sujets ne ſont pas moins pour leur Prince, ils ne lui ſont pas moins utiles. Ne ſeroit-ce donc pas une étroite obligation pour le Prince d'avoir pour eux les ſentiments d'une tendre affection, & de leur procurer tout le bien qui lui eſt poſſible ? A l'égard des peres, qu'ils

aient ordinairement le plus grand empreſſement à faire le bien de leurs enfants & à les avancer, le plus ſouvent ils n'en attendent aucune récompenſe, & ils ne doivent pas ſe trouver dans le cas d'en avoir beſoin, ſi ce n'eſt peut-être dans leur vieilleſſe; mais les Sujets fourniſſent continuellement au bien, à l'avantage d'un Prince, & le font ce qu'il eſt. La juſtice veut donc qu'il s'intéreſſe pour eux à ſon tour, & qu'il leur rende la pareille par ſon amour & par ſes bienfaits. Malheur au Souverain qui acheteroit ſa félicité par l'infortune de ceux qui la lui procurent, ce ſeroit un monſtre couronné.

D'ailleurs, il n'eſt point de Prince inſenſible à la gloire, & qui n'aime à en acquérir: c'eſt un deſir naturel à l'homme, & plus on a d'eſprit, plus on en eſt ſuſceptible, parce qu'on

comprend davantage que c'eſt, non point un bien imaginaire, mais un bien réel, de jouir d'une réputation diſtinguée, de paſſer pour vertueux, d'être à l'abri du blâme, & de ne mériter que des louanges. Or, il n'eſt point de gloire plus ſûre, plus flatteuſe pour un Prince, ni qui l'honore davantage, que de bien gouverner ſes peuples, de ſe propoſer & de ſavoir les rendre heureux : c'eſt leur premiere obligation, & le plus bel ornement de leur couronne. Si l'on conſidere la gloire des Conquérants, quel qu'en ſoit l'éclat, on pourra y trouver bien des ombres ; ſouvent ou elle eſt ſans juſtice, ou du moins on ne peut l'acquérir qu'au prix de beaucoup de ſang & des larmes de ſes propres Sujets, auſſi-bien que des ennemis ; ſur-tout ſi on contraint ſes Sujets à prodiguer leurs vies pour des

guerres entrepriſes plus par fantaiſie, par caprice que par néceſſité, & que l'on dépeuple un grand pays pour l'augmenter de peu de choſe. Le ſage Empereur Antonin, ſurnommé le Pieux, diſoit *qu'il valoit mieux conſerver un citoyen que de tuer mille ennemis.* La vraie gloire ne tient point compte à un Souverain de ſa magnificence, du nombre & du bon état de ſes troupes, ni de la ſomptuoſité de ſes palais, s'il faut que, pour en faire les frais, il dépouille ſes Sujets & les rende miſérables. Trop ſouvent, abuſé par une fauſſe opinion, on prodigue des titres glorieux à tel qui ſe trouve avoir fait préciſément tout ce qu'il faut pour les moins mériter. C'eſt ſpécialement dans les épitaphes que l'on en fait l'obſervation; mais ſi c'eſt à juſte titre qu'un Prince eſt ſurnommé l'*Ami de ſon peuple*, le

Bienfaiteur de ſes Sujets, la cenſure eſt réduite au ſilence, parce qu'en effet un tel Prince fait les délices de ſon peuple. On a vu dans Rome Payenne le Trône occupé par un monſtre, qui avoit pour principe cette maxime de tyran : * *Il n'importe qu'ils me haïſſent, pourvu qu'ils me craignent.* Graces à l'Evangile, il n'eſt aucun des Princes qui en font à préſent profeſſion, qui s'embarraſſât peu de la haine de ſes Sujets, ou qui la mépriſât ; que dis-je ? il n'en eſt aucun qui ne deſire de tout ſon cœur d'en être aimé, & s'ils veulent être craints, ce n'eſt que des méchants. Cependant, eſt-il bien vrai que tous les Princes Chrétiens connoiſſent bien la vraie maniere de ſe faire aimer de leurs Sujets ? S'ils la ſavent, s'étu-

* *Oderint, dum metuant.*

dient-ils à la pratiquer ? Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de plus grand plaisir pour un Souverain, qui n'a d'autre objet que de plaire à son peuple & de lui faire du bien, & qui sait en gagner l'amour ; de tels Princes sont adorés, pour ainsi dire : qu'ils se montrent en public, tout le peuple accourt en foule pour les voir avec des démonstrations de joie, & vient leur offrir les hommages d'un cœur reconnoissant ; hommages bien plus flatteurs que tout l'éclat du plus pompeux appareil. Voici notre Pere, s'écrie-t-on de toutes parts, voici celui qui prend soin de nous, qui veille à notre conservation ; ainsi mille bouches à la fois lui donnent des bénédictions, & font pour sa prospérité des vœux dictés par le sentiment d'un amour pur & sans fard. Veut-on donc savoir au juste quel est le mérite d'un

Prince ? au lieu de s'en rapporter à ses Panégyristes, il ne faut que consulter ses peuples ; leur amour & leurs louanges en font le panégyrique le plus solide que l'on puisse desirer. Je ne parle point ici des jugements que peuvent porter des censeurs caustiques & méchants, parce que, même en reconnoissant le mérite d'un bon Prince, & ne pouvant lui refuser leur estime, ils ne peuvent l'aimer, comme étant trop en opposition avec leur méchanceté.

Conséquemment il seroit bien à desirer que quiconque est prépose à l'éducation d'un jeune Prince, né pour le Trône, sentît fortement & lui inculquât de même cette maxime si importante, que ce qui fait plus d'honneur à un Souverain, ce qui réhausse davantage l'éclat de son mérite & de sa gloire, c'est son amour

pour ſes peuples, & ſon inclination conſtante à faire, autant qu'il le peut, du bien à chacun, ſelon ſa condition ; que c'eſt pour cela que Dieu l'a mis au monde & l'a deſtiné à monter ſur le Trône ; qu'avec ces ſentiments & cette conduite, pluſieurs de ſes prédéceſſeurs ſe ſont acquis beaucoup de gloire ; que c'eſt par ce trait que les Princes ont plus de reſſemblance avec Dieu, qui prend plaiſir à être appellé l'Ami des hommes, & qui nous fait éprouver en tant de manieres les effets de ſa bienfaiſance & de ſa libéralité. Que le Gouverneur d'un Prince ſoit bien pénétré de ces principes, s'il ſait bien les inſpirer à ſon Eleve & les graver dans ſon eſprit, il pourra en eſpérer de bons fruits un jour, pourvu que ſon Eleve ne ſoit pas un de ces caracteres durs & inacceſſibles à toute bonne impreſ-

ſion. Il ſeroit bon de répandre dans les appartements des jeunes Princes des inſcriptions où ſe liroient les obligations, les devoirs de ceux qui ſont deſtinés au gouvernement des peuples ; que ces inſcriptions fuſſent réduites en forme d'axiomes & de ſentences bien choiſies, & que de temps en temps on prît ſoin de les leur inculquer. Ces ſortes de tapiſſeries ne donneroient point une idée de magnificence ; mais, ſans faire un bel ornement pour l'appartement, elles pourroient en faire un très-précieux pour le Prince même, en lui donnant celui d'un mérite réel & ſolide. Philippe, Roi de Macédoine, tenoit à ſes gages un Officier qui tous les jours, avant qu'il donnât audience, lui diſoit : *Philippe, ſouviens-toi que tu es mortel.* Sur-tout il faudroit écrire en lettres d'or que la Souveraineté n'a

point été imaginée pour le seul avantage du Souverain, mais principalement pour faire le bien de la République, en procurant la félicité des peuples qui lui sont soumis ; & que par conséquent le vrai Prince, le Souverain qui honore véritablement le rang suprême, est celui qui n'ayant d'autre ambition que de rendre son peuple heureux, en fait & en prend les moyens. Il faut ici bien prendre garde de ne pas réduire le devoir du Prince à ne faire que maintenir la justice, ce seroit le renfermer dans des bornes trop étroites : il est certain que c'est-là une des plus importantes obligations qu'on ait jamais pu lui inculquer ; mais la maxime générale est de faire le bonheur du peuple par tous les moyens qui sont en son pouvoir, & l'exacte & fidele administration de la justice entre dans le nombre des

moyens néceſſaires. Le Comte Fulvio Paciani, célebre Juriſconſulte de Modene, a réduit dans ſon petit Traité * toute la quinteſcence du caractere d'un bon Prince à un ſeul point, qui eſt de faire ſon poſſible pour traiter ſes Sujets de la même maniere dont il voudroit que le traîtât un autre Prince dont il ſeroit dépendant. Cette maxime eſt excellente, & plût à Dieu que les Princes l'euſſent bien gravée dans leur cœur: cela n'eſt pas difficile à quiconque a paſſé de l'état de ſimple particulier au rang ſuprême; mais il y a beaucoup de difficultés pour quiconque ſe trouve Prince & Souverain en naiſſant, parce qu'il n'a jamais appris

* *Fulvio Pacizni*, Traité de l'art de bien gouverner les peuples, & de faire qu'un Prince en ſoit aimé & craint en même temps.

à obéir, & n'a pu ſavoir lui-même ce qu'un peuple a droit de deſirer raiſonnablement de celui qui le gouverne.

Me demanderoit-on quels ſont ces deſirs que les peuples ont droit de former, & qui ſont fondés ſur la juſtice? c'eſt que le Prince ait ſur eux toute autorité, mais que lui-même ſoit ſoumis à celles de la loi de la nature, du droit des gens, & ſur-tout à celle de l'Evangile, qu'il ait une puiſſance abſolue pour faire du bien, & les mains liées s'il vouloit faire du mal; qu'il ſe reſſouvienne toujours qu'il eſt, non le Maître, mais le Pere de ſon peuple; qu'il n'oublie jamais qu'il a été choiſi par la divine Providence pour faire par ſa ſageſſe, ſa modération & ſon attention continuelle, le bonheur d'un ſi grand nombre de Sujets, & non qu'elle ait eu

en vue d'en faire des miſérables & de vils eſclaves pour flatter l'orgueil d'un ſeul homme, pour ſervir ſes caprices & fournir à ſes plaiſirs ; qu'enfin ſa plus grande ſollicitude ſoit d'établir de bons réglements pour le plus grand bien de ſes peuples, parce qu'en effet la gloire d'un Prince eſt d'oublier en quelque ſorte ſes propres intérêts, & de les ſacrifier au bien public. C'eſt une choſe étonnante, diſoit l'Empereur Sigiſmond, qu'ordinairement tout homme refuſe d'exercer un art qu'il n'a point appris, & que perſonne ne refuſe la charge de commander à tout un peuple, même ſans avoir jamais pris aucune connoiſſance, aucune leçon d'un ſi grand art, qui cependant eſt le plus difficile de tous. Au reſte, heureux les peuples qui ſe trouvent avoir un bon Prince qui les aime, pour ainſi

dire, plus que lui-même ; c'eſt un grand préſent que leur a fait la Providence. Ainſi l'a reconnu Pline le jeune, tout Payen qu'il étoit, lorſque dans ſon Panégyrique de Trajan il s'écrioit : « Quel préſent plus magnifique, plus précieux Dieu peut-il » faire aux hommes que de leur donner un Prince ſage, vertueux, & » qui lui ſoit comme ſemblable ? » J'applique ici au vrai Dieu ce que Pline entendoit de ſes fauſſes Divinités. Saint Auguſtin a reconnu * de même que c'eſt un effet ſingulier de la miſéricorde divine d'avoir de bons Princes, parce que c'eſt de-là que

* St. Aug. l. 5. de la Cité de Dieu, ch. 19. Quant à ceux qui ſont véritablement pieux, & qui joignent à une bonne vie la ſcience de gouverner les peuples, il ne peut rien arriver de plus avantageux au monde que lorſque Dieu les lui donne pour Souverains.

dépend le bonheur du monde, & ce bienfait ſi précieux impoſe une étroite obligation d'en rendre à Dieu de continuelles actions de graces ; mais s'il en eſt autrement, on n'a d'autre parti à prendre que de ſe ſoumettre à ſa volonté. C'eſt encore le conſeil que nous donne Tacite, qui, quoique Payen, dit « que l'on doit deſirer de » bons Princes, & ſupporter les mau- » vais ». D'ailleurs, lorſqu'un Prince n'aime point ſes Sujets, qu'il les mépriſe au contraire, & que loin d'avoir pour eux des égards & de la compaſſion, il les traite non comme ſes enfants, mais comme s'ils étoient ſes eſclaves, il ne peut empêcher qu'on ne murmure en ſecret contre lui, quelquefois même en public, qu'on ne deſire de voir la fin de ſon regne, & qu'on ne regarde ſon gouvernement comme un fléau de Dieu & un

châtiment de ſa juſtice. Un bon Prince ne ſe contente pas de régner à l'extérieur ſur ſes Sujets, il veut & doit encore régner dans leurs cœurs par leur amour ; s'il ne s'en met point en peine, ou qu'il le mépriſe même, ce qui eſt bien plus odieux, c'eſt une preuve qu'il ne ſait pas diſcerner ce qui eſt honorable aux Souverains, & ce qui fait leur véritable gloire.

CHAPITRE TROISIEME.

Il eſt auſſi du devoir des Miniſtres des Princes de procurer le bonheur public.

C'Est un aveu déſagréable, auquel on ne peut néanmoins ſe refuſer, qu'ordinairement les Princes n'ont ni le temps ni la volonté de feuilleter des livres pour y apprendre la ſcience du gouvernement ; il faudroit donc du moins que leurs Miniſtres en connuſſent les maximes principales pour les leur inſpirer à propos. Si un Prince n'a fait dans ſa jeuneſſe aucune étude, ou s'il a oublié les bonnes inſtructions qu'on lui a données, un ſage & fidele Miniſtre peut lui prêter le ſecours de ſes lumieres ; je dis plus, il le doit

pour répondre à la confiance de celui qui l'honore jusqu'à prendre ses avis, en lui suggérant tout ce qui peut tourner davantage à sa gloire. Or, quel acte plus louable peut-on conseiller à un Souverain que celui de délivrer son peuple des maux qu'il éprouve, & de le combler de biens? C'est-là ce qui fait la félicité publique. Dans tous les pays & dans tous les temps on a vu des hommes élevés par leur mérite ou par des coups de la fortune, jusqu'à devenir Ministres d'Etat; mais qui, ayant le cœur rempli de leur amour propre, ou, si l'on veut, de leur intérêt, n'ont regardé leur élévation que comme une voie que Dieu leur avoit ouvert pour enrichir & élever leur famille: c'est en effet là comme le centre auquel ont été se rapporter toutes les lignes de leur conduite. Il

eſt queſtion, s'eſt-on dit, de tirer de cette place le plus d'avantages qu'on pourra : Afin de ſe maintenir dans la faveur du Prince, & de n'en éprouver aucun déchet, il faut bien ſe garder de le contredire jamais en rien ; il faut au contraire flatter ſes volontés & encenſer ſes idées. En ſe propoſant ainſi par préférence ſon propre avantage, il arrive ordinairement que ces perſonnes ne portent point leurs vues, ne ſont point animées d'un vrai zele pour faire ceſſer certains abus, certains déſordres publics ; encore moins penſent-elles à travailler efficacement pour le bien général, qui leur importe bien peu ; & Dieu veuille que de fauſſes idées, de mauvaiſes manœuvres, dirigées par leur intérêt ou par quelqu'autre paſſion, n'entrent point dans les jugements qu'ils portent, les conſeils

qu'ils donnent, & ſpécialement dans l'adminiſtration des finances, tant du Prince que de l'Etat même. Néanmoins, dans tous les temps & dans tous les lieux, il s'en eſt trouvé beaucoup d'autres qui, choiſis pour occuper les premieres places de l'Etat, ont bien profité des avantages légitimes de leur élévation, mais qui ont tourné principalement leurs vues au ſervice du Prince & à l'avantage de la République; deux objets qui s'accordent & s'uniſſent très-bien enſemble, à moins que le Prince ne les ſépare. De tels Officiers ſont attentifs à tout ce qui peut tourner à l'avantage public, ſoit en retranchant les abus & les déſordres qui ſe ſont introduits peu à peu, ſoit en mettant le commerce ſur un meilleur pied, en faiſant refleurir les anciens arts, & en en introduiſant de nouveaux qui ſont utiles; ſans ceſſe

ils ſont occupés de ce qui peut faire de l'honneur au Prince & du profit à leur pays. Ce qui rend & rendra à jamais recommandable la mémoire de Louis XIV, ce n'eſt pas d'avoir fait des conquêtes & d'avoir beaucoup étendu ſon royaume, on pourroit lui diſputer quelque choſe ſur ces deux points; &, à tout bien examiner, ſa gloire ne ſeroit pas abſolument pure: mais les arts qu'il a relevés & portés ſi loin; les lettres, les ſciences, qu'il a favoriſées, animées; le commerce, où il a mis tant d'activité, de chaleur; les hôpitaux qu'il a fondés, les écoles de génie qu'il a établies pour la guerre & pour la marine, & tant d'inventions & de découvertes utiles au bien de ſon Royaume, ou propres à en relever le luſtre, voilà ce qui l'honore, ce qui immortaliſe ſa gloire. Heureux ce Prince, d'avoir eu dans

ſon Conſeil le beau génie de M. de Colbert, & de beaucoup d'autres hommes de talents ſupérieurs & d'un goût exquis, qui tous ne cherchoient que le bien, & n'y préféroient que le mieux; hommes admirables & bien à deſirer par-tout. Ceci n'eſt cependant rien encore en comparaiſon de ce qu'a fait Pierre le Grand, Empereur de Moſcovie. Ordinairement les autres Princes, en ſuccédant à leurs peres, trouvent que l'Etat dont ils héritent eſt à la vérité comme un beau jardin, mais où il manque beaucoup de choſes. Pierre Alexiovitz ne trouva ſon Empire que comme un déſert affreux, & il en fit comme un jardin magnifique, quoique non cultivé encore dans toutes ſes parties. Il falloit un auſſi grand génie que le ſien pour une ſi vaſte entrepriſe, à laquelle ne lui ſervirent pas peu les lumieres & les

inſtructions de beaucoup de Savants, de Politiques & de Négociants étrangers qu'il conſulta, & dont il emmena pluſieurs avec lui en Ruſſie.

Il eſt aiſé de trouver dans les Républiques bien réglées des hommes animés d'un vrai zele pour le bien public ; encore quelquefois en eſt-il qui, ſous prétexte du bien public, ne viſent qu'à leur intérêt particulier. On peut auſſi voir, & plus facilement dans les Monarchies, des Miniſtres qui ſe propoſent paſſablement l'avantage du Prince, beaucoup le leur, & point du tout celui du peuple. Que de maux dans le monde par le déréglement de l'amour propre ! Mais on comprend aſſez qu'on ne peut jamais avoir rien de bon & dont on puiſſe faire aucun cas en fait de Miniſtres, quand on n'aura que de ces hommes à qui il importe peu que le peuple

ſouffre, & qui ne ſe mettent point en peine de ſuggérer au Prince les moyens de remédier à ſes maux; qui, ne ſongeant qu'à faire leurs affaires, ne s'embarraſſent pas d'améliorer celles de l'Etat, ſans penſer que le bien public, le bien même des particuliers fait le bien du Prince. Ils ſeront, je le veux, grands Politiques, grands Juriſconſultes, & grands maîtres en tout ce qu'on appelle rafinement, artifice & tours de cabinets; mais s'ils négligent de guérir ou de diminuer du moins les maux de la République, & d'en faire le bien, ils n'auront aucun titre pour avoir droit aux éloges du public, qu'ils ne mériteront pas, n'étant ni nés ni faits pour lui. J'ai dit une République, & il ſeroit à ſouhaiter que chacun eût pour principe ce qui fait une vérité bien certaine; ſavoir, que quoiqu'un Etat

ſoit gouverné par un Prince, le peuple forme toujours une ſociété qui fait une République, dont le Prince eſt lui-même le Chef, & dont les Sujets ſont les membres : Les membres comme le Chef doivent ſans doute contribuer autant qu'ils le peuvent au bien & à la félicité publique. Le Prince le doit plus que les autres ſans comparaiſon ; mais s'il oublie à cet égard le devoir de ſa charge, les autres ne doivent pas pour cela ſe diſpenſer de s'occuper de l'intérêt commun, & de faire tout ce qui peut y contribuer, perſuadés qu'il n'eſt point d'éloge qui puiſſe égaler le mérite de quiconque ſait ſe mettre au-deſſus de ſon amour propre juſqu'à diriger toutes ſes vues au bien des autres & à l'avantage de toute la ſociété préférablement au ſien. Or, à plus forte raiſon les Miniſtres d'Etat

ſont obligés d'en faire leur objet principal, eux ſur qui porte, après le Prince, tout le poids du Gouvernement, & qui en ſont comme les pivots. Ce n'eſt pas aſſez pour eux d'en empêcher la chûte & la ruine entiere, & de donner uniquement leur attention aux affaires civiles & criminelles, d'avoir ſoin que la juſtice ſoit exactement rendue aux particuliers, & que les crimes ſoient punis ; c'eſt-là la fonction d'un ſimple Juge : un bon, un vrai Miniſtre d'Etat doit avoir des vues bien plus grandes, & prendre un vol bien plus élevé ; il doit avoir à cœur de porter & d'aider le Prince à mettre, autant qu'il le peut, ſon peuple en bon état, & à le rendre heureux : trop ſouvent diſtraits ſur ce ſujet, les Princes n'y penſent point du tout ; c'eſt donc à leur défaut, à ceux qu'ils ont choiſis pour ſe dé-

charger ſur eux d'une partie du fardeau du Gouvernement, pour ſe ſervir de leurs lumieres, non-ſeulement afin de connoître au juſte les différents partis qu'il faut prendre dans les différentes circonſtances, mais encore pour former le ſyſtême & le plan le plus ſûr dans les affaires & l'adminiſtration de l'Etat pour le ſuivre dans la pratique, tant à l'avantage de leurs Sujets qu'à leur propre avantage. Heureux le Prince qui a d'habiles Miniſtres ainſi zélés pour la gloire de leur Souverain & pour le bien public ! plus heureux encore s'il ſait en goûter les avis, & ne s'imagine pas en ſavoir plus qu'eux. Ordinairement il y a plus de ſûreté & de maturité dans le ſentiment de pluſieurs perſonnes ſages & qui ont de l'expérience dans les affaires, que dans la maniere de penſer d'un ſeul.

J'ai dit qu'il eſt différentes cauſes de l'ignorance où ſont pluſieurs Princes, de ce qui pourroit illuſtrer leur regne & rendre leurs Sujets heureux. Il n'eſt que trop vrai qu'on a vu quelquefois dans le Miniſtere des hommes fort peu au fait de cette politique qui apprend l'art de porter ſûrement les coups & de les parer, ainſi que toute l'adreſſe & le rafinement des cabinets; des hommes trop peu inſtruits du gouvernement économique d'un Etat pour le rendre plus floriſſant, je veux dire plus riche, mieux réglé, plus exempt de vices & plus policé, plus civiliſé, plus peuplé, ce qui fait le bonheur public dont je parle. On peut acquérir cette ſcience par une méditation ſérieuſe, jointe à un vrai zele & à un ardent deſir de faire le bien public; mais on y parviendra encore plus facilement par la connoiſſance des

hiſtoires, des Légiſlateurs anciens & modernes, & de tous les grands Hommes qui, dans les différents pays, ont tenu les rênes du Gouvernement : que dis-je ? il eſt un moyen pour cela bien plus ſûr, bien plus efficace, c'eſt celui de quiconque voit par lui-même * beaucoup de pays & examine les mœurs, la police, les uſages des diverſes nations. Il ſeroit bien bon en effet qu'une perſonne d'un jugement ſûr, d'un diſcernement exact & étendu, capable par conſéquent de diſtinguer le bien du mal, & le mieux du bien, pût parcourir les Etats les plus policés de l'Europe pour faire des obſervations ſur tout ce qu'il y a d'utile, ſur ce que l'induſtrie, l'art & le génie ont

---

* *Qui mores hominum multorum vidit & urbes.*

produit & produiſent tous les jours en tant de villes célebres, ſur les progrès qu'y ont fait tant de différents arts qu'on y cultive avec le plus grand ſuccès, & l'utilité que le public en retire, ſur le commerce & la maniere dont il ſe fait, ſur les découvertes de la chirurgie, ſur les inventions de la méchanique, enfin ſur tant de belles manufactures ſi avantageuſes, ou même néceſſaires aux lieux où elles ſont établies, & remporter enſuite chez ſoi une ample proviſion de connoiſſances dont on pourroit faire un grand uſage au profit de ſa patrie. C'eſt ainſi que conduit par ſon vaſte génie l'Empereur des Ruſſies, dont j'ai parlé, alla faire lui-même ces recherches & cette étude dans les villes les plus commerçantes de la chrétienté, & attira enſuite chez lui, par les plus grandes récompenſes,

tout ce qu'il put gagner d'hommes capables de défricher, pour ainsi dire, ses vastes Etats, & de les polir du moins en quelques parties. Or, si les Ministres n'ont pas cherché à s'instruire eux-mêmes par le moyen que je viens de proposer, il ne faut pas espérer que le système du Gouvernement prenne jamais une meilleure forme. Quoique, graces à Dieu, nous vivions en des temps où regne la tranquillité, la politesse & l'union entre les Chrétiens, & que les Princes qui nous gouvernent fassent de la clémence leur qualité favorite, il reste encore d'autres sortes de biens que l'on pourroit faire aux peuples, & que faute de les connoître, ou par pure négligence, on ne leur ménage pas.

CHAPITRE QUATRIEME.

De l'éducation qu'il faut donner aux jeunes gens pour les rendre propres à remplir les charges publiques.

AVANT que de traiter ce ſujet, j'ai à propoſer quelques réflexions auxquelles je ne puis me refuſer, & que je ne donnerai néanmoins qu'avec peine ; comprenant mieux que jamais qu'autant qu'il eſt facile de former des deſirs, autant il eſt difficile, pour ne pas dire impoſſible, de les voir mettre à exécution. Après tout cependant, quel inconvénient y auroit-il à préſenter encore une idée qui peut beaucoup contribuer au bien public ? On vient de voir un léger

crayon du portrait & des qualités que doivent avoir ceux que la Providence a faits les Miniſtres d'un Prince pour travailler ſous ſes ordres au bien public, & conjointement avec lui : mais de tels hommes ne ſont pas formés tout d'un coup ; ils n'ont pas tout d'un coup tous les talents néceſſaires pour l'adminiſtration de la juſtice & pour le gouvernement, tant politique qu'économique d'un Royaume ; il faut au contraire beaucoup d'application, de travail pour y réuſſir : de-là l'attention, le ſoin que le Prince ou la République devroit avoir de former des hommes qui fuſſent capables de remplir un jour les charges, les dignités & les offices publics, de maniere qu'en y faiſant honneur au Prince & à l'Etat, ils fiſſent auſſi le bien des particuliers. Le jardinier prudent nourrit de jeunes plantes

pour les transplanter & les substituer à temps à la place de celles qui sont vieilles & près de manquer. Autant il vaudroit & seroit nécessaire même que dans le point de vue que je propose, on choisît des Sujets par-tout & dans toutes les conditions. Il arrive souvent à tous les Princes d'être dans le cas de chercher des hommes tout formés & propres à occuper les charges & les emplois, les uns du barreau, les autres de leur cabinet, ou pour en faire des Secretaires d'Etat, des Ambassadeurs, ou des Intendants de commerce. Se plaindroit-on de ne trouver aucun homme de mise dans son propre pays? En ce cas, si les particuliers sont blâmables de n'avoir ni su ni voulu cultiver leur esprit, le Prince ne le sera pas moins de n'avoir pas pris soin de fournir à la jeunesse de ses Etats les moyens & les encou-

ragements qui l'auroient mise à même de prendre de bonnes connoissances relatives au ministere public, ou des principes de Jurisprudence, ou des idées des fonctions des Secretaires, &c. &c. &c. Sans aucun essai, sans s'être même beaucoup exercé, il n'est pas possible communément aux génies des hommes de se former aux grandes choses, telles que sont les affaires dont s'occupe le gouvernement public ; & si la jeunesse, naturellement dissipée, ne sait pas d'elle-même entrer dans cette carriere, il sera bien glorieux & aussi profitable au Prince même d'employer son zele à en procurer l'éducation, en s'appliquant en même temps à la garantir de la contagion des vices, & à l'animer à acquérir la capacité nécessaire pour exercer les emplois importants du Gouvernement.

On conçoit aiſément qu'il eſt conſéquemment à propos que le Prince accorde ſa protection aux Colleges, aux Séminaires & Ecoles deſtinées à élever la jeuneſſe de toutes les conditions, des nobles, des bourgeois & du ſimple peuple. Il faudroit être aveugle pour ne pas reconnoître combien eſt louable & avantageux dans toutes les provinces & dans toutes les villes, l'établiſſement de ces maiſons fondées pour l'éducation des jeunes gens. C'eſt-là l'âge où l'homme eſt expoſé à de plus grands dangers; la fougue des paſſions, le défaut de prudence & d'expérience concourent à jeter dans le déréglement, le deſir & l'amour des plaiſirs ne permettant pas de rien voir qu'on y puiſſe préférer. Or, ſi la jeune nobleſſe eſt gardée & tenue loin des occaſions ſéduiſantes, des mauvaiſes compagnies,

& des exemples pernicieux du ſiecle ; ſi de plus on lui fait prendre des principes de religion & de piété, & qu'elle ne ſoit appliquée qu'à en pratiquer les œuvres en même temps qu'à étudier les Lettres & les Sciences, elle peut conſerver ſon innocence, ou du moins ſe préparer un riche fonds de toutes ces ſages inſtructions, pour en faire dans la ſuite la regle de ſa conduite ; & ſi les jeunes gens du peuple ſont élevés de même dans les exercices de la piété, & de quelque profeſſion honnête, lorſque ce temps orageux de leur âge ſera paſſé, ils trouveront en eux-mêmes de grandes reſſources pour ſe rendre en bons citoyens utiles à leur patrie. Eſpérance bien flatteuſe ! Combien n'eſt-elle pas trompée tous les jours ? Dès que ſortis de cette honnête priſon, les jeunes nobles, jouiſſants d'une pleine liberté,

entrent dans le monde, la plupart ne se sentant plus retenus par aucun frein, se livrent en proie à l'oisiveté, qui sur-tout pour la jeunesse est la source de tant de maux, & s'abandonnent aux plaisirs jusqu'à l'intempérance & à la débauche; ils perdent dans l'espace de quelques mois le fruit de toutes les années passées, où ils ont semblé faire une provision de sagesse. On sait assez quelle est la pente de notre nature: avoir beaucoup de bien, c'est une tentation de plus; ajoutez qu'il n'y a que trop de pays où la corruption des mœurs & la dissolution sont portées à l'excès, & où l'on n'a presque à voir que les exemples les plus pernicieux. Il en est à la vérité qui, retenus par un principe de religion & un sentiment d'honneur, ne s'écartent pas des devoirs & de la regle d'une conduite chrétienne, mais

ils abandonnent les études, ou s'ils en font quelqu'une, il n'y a abſolument rien de ſolide ; d'autres, pour éviter l'engourdiſſement & l'ennui, paſſent tout leur temps au jeu, à des converſations inutiles, ou à des amuſements frivoles ; & c'eſt de-là que dans les Républiques on a tiré des Sujets qui ſucceſſivement doivent être chargés du gouvernement. Tout au contraire, dans les Etats ſoumis à un Prince, ſon choix n'eſt point décidé ſur la naiſſance ; & ſi l'homme de baſſe condition eſt ſupérieur au noble en eſprit, en ſcience, en mérite, la raiſon conſultée, c'eſt lui qui eſt préféré pour les charges & pour les emplois ; mais en ſuppoſant qu'un jeune homme, après ſes études, ait continué à cultiver les Lettres & les Sciences, qu'on lui demande s'il n'a rien appris de ce qu'il faut ſavoir

pour le gouvernement d'un Etat : cette ſcience eſt toute différente des autres, & on n'en donne point les principes dans les écoles ordinaires ; que faire donc ? Il y a deux moyens à prendre dont pourroit faire uſage un Gouvernement ſage, des Princes comme des Républiques ; l'un conſiſte à veiller ſur la jeune nobleſſe, lorſque ſortie des Colleges & des Ecoles, elle eſt en quelque ſorte abandonnée à elle-même ; l'autre, de former une éducation particuliere, au moyen de laquelle ceux des jeunes gens, tant nobles que ſimples bourgeois, en qui on reconnoîtra plus de talents & d'élévation, pourront aſpirer & parvenir aux plus grandes charges, & juſqu'au gouvernement de l'Etat.

Quant au premier point, il n'eſt que trop commun que parmi les jeunes gens

gens on en voit qui ont, avec beaucoup d'ignorance, du penchant à l'orgueil, au libertinage, au jeu, ou qui ſont naturellement inſolents ou groſſiers, ou en qui l'on voit paroître le germe de quelqu'autre paſſion vicieuſe; taches difformes & défigurantes en toute ſorte de perſonnes, mais ſur-tout en ceux qui ſont diſtingués par la nobleſſe de leur naiſſance; elles ſont encore un plus mauvais effet en quiconque les a ſans le ſavoir, ou qui les regarde comme ſans conſéquence: à leur égard, il ſeroit bien à propos qu'il y eût des loix établies pour éloigner, du moins des honneurs & des charges publiques, tout homme en qui l'on verroit une oppoſition ſi marquée pour la vertu, que l'on ſait être comme la gardienne des Etats, ou pour les en priver s'ils y étoient parvenus. Je ne parle pas ici de ces

jeunes débauchés, dont les délits méritent ou la prison ou des punitions encore plus exemplaires : je suppose qu'il n'est point d'Etat où un Gentilhomme puisse contrevenir impunément aux loix fondamentales du Gouvernement. Je ne parle donc que de ceux qui font voir par leur conduite qu'ils ont bien peu de principes de religion, d'honneur ou de justice, ou qu'ils en sont bien peu touchés. Ils ne tuent personne, ils n'enlevent point les femmes à leurs maris, ni ne payent leurs dettes à coups de bâton, & ne commettent en un mot aucun de ces attentats qui troublent la tranquillité publique, mais ils ne mettent pas de différence entre les Eglises & les places publiques ; ils traitent leurs inférieurs avec une hauteur insupportable, tiennent les propos & la conduite de la plus vile populace, & dissipant le

bien des autres, s'ils le peuvent, avec le leur, ils n'aboutiſſent qu'à faire des dettes. Jeuneſſe inſenſée, qui ſe dégrade, s'avilit elle-même ! & comment prétendre enſuite aux diſtinctions & aux honneurs deſtinés à la nobleſſe, & qui ne devroient être que le prix de la vertu ? Comment gouvernera-t-on les autres & tout un peuple, ſi on ne ſait pas ſe gouverner ſoi-même ? Il me ſemble qu'il ſeroit à propos d'imaginer quelque expédient, dont on pourroit ſe ſervir au beſoin, pour mettre un frein aux déréglements de ces jeunes débauchés ; & comme ils ne ſavent que trop ſe mettre au-deſſus des jugements, ou, ſelon leur langage, des préjugés du vulgaire, j'eſtimerois qu'une peine & une improbation marquée de la part du Gouvernement, pourroit leur faire une aſſez forte impreſſion pour revenir

ſur eux-mêmes & changer de vie. Un Prince qui aura du zele pour le bon ordre, trouvera encore plus de facilité, s'il le veut, à ramener la jeune nobleſſe : quelques corrections légeres, quelques paroles même lui ſuffiront ; & ſans en venir à un examen détaillé des actions, ni pénétrer dans les replis de la conſcience, il aura aſſez à reprendre dans ce que leur licence a d'éclat aux yeux du public.

J'obſerve ceci en paſſant pour faire voir combien il eſt important & néceſſaire que les Princes donnent leur attention à la jeune nobleſſe, d'autant que le libertinage en eſt contagieux, & qu'il ſeroit glorieux d'en fournir des préſervatifs & des remedes, dès que l'on a principalement en vue le bonheur public. Dans les ſiecles barbares, la jeune nobleſſe s'exerçoit à des joûtes, des tournois

& d'autres ſemblables exercices des armes, comme à la chaſſe, aux jeux de force & aux inſtruments de guerre. On ſavoit bien mieux alors que nous ne le ſavons à préſent, quels ſont les amuſements qui lui conviennent. Beaucoup ne ſont pas capables de faire prendre à leurs idées un vol bien élevé, ni de ſe livrer à une forte application ; mais ils peuvent donner à leurs corps des exercices honnêtes, ou cultiver des arts qui leur conviennent. Je ne prétendrois pas que la jeuneſſe ait mieux valu autrefois qu'à préſent, mais on peut dire au moins que leurs manieres & leur maintien avoient quelque choſe de plus mâle : on ne les voyoit pas perdre les deux heures entieres à leur toilette pour arranger leurs cheveux avec autant d'apprêt & d'art que les femmes les plus mondaines, & emprunter comme

elles du fard & du vermillon, les couleurs que leur a refusé la nature. On a dit par plaisanterie que les hommes en ce siecle devoient être changés en femmes ; ce qui est certain, c'est que leur mollesse efféminée va toujours en augmentant ; qu'ils abandonnent aux femmes la supériorité & le droit de commander qui leur appartiennent, ne se réservant que l'honneur d'être de fait leurs très-humbles serviteurs & leurs esclaves, sans en avoir le nom. C'est bien là sans doute faire trophée de sa bassesse, & un renversement total de l'ordre qu'a fixé la nature même.

Je passe à une autre sorte d'éducation plus particuliere, relativement aux Sujets qu'il est question de former pour les rendre capables de remplir les charges & les emplois publics. Dans les Républiques, dont le Gou-

vernement eſt ariſtocratique, tout Noble a droit d'y parvenir; & comme on n'y peut avancer dans l'adminiſtration des affaires & dans les charges qu'autant qu'on a une réputation de vertu, la jeuneſſe fréquentant les ſages, & raiſonnant avec eux comme avec ſes maîtres des intérêts de l'Etat, ſelon qu'elle donne des preuves de ſentiments & d'intelligence, peut faire un bon apprentiſſage & devenir propre aux grandes choſes. Un Prince judicieux doit s'y prendre autrement pour faire de bons éleves, qui puiſſent l'aider un jour à ſoutenir les fatigues & l'application néceſſaires pour un bon gouvernement; le Prince en eſt la tête, & il a beſoin de différents Officiers & Magiſtrats qui lui ſervent comme d'autant de bras & de mains pour faire mouvoir avec adreſſe & de concert tous les

reſſorts de la République. Il faut obſerver que nos ancêtres ont établi des Académies & des Aſſemblées compoſées des plus beaux eſprits, qui cultivoient la poéſie & l'éloquence; elles avoient & ont encore leur mérite, quoiqu'elles ne ſoient pas d'une grande utilité; on peut du moins en tirer de bons Secretaires pour les cabinets des Princes & des Seigneurs. On a imaginé depuis des Académies de Phyſique expérimentale, d'Aſtronomie, de Mathématiques, de Médecine & de Chirurgie; établiſſements bien plus utiles au public à bien des égards. Un eſprit vraiment philoſophe, par la raiſon qu'il eſt accoutumé à apprécier le vrai, le ſolide des choſes, à reconnoître dans les actions, les opérations des hommes, le bien & le mieux, & à diſtinguer les apparences de la ſubſtance

& du fond ; un Philoſophe, dis-je, ſous le nom duquel je ſuis bien éloigné d'entendre un de ces ſophiſtes, de ces ergoteurs éternels, ſaura faire uſage de ſon diſcernement dans les affaires publiques, & juſtifiera la vérité de ce qu'on dit depuis ſi long-temps : « Qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on » n'eût que des Philoſophes pour » Rois, ou que les Rois devinſſent » Philoſophes ».

Mais j'eſtime de plus qu'il ſeroit à ſouhaiter que le Prince établît une Académie particuliere où l'on étudiât les regles ſûres d'un gouvernement ſage, qui fait, comme je l'ai dit, une fonction ſi importante, & en même temps ſi difficile. Le bonheur du peuple réſulte du bon gouvernement, & le bon gouvernement dépend d'une complexion d'idées & de connoiſſances de différents genres,

qui ne se trouvent pas ordinairement réunies dans un seul homme sans beaucoup de travail. Conséquemment il seroit à propos de faire un choix de jeunes gens reconnus de bonnes mœurs, doués d'un jugement sûr & d'une pénétration vive, dont on composeroit l'Académie que je propose, & que cette Académie eût pour objet & pour occupation de traiter avec discussion les divers sujets qui ont rapport aux moyens & à la maniere de s'y prendre pour gouverner sagement les peuples, tant pour l'avantage du Prince que pour le bien de ses Sujets : il faudroit aussi que quelqu'un de très-grand sens fût chargé de leur distribuer par degrés les matieres que chacun d'eux auroit à traiter, & qu'un Ministre sage assistât aux Assemblées qui se tiendroient en des temps marqués, non pas tant

pour prévenir tout déſordre, & réprimer ceux qui pourroient les cauſer, que pour animer & louer les ſuccès & l'émulation de ceux qui ſe montreroient avec plus d'éclat ; enſuite que l'on pût propoſer tout ce que l'on croiroit plus ou moins utile, pourvu qu'il fût praticable dans le pays où l'on vit, & tout ce qui entre dans la claſſe des inutilités ou du déſordre, ou qui eſt du nombre des choſes nuiſibles pour y remédier, obſervant toujours de ne jamais s'écarter du reſpect qui eſt dû au Prince, & qu'on ne ſe bornât pas à parler de ce qui eſt juſte, honorable & utile ſans aucun riſque d'indécence, ou même néceſſaire au peuple & au Souverain, ainſi que de ce qui peut ſervir à perfectionner les choſes ; mais que chacun s'animât à ſuivre ſon talent, ſoit pour le genre épiſtolaire, ſoit

pour écrire des relations, ou pour faire valoir des justifications, des apologies selon la diversité des faits & des circonstances imaginées qui seroient proposées. Enfin, ce qui serviroit encore plus à exciter une vive émulation dans ces Académies, c'est que le Prince en honorât quelquefois les Assemblées de sa présence, ou qu'il leur donnât de temps en temps quelque marque de sa libéralité. On pensera peut-être qu'il doit y avoir bien de la difficulté à suivre de telles études & à traiter de tels sujets, n'ayant ni fait ni appris rien de semblable dans les écoles ordinaires; mais qu'on soit bien rempli des principes d'une bonne philosophie morale, par lesquels on aura appris à connoître l'homme & ses devoirs, & bien au fait du recueil des loix de Justinien, on portera avec soi un bon

fond de connoiſſances & une ample proviſion de lumieres. Telles ſont les deux conditions préalables, ſans leſquelles perſonne ne devroit être admis dans l'Académie. Il ſuffit à un ſimple Magiſtrat, qui n'eſt deſtiné qu'à rendre la juſtice aux Particuliers, de ſavoir le code de Juſtinien, & tout ce qui regarde la Juriſprudence ordinaire, ſans étendre au-delà ſes connoiſſances; mais pour quiconque doit prendre part au Gouvernement, comme Miniſtre ou Conſeiller d'Etat, il eſt une Juriſprudence bien ſupérieure dont il doit être inſtruit; j'entends celle qui enſeigne les premiers principes de la juſtice dont le Prince eſt redevable à ſes Sujets & ſes obligations à leur égard; celle qui juge de l'obſervation & de l'autorité des loix établies, & s'il eſt convenable d'en établir d'autres. C'eſt ce qu'on

appelle le *Droit public*. On l'enſeigne & on le traite avec beaucoup de détail en Allemagne & dans les Pays-Bas ; mais les Juriſconſultes Italiens l'ont juſqu'à préſent fort négligé, ſe contentant de ſavoir le code & le digeſte, auxquels ils ſe réduiſent, ſans rechercher d'autres lumieres que celles de leurs Auteurs ordinaires en matiere de Droit.

Un autre genre d'étude ſeroit encore bien néceſſaire à ceux que l'on choiſiroit pour compoſer cette Académie ; il conſiſte à apprendre l'hiſtoire ancienne & moderne, à acquérir une connoiſſance étendue & détaillée des différents pays & des Princes qui les gouvernent, à lire les traités d'alliances & de paix, & les autres actes publics, à s'inſtruire des divers intérêts des Souverains, les coutumes & les mœurs bonnes ou

mauvaises des différentes nations, ce qu'il y a de mieux réglé pour le commerce, les vivres, les monnoies, les impôts, &c. autant d'objets qui sont du ressort d'un Homme d'Etat. La matiere est vaste, & on ne manque pas de livres qui en traitent, il est question de les étudier. C'est ainsi qu'un Prince peut se faire comme une pépiniere de jeunes Sujets, pour choisir ensuite les meilleurs & les transplanter dans les emplois ; non cependant qu'il ne faille que de la théorie pour former un Ministre ; il y faut joindre encore beaucoup de pratique & une grande expérience, qui communément n'est pas le partage de la jeunesse. C'est pourquoi, après un essai convenable à proportion des talents, on peut placer les uns au bureau des dépêches sous un premier Directeur, employer les autres en

qualité d'Ambaſſadeurs & d'Envoyés, & faire de quelques-uns des Juges & des Gouverneurs pour les villes & les provinces ; & après qu'ils ſe ſeront exercés dans ces différents emplois, ſelon les ſuccès qu'ils y auront eu, on pourra les faire monter à des grades ſupérieurs. Ordinairement ceux dont les connoiſſances & les talents ſont bornés à la Juriſprudence, doivent ſe contenter de figurer dans le temple de Thémis, ſans élever leurs prétentions juſqu'aux cabinets des Princes. Cependant un grand génie, avec de la pratique, peut faire de grandes choſes. On a vu, & tous les jours on peut voir des hommes d'un génie naturellement ſi fécond, de tant d'intelligence & de pénétration, & d'un jugement ſi droit, que ſans paſſer par aucune Académie, même avec très-peu d'étude & de ſcience, ils ſont

devenus d'excellents Miniſtres. C'eſt leur ſagacité, leur adreſſe à manier les affaires, la connoiſſance pratique qu'ils ont eu des Cours, & l'étude qu'ils ont faite des diſpoſitions & des paſſions des hommes, qui les ont rendus propres à diſcuter les plus grands intérêts de l'Etat, & à y donner de bons conſeils ; fruit précieux des principes qu'ils ſe ſont faits par leur expérience & par la ſolidité de leurs réflexions ſur l'état actuel du monde. Que le Prince cependant ſoit attentif à ne pas prendre de grands parleurs pour de grands génies ; ordinairement les vrais ſages parlent peu ; qu'il déteſte les fourbes, les hommes à artifices, en faiſant cas d'une politique adroite : ſi l'adreſſe eſt une qualité eſtimable, il n'en eſt pas de même de l'artifice & de la fourberie. Si ces ſortes d'hommes en font tomber d'autres dans les pieges qu'ils tendent aux dépens de

la bonne foi, quelle assurance le Prince pourroit-il avoir qu'ils ne feront pas usage de leurs ressources au préjudice de ses intérêts, jusqu'à lui faire sacrifier sa propre gloire? Qu'il prenne bien garde encore de ne pas choisir pour Conseillers, pour Ministres, des cerveaux bouillants & sujets à la verve poétique, rarement de pareilles têtes sort-il des conseils bien solides; que sur-tout il observe que ceux qu'il choisira aient un bon fond de religion & de morale chrétienne; autrement, comment mettroit-il sa confiance en des hommes qui, ne craignant pas Dieu, ne suivroient d'autre loi que celle de leur volonté & de leur intérêt, & qui, par cette raison même, étant capables de toutes les surprises, j'ai presque dit des fripponneries qui peuvent se cacher aux regards des hommes, se feront un mérite auprès d'un Prince

peu attentif, du mal même qu'ils feront souffrir au public ; que l'on en suppose un de cette espece qui soit Intendant ou Maître-d'Hôtel, ou Gentilhomme de la Chambre, ou enfin dans quelque charge que ce soit de l'épargne ou des dépenses du Prince, on aura de quoi s'étonner s'il n'invente pas mille nouvelles manieres de fatiguer par des impôts onéreux, & s'il ne vole pas le Prince même autant qu'il le pourra ; en un mot la probité & la noblesse des sentiments doivent tenir le premier rang parmi les qualités nécessaires pour former un Ministre d Etat, l'esprit & l'intelligence ne sont qu'en second ; si les premieres manquent, & que le Prince ne soit pas assez appliqué aux affaires, préparez-vous à entendre les gémissements & les plaintes du peuple.

CHAPITRE CINQUIEME.

Des grandes vues que doivent avoir les Princes, les Miniſtres & les Hommes de Lettres pour procurer le bien public.

IL dépend des Princes, s'ils le veulent, & qu'ils ne ſoient pas empêchés par une force ſupérieure, de rendre les peuples heureux ſelon leur ſituation. J'ai dit déja que c'eſt leur fonction principale & leur obligation ; c'eſt auſſi une des vues que Dieu a eu ſur eux en les plaçant ſur le Trône : conſéquemment, pour être bon Miniſtre ou Conſeiller d'Etat, il faut ſeconder le Prince dans une ſi belle entrepriſe, & faire enſorte qu'il ſoit pénétré de cette maxime : « Que » le bien public eſt le ſien ; qu'un

» Souverain renonceroit à ſon devoir » & à ſa propre gloire, ſi, ne penſant » qu'à ſon intérêt, il oublioit celui de » ſes Sujets » : liés l'un à l'autre, ils doivent marcher enſemble. Il eſt peu de Potentats qui ſoient dans le cas d'étendre leurs domaines, & ordinairement il faut acheter cet avantage au prix de la ruine de ſon propre pays ; mais en général il eſt facile à tous les Souverains, s'ils le veulent bien, de mettre ſur un meilleur pied les Etats que la Providence leur a donnés à gouverner. Il eſt avéré que depuis cent ans ſpécialement les Lettres & les Sciences ont fait de grands progrès. On s'eſt appliqué avec bien plus d'exactitude que jamais à remonter aux premiers principes des choſes, à rechercher les cauſes les plus ſecretes des opérations de Dieu & des actions humaines, & l'on a

fait beaucoup de chemin dans cette carriere à l'avantage & à la gloire du ſiecle préſent ; il reſte à deſirer que le fruit de tant d'études & tant de progrès des Lettres ſoit de perfectionner toujours de plus en plus nos idées, afin de rendre meilleur & plus parfait le monde, ce grand théatre des biens & des maux, des vertus & des vices. Il n'eſt point de Prince qui ne doive s'animer & travailler à cette œuvre, ſi difficile à la vérité, mais ſi deſirable, dans l'enceinte de ſes domaines, quelle qu'en ſoit l'étendue : s'il ne peut ou ne ſait pas en prendre les moyens, ſes Conſeillers doivent le faire pour lui ; & dans le cas où ils ſeroient eux-mêmes trop peu verſés dans un art ſi important, il ſeroit à propos qu'ils ſe procuraſſent des Philoſophes en état de le leur enſeigner pour en prendre les leçons, & les

faire prendre de même à tous ceux qui peuvent, en quelque maniere que ce ſoit, contribuer au bien public. Il ne nous faut que l'inſpiration ſecrete & le mouvement de la nature pour nous porter de nous-mêmes à notre bien particulier ; mais Dieu nous ayant faits pour vivre avec des hommes comme nous, de maniere que nous ayons beſoin du ſecours les uns des autres, notre vie doit être une vie de ſociété ; & ſi nous voulons que les autres contribuent à notre bien-être en ce monde, nous devons de notre part, & la raiſon le dicte, nous étudier à leur rendre tous les ſervices dont nous ſommes capables ; enſorte qu'il en réſulte premiérement le bien de l'Etat, qui fait le bien public, parce que ce bien, ce bonheur ſe répand ſur tous les particuliers, qui s'en reſſentent chacun avec propor-

tion ; par conſéquent c'eſt un défaut, un vice, toutes les fois que le bien particulier s'oppoſe au bien public & y préjudicie. Le mérite eſt de ſavoir allier ſon propre bien avec le bien public, & l'héroïſme, de préférer le bien public à ſon bien propre. Or, en ce ſiecle où l'on eſt ſi éclairé, non-ſeulement tout homme qui ſe trouve choiſi pour entrer dans le Conſeil du Prince, mais tous ceux mêmes qui ont du goût pour les Lettres & qui les cultivent, devroient bien ſe propoſer pour objet principal de mettre ſur un meilleur pied ſon pays, grand ou petit. S'il y a de la gloire à faire du bien aux autres, il y en a bien plus à en faire à tout un peuple, & à n'occuper ſes réflexions qu'à chercher des moyens de diminuer les maux & d'augmenter les avantages de la République. Tous les hommes ne ſont

pas

pas capables de cette ſorte d'étude ; il faut de l'habileté pour raiſonner des choſes en Philoſophe, & y joindre un grand uſage du monde : cependant des génies médiocres peuvent contribuer au moins en partie à l'exécution de cette grande idée, en donnant du luſtre aux différents arts particuliers, & les portant de plus en plus à leur perfection. Il me ſemble que l'on doit faire bien plus de cas d'un livre qui préſente à un Marchand, à un Marin, à un Militaire, à un Jardinier, un Cultivateur, &c. les principes les plus ſûrs & la meilleure méthode d'exercer ſon art & ſa profeſſion, que cent autres où l'on ne trouve que le ſquelette d'une philoſophie décharnée, ou une érudition ſeche & tout-à-fait ſtérile, ou des poéſies ſans feu, ſans génie, qui ne conſiſtent preſque que dans l'arran-

gement de paroles enfilées ; mais c'eſt aux hommes à grands talents, aux génies ſupérieurs, dont la vue eſt la plus étendue, la plus perçante, qu'il eſt réſervé de traiter avec plus de force & de détail tout ce qui peut améliorer, perfectionner le gouvernement politique & économique des Etats.

Il ſe préſente ici deux objets qui doivent fixer les regards & l'attention de l'eſprit philoſophique ; le premier conſiſte dans les abus, les fauſſes idées, ou dans la dépravation & les déſordres, qui, comme autant de maladies, affectent le gouvernement civil, & qui ſe trouvent héréditaires dans le pays, ou tranſmiſes, en quelque ſorte, de main en main par la méchanceté des uns, ou à la faveur de la négligence & de l'inattention des autres ; nul pays ne peut ſe flatter

d'en être abſolument exempt ; ſouvent même il arrive que quelques-uns de ces vices ſont ſi invétérés, ou que l'habitude en eſt ſi forte, qu'il ne vient pas dans l'idée du peuple qu'il ſoit utile ou néceſſaire de les corriger, parce qu'ils ne ſont jamais aſſez bien connus. Nous trouverions dans le gouvernement ſéculier une foule d'exemples de ces abus, ſoit excès ou défauts, de tous ces maux enfin avec leſquels on eſt malheureuſement trop familiariſé, & que l'uſage ſemble avoir conſacré, & le gouvernement eccléſiaſtique n'en manque pas. Avec un diſcernement juſte, il eſt aiſé de reconnoître ce qu'il peut y avoir de déréglé, de pernicieux, ou ſeulement de peu louable dans le gouvernement d'une nation, ou dans ſes mœurs & ſes uſages. Il n'en eſt pas de même de

l'autre objet, qui consiste à savoir augmenter les avantages & la richesse d'un pays. On trouvera beaucoup de difficultés à en découvrir ou imaginer les moyens : les maux, de quelque nature qu'ils soient, s'apperçoivent aisément, ils se montrent eux-mêmes, il ne faut que des yeux pour les voir ; mais à l'égard des biens dont une province est dépourvue, ce n'est qu'avec de l'habileté & du travail que l'on viendra à bout d'y en transporter des pays éloignés, ou bien il faudra beaucoup d'esprit pour les imaginer, & une grande activité pour les y introduire & les y maintenir ; vaste champ sans doute pour se faire un mérite auprès du Prince, en lui donnant le secret de rendre ses Etats plus florissants par l'industrie, la richesse, & une abondance générale de toutes choses. Heureux celui qui a de

tels hommes dans ſon Conſeil & de tels Miniſtres, bien différens de ceux qui ne ſavent fournir aux Princes que les moyens de rendre leurs Sujets malheureux ! que dis-je ? ſans être Miniſtre on peut encore, en dirigeant ſes études au bien public, ſe rendre utile à tout l'univers, en approfondiſſant tout ce qui peut tourner à l'avantage des peuples, ou du moins de ſa propre patrie, & en en formant un plan raiſonné. On ſe livre à des études frivoles dont on ne tire aucune connoiſſance, & l'on s'épuiſe ſur des matieres ſtériles, dont tous les efforts que l'on fait pour les preſſer n'expriment pas le moindre ſuc. Un livre qui peut contribuer en quelque choſe au bien du monde, a dès-lors un mérite réel, qui doit être l'objet de la reconnoiſſance de tout citoyen du monde ; ſur quoi j'obſerverai un

malheur auquel eſt ſujet le genre humain. Chacun, à la bonne heure, conviendra qu'il devroit en être parmi nous de ceux qui connoiſſent les maux publics, & qui en donnent les remedes, de même que des Médecins des corps qui découvrent les différentes maladies dont nous ſommes affectés, & qui s'appliquent à les guérir ; que l'on devroit les rechercher, les aimer de même, & les combler de careſſes ! mais c'eſt ce qui n'arrive preſque jamais ; les Souverains ſont trop délicats, il leur ſemble qu'on les inſulte toutes les fois qu'on leur fait connoître quelque défaut dans leur gouvernement, & c'eſt leur toucher la prunelle de l'œil que de prétendre mettre des bornes à leur autorité, ou plutôt à leur deſpotiſme, & attendez-vous aux clameurs, aux cris des particuliers, lorſque vous voudrez réformer

ou ſupprimer, pour l'honneur & l'avantage de la République, certains uſages, certaines coutumes, & que leur intérêt, qui s'y trouvera lié, leur en fera deſirer la conſervation. O vérité ! que ta condition eſt malheureuſe ! nous la louons chez les autres, & nous n'en voulons point, nous la déteſtons chez nous ; auſſi n'y a-t-il rien de plus périlleux que de faire la charge de réformateur en fait de politique : je dirois preſque que le monde aime mieux être boiteux & broncher à chaque pas, que de ſouffrir qu'on lui apprenne à marcher droit dans l'adminiſtration des affaires civiles ; ajoutez à cela qu'il eſt des pays où tout ce qui porte un caractere de nouveauté eſt mal reçu, quelquefois même odieux & défendu, comme ſi, parce qu'il y a des nou-

veautés qui ſont mauvaiſes, il ne pouvoit y en avoir de très-bonnes & très-avantageuſes au bien public. On eſt ſi prévenu en faveur de la maniere de vivre, de penſer, de gouverner, dans laquelle on a été élevé, qu'on ne croit pas pouvoir tranſmettre rien de meilleur à ſes deſcendants; de ſorte que les uns ne goûtent point du tout que l'on prenne connoiſſance des maux publics, auxquels il ſeroit néanmoins ſi important de remédier, & que les autres ne ſouffrent pas qu'on s'inſtruiſe de ce qu'il y auroit de mieux à faire, malgré tout l'avantage qui en réſulteroit ſi on venoit à l'adopter. Je ne vois à cela d'autre reſſource en ces derniers temps, que le monde eſt plus policé que jamais dans la plus grande partie de l'Europe, & que Dieu nous a donné de

bons Princes, qui n'ont que de bonnes intentions ; je ne vois, dis-je, d'autre reſſource que de former des vœux pour qu'il leur inſpire un deſir ſincere de bien connoître ce qui eſt permis & ce qui ne l'eſt pas, ce qui tourne au déſavantage du peuple pour l'arrêter, & ce qui peut lui être utile pour le procurer, & pour pouvoir annoncer au public que déſormais nul Miniſtre indiſcret n'aura la liberté d'arrêter le zele des Auteurs qui voudront mettre au jour ce qu'ils auront conçu pour le bien public, pourvu qu'ils ne le faſſent qu'en conſervant toujours le reſpect dû à la Religion & au Prince. En attendant, je vais préſenter les différents points de vue que ſe propoſent & doivent ſe propoſer les Princes ſages & les perſonnes diſtinguées qu'ils choiſiſſent pour en

prendre les avis, afin de procurer, autant qu'ils le peuvent, le bonheur public ; toute autre gloire qu'ils peuvent acquérir, n'eſt pas à beaucoup près auſſi ſolide, pourvu qu'elle ne ſoit pas ſuſpecte ou abſolument fauſſe.

CHAPITRE SIXIEME.

De la Religion.

ON ne peut nier l'exiſtence de Dieu ſans extravagance, quelque idée avantageuſe que l'on ait de ſes lumieres & de ſon jugement, juſqu'à ſe croire ſupérieur à tous les autres hommes; & ſi l'on eſt convaincu qu'il y a un Dieu, & que l'on n'exiſte ſoi-même que par ſa volonté & un pur effet de ſa bonté, on ne doit trouver rien de pénible dans les obligations, les devoirs de la créature envers ſon Créateur, qui ſont de l'aimer, de lui rendre un culte digne de lui, & d'obéir aux loix qu'il nous a impoſées & intimées lui-même; loix qui ne peuvent être que ſaintes, juſtes & conformes à la droite

raiſon. Cette connoiſſance que nous avons de Dieu & de nos devoirs, tant par rapport à lui que relativement à notre prochain, forme ce que nous appellons la Religion, qui nous propoſe, entre beaucoup d'autres vérités, celle de l'immortalité de l'ame, qui ne ceſſe pas de vivre après qu'elle eſt ſéparée du corps ; vérité ſi importante, & qui nous aſſure que dans cette autre vie il y a pour nous des récompenſes à recevoir & des peines à ſubir, ſelon les œuvres que nous aurons faites. Il y a une Religion naturelle & une Religion révélée, & celle-ci n'eſt autre que la Religion naturelle, éclairée de la révélation divine. Que d'actions de graces à rendre à la divine Bonté, pour quiconque a eu le bonheur de naître & d'être élevé dans la Religion Chrétienne, la ſeule véritable, après

laquelle il n'y en a point d'autre qui ne ſoit fauſſe, comme il a été démontré tant de fois par tant de ſavants hommes. Il eſt certain enſuite que le véritable bonheur d'un peuple dépend principalement du maintient des bonnes mœurs, de la rectitude des actions humaines, & de la pratique des vertus. Quel malheur pour une République, ſi, par la méchanceté des citoyens, la vie, l'honneur & les biens n'y étoient pas en ſûreté, s'il y régnoit une méſintelligence, une diſcorde univerſelle, & ſi les plus foibles y étoient ſans ceſſe les victimes de la tyrannie des plus puiſſants! Elle eſt heureuſe au contraire, lorſque la juſtice y jouit de tous ſes droits, qu'elle eſt le ſéjour de la paix, de la concorde, de la charité & de toutes les autres vertus. Or, c'eſt à la Religion Chrétienne qu'il appartient

excluſivement à toute autre de les enſeigner & de les faire pratiquer : elle ne ſe borne pas à régler le vrai culte de Dieu, mais elle prêche, elle perſuade la régularité des mœurs & toutes les vertus ; en un mot, elle donne à ceux qui la profeſſent cette paix de l'ame, cet eſprit d'union, de concorde, & cet amour que Dieu demande, qui ſont tout ce qu'il faut pour rendre heureuſe la ſociété des humains. Il eſt vrai, c'eſt auſſi le but de la Philoſophie morale ; mais ſéparée de la vraie Religion, elle n'a pas le pouvoir de toucher les cœurs juſqu'à les tourner à la vertu & la leur faire pratiquer ; outre que la Philoſophie n'eſt propre qu'à un petit nombre de perſonnes, tels que ſont les Savants, les Hommes de Lettres, au lieu que la Religion ſert à tout le peuple, aux ignorants comme aux

savants : mais qu'à la faveur de la lumiere que fait briller la Religion Chrétienne, l'homme reconnoisse & soit fermement persuadé qu'il y a un Dieu, qui doit récompenser les bonnes actions & punir les mauvaises, & qu'il soit en état de distinguer ce que ces actions ont de mérite ou de démérite, alors il a un frein qui l'empêche de se tourner au mal, & un puissant aiguillon qui l'excite à se porter au bien ; & si l'on ne voit pas disparoître ces iniquités, trop capables de mettre en combustion tout un peuple, & de le plonger dans toutes sortes de malheurs, elles sont au moins arrêtées de maniere que si, de concert avec l'autorité de la Religion, le Prince fait usage de la sienne, comme étant établi pour veiller à la conservation de la justice, un Etat ne pourra qu'être heureux. On

a vu de notre temps des impies qui ont prétendu qu'un peuple d'Athées, qui ne seroit conduit que par les loix humaines & par l'autorité du Prince, pourroit vivre en paix, faire des actions vertueuses, & éviter les mauvaises. A la bonne heure, leur dira-t-on, que quelque particulier incrédule puisse tenir la conduite que l'on suppose; mais cela n'est pas possible pour tout un peuple composé en plus grande partie d'ignorants, & où les Savants, les génies supérieurs mêmes sont emportés par le déréglement & la fougue des passions qui les dominent. S'il arrivoit que de tels hommes ne fissent rien de ce qui est défendu par les loix humaines, ils ne sauroient pas se garder des mauvaises actions qui échappent aux regards de la justice extérieure. Il n'est point de vols, d'impuretés & d'autres sortes de

crimes des plus honteux qu'ils ne commiſſent, s'ils n'y devoient courir aucun riſque ; ils exerceroient leur vengeance, ſi elle devoit être ſecrete, ſe moqueroient des faux ſerments qu'ils feroient, nieroient effrontément les dépôts qu'on leur auroit confiés, & ſe livreroient ſans ſcrupule à toute ſorte d'excès. Otez la crainte de Dieu, qui retient la plus grande partie du peuple & l'empêche de mal faire, en lui faiſant appréhender les peines préparées aux crimes dans l'autre vie, & qu'on efface en même temps du cœur de l'homme la croyance & l'eſpérance d'une grande récompenſe dans la vie future, puiſſants motifs qui animent tant de perſonnes à faire le bien & à éviter le mal, il n'y aura plus de frein capable de réprimer la concupiſcence en une infinité de circonſtances, & d'arrêter le déborde-

ment d'iniquités, de déſordres, qui couvrira bientôt la face de la terre. C'eſt ici la matiere des tentations. Chacun peut ſe rendre témoignage à lui-même de tout le mal qu'il auroit pu faire, s'il n'avoit été retenu par la crainte & l'amour de Dieu, & par des principes de religion; d'où il faut conclure que c'eſt une véritable extravagance de certains Athées ou Déïſtes, de ne pas reconnoître combien la véritable Religion contribue à la tranquillité publique, & non-ſeulement par accident, mais eſſentiellement.

J'appelle la véritable Religion celle que Jeſus-Chriſt a fondée; ce n'eſt pas que ſans elle on ne puiſſe avoir certains principes de religion, comme de croire un Dieu rémunérateur, un Dieu vengeur; mais ces principes peuvent être altérés, cor-

rompus par le mêlange & le faux de différentes opinions, de maniere qu'en profeſſant une Religion on n'en ait réellement aucune, comme on l'a obſervé en toutes celles qui, au temps du Judaïſme, en étoient différentes, & comme on le remarque en celles qui, enfantées depuis la venue de Jeſus-Chriſt, ſe ſont éloignée de la Religion Chrétienne; encore celle-ci, toute ſainte qu'elle eſt, peut être gâtée & le ſeroit en effet, ſi l'on entreprenoit de nier la toute puiſſance de la grace, par elle-même efficace, & le libre arbitre de l'homme; ſi l'on faiſoit Dieu auteur du mal, que l'on voulût faire croire au peuple que la foi eſt ſuffiſante ſans les œuvres, même en n'en faiſant que de mauvaiſes, pour obtenir le bonheur du Ciel: il ne ſeroit pas ſurprenant qu'avec des ſentiments ſi faux, ſi

réprouvés, on ne s'embarrassât pas de résister à ses mauvaises inclinations, & que l'on n'éprouvât aucun remords en tout ce qu'on feroit de contraire à la loi de Dieu & au bien public ; mais plût à Dieu que chacun accomplît fidelement tout ce qu'enseigne & prescrit la Religion de Jesus-Christ, qui n'est autre que la Catholique Romaine. On ne peut exprimer quel seroit le bonheur dont on jouiroit sur la terre & dans toutes les sociétés, parce que cette même Religion a pour objet autant le bien général que le bien particulier, & qu'elle est faite aussi-bien pour rendre le Prince bon, juste, bienfaisant & bien réglé dans toutes ses actions, que pour opérer le même effet dans ses Sujets. Si on n'en retire pas cet avantage si précieux dans le degré le plus parfait, c'est par la faute & le

défaut des hommes, toujours ſujets à l'erreur & à quelques vices de l'eſprit ou du cœur, & non par la faute ou le défaut de la Religion, qui enſeigne à tous & exige de chacun de nous de ne rien faire que de conforme à la droite raiſon, tant pour notre prochain que pour nous-mêmes. De-là nous comprenons combien les Souverains, & tous ceux qui aiment le public & leur patrie, doivent avoir à cœur la conſervation & l'accroiſſement de la vraie Religion, pour y maintenir la pratique des vertus, la régularité des mœurs, & par-deſſus tout un amour honnête & réciproque entre les citoyens qui les uniſſe tous, qui eſt la ſource principale du bonheur d'une République. On conçoit en ſecond lieu combien il eſt utile & néceſſaire au peuple d'avoir de bons Paſteurs & de bons Eccléſiaſtiques

séculiers & réguliers, qui, selon le devoir de leur état, mettent tous leurs soins à convertir les pécheurs, & à animer la ferveur des ames pieuses, en travaillant sans cesse à inspirer l'amour de la vertu & l'horreur du vice. La vie que menent certains Religieux pourroit, en servant de modele, devenir une sorte de prédication assez puissante pour faire aimer les bonnes œuvres; & conséquemment, en considérant l'utilité publique, les exemples de piété & de régularité qu'ils donnent peuvent y contribuer beaucoup; quoiqu'uniquement voués à la contemplation, ils ne travaillent qu'à leur ptopre sanctification, sans rien faire à l'extérieur pour le salut des autres: mais ceux-là sans doute y contribuent bien davantage, qui joignent à une vie sainte la capacité, la science & l'enseigne-

ment, c'eſt-à-dire, celui de tous les moyens qui, s'il eſt bien employé, eſt le plus efficace pour corriger les mauvaiſes mœurs & conſerver les bonnes en ceux qui ſe trouvent de bonne volonté; & bien plus encore ſi dans leurs exhortations, leurs ſermons, leurs catéchiſmes, ils ſavent annoncer comme il faut au peuple la parole de Dieu, parce qu'il en réſulte un bien infini. De-là s'enſuit encore l'émulation dans les autres Eccléſiaſtiques, qui ſont comme néceſſités d'étudier l'Ecriture Sainte & la Théologie; mais ce n'eſt pas ici le lieu de parler de cette ſcience, non plus que des autres études que doivent faire les Miniſtres de l'Egliſe.

Je dirai ſeulement ici, comme en paſſant, que la vertu de la Religion, ſi ſainte & ſi ſublime en elle-même, doit, ainſi que toutes les autres, tenir,

le milieu entre deux extrêmités opposées, qui sont le défaut & l'excès ; extrêmités au reste qu'on ne doit attribuer qu'aux hommes & non à elle. Il seroit inutile d'en prouver le défaut & l'affoiblissement parmi les mortels ; nous n'en avons malheureusement que trop d'exemples ; & combien même n'en voyons-nous pas qui nous donnent lieu de soupçonner qu'ils n'ont rien moins dans le cœur que de la religion. A l'égard de l'excès où l'on peut se jeter en cette matiere, il n'est que trop facile à un zele, une dévotion mal-entendue de donner dans la superstition, en suivant des pratiques de pure fantaisie, & ne prenant que la superficie de la Religion, tandis qu'on néglige les devoirs essentiels & particuliers que Dieu a attachés à chaque état. Il peut quelquefois se trouver du trop sans aucun

péché,

péché, mais il eſt toujours à ſouhaiter que ce ne ſoit jamais en matiere de religion, & la ſageſſe doit toujours s'en garder ; que dis-je ? tout ce qui eſt de trop eſt condamnable, lorſqu'un excès qui ſe rencontrera dans les fonctions les plus ſaintes, ou de la part des Miniſtres des Autels, fera un aviliſſement pour la dévotion & la Religion même, ou cauſera un préjudice véritable au bien temporel de la République, d'autant que Jeſus-Chriſt, en établiſſant ſa Religion, a eu en vue de faire le bien des peuples, & non pas de leur nuire. Par exemple, les proceſſions ſont des cérémonies toutes ſaintes, les miſſions ſont de même très-ſaintes & très-utiles ; mais il ne ſeroit rien moins que louable d'en faire trop, ſur-tout s'il en réſultoit que le commun du peuple fût beaucoup détourné des travaux

qui lui ſont ſi néceſſaires pour vivre. Les Egliſes ſont des lieux ſaints, & il y en a de néceſſaires, il y en à d'utiles ; mais ce ſeroit mal fait de les multiplier dans une ville, dans un lieu, au-delà de ce qu'il en faut, ſur-tout dans les pays où elles ſont des aſyles pour les malfaiteurs, parce que cette multitude d'Egliſes arrêteroit le cours de la juſtice. Rien de plus reſpectable que l'établiſſement des Ordres Religieux, parce qu'en général ils ſont d'une très-grande utilité, & que quelques-uns même ſont néceſſaires ; mais on conviendra qu'il n'eſt point à propos de les multiplier trop dans une ſeule ville ou dans un pays : j'en dis autant des Eccléſiaſtiques ſéculiers ; qu'il y en ait un nombre ſuffiſant, à la bonne heure, encore faut-il qu'ils ſoient d'une conduite édifiante & attachés

à leurs devoirs ; ce qu'on ne peut guere ſe promettre quand il y en a trop.

Les ſiecles précédents ont eu l'affligeant ſpectacle des démêlés des Princes ſéculiers avec les Paſteurs de l'Egliſe ſur l'étendue de leur autorité reſpective, qui ont cauſé les plus grands troubles & des révolutions déplorables, dont le bonheur public a été extrêmement altéré. On voit dans l'hiſtoire des Souverains qu'ils ont voulu s'immiſcer dans les matieres de foi, & dominer ſur les dogmes de l'Egliſe, qu'ils ont uſurpé les droits & les biens du Clergé, & commis beaucoup d'autres ſemblables excès ; d'autres ont prétendu que le Sacerdoce a entrepris ſur la puiſſance des Rois & ſur leur Gouvernement. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi cette accuſation étoit fondée ou non ; mais

il n'eſt que trop vrai qu'elle a ſervi de prétexte aux Auteurs des dernieres héréſies pour ſe ſéparer de la vraie Egliſe, & fouler aux pieds la Hiérarchie inſtituée par Jeſus-Chriſt même, abolir l'Epiſcopat, & méconnoître dans le St. Siege les droits & les privileges qu'y ont reconnu & reſpecté les premiers ſiecles de l'Egliſe. Henri VIII, Roi d'Angleterre, ſe joignit à eux juſqu'à ſe déclarer Chef de l'Egliſe Anglicane, par une témérité d'autant moins excuſable, qu'il n'ignoroit pas ce que c'eſt que l'Egliſe. Son exemple a été ſuivi de nos jours; le célebre Pierre I, Empereur de la Ruſſie, s'eſt donné le même titre avec la même autorité, & a ſupprimé la dignité de Patriarche dans ſes Etats, ſous prétexte que les Patriarches avoient trop de puiſſance & d'autorité. Au reſte,

quiconque deſire ſincérement la tranquillité & le bien public, ne peut que ſouhaiter de voir régner un accord, une harmonie parfaite entre le Sacerdoce & l'Empire, de maniere qu'ils ſe laiſſent paiſiblement jouir l'un l'autre de leurs véritables droits; je ne parle pas de ceux qui ne ſeroient qu'imaginaires, & que tous les deux concourent d'un commun accord à rendre les peuples heureux pour le ſpirituel & pour le temporel.

CHAPITRE SEPTIEME.

De l'étude des Lettres & des Sciences.

UN homme, qui connoît beaucoup un certain Etat, me disoit un jour qu'on y avoit pour maxime de politique, qu'il vaut mieux qu'un Prince commande à un peuple ignorant qu'à un peuple instruit, parce que le premier se laisse manier & obéit plus aisément, par la raison qu'il ne connoît pas les défauts & les autres vices du Gouvernement; & quoiqu'on ne puisse pas dire que l'on y soit plongé dans une ignorance absolue, parce qu'il y a des Ecoles & des Universités, il est certain au moins qu'on n'y veut & qu'on n'y enseigne autre chose que la science

des siecles barbares, qui ne peut faire, à vrai dire, qu'une docte ignorance, sans qu'il vienne dans l'esprit à qui que ce soit de porter les Sciences plus loin non plus que le goût des Lettres, ni d'y introduire des méthodes d'enseigner & d'apprendre, & des connoissances plus utiles, ni de bannir des Ecoles ces études si frivoles qu'après avoir beaucoup étudié, beaucoup appris, on ne sait rien. S'il est vrai que l'on ait quelque part cette maxime, j'ose dire qu'elle tient à la barbarie, & qu'elle est d'une très-mauvaise politique. C'est cette maxime qui porta les Goths, dans le temps où ils s'étoient rendus maîtres de l'Italie, à faire un crime à la Reine Amalasonte de ce qu'elle faisoit instruire dans les Lettres le jeune Roi Théodoric son fils ; ils prétendoient que les armes étoient le seul

métier des Souverains : insensés ! qui ne comprenoient pas que l'étude des Lettres peut servir admirablement à former des Capitaines excellents & des Rois, qui, pour bien gouverner dans le civil & dans le militaire, ont besoin de s'instruire, sinon dans les Ecoles publiques, du moins à l'aide de bons Conseillers & de bons Ministres, de ce qui sert à rendre un Roi sage sur le Trône, expert & vaillant à la guerre ; & ne seroit-ce pas une sorte de perfidie dans des Ministres qui aimeroient à entretenir le Prince & ses Sujets dans l'ignorance pour se rendre plus nécessaires & s'en faire rechercher davantage ? Mais il seroit inutile de s'étendre sur un sujet dont on ne trouveroit d'exemples tout au plus qu'en quelque pays barbare, mais nullement en Europe. Avouons donc de bonne foi que les Lettres &

les Sciences ſont utiles en certain point, & néceſſaires même à tel autre égard pour faire le bonheur d'une République, pour le conſerver & pour l'augmenter. A la vérité nous pourrions nous figurer des peuples qui, dépourvus du ſecours des Lettres, des Sciences, & n'étant guidés dans leur Gouvernement que par la lumiere de la raiſon, meneroient une vie heureuſe. Les Rois, les Empereurs du Mexique & du Pérou n'avoient aucune connoiſſance des Sciences & des Lettres; cependant il paroît que ni eux ni leurs peuples ne s'en ſont pas trouvés plus mal, & qu'au contraire ils ont eu un gouvernement raiſonnable & gracieux. Répondroit-on qu'ils ceſſerent d'être barbares & devinrent une nation policée dès qu'ils formerent des villes, & réglerent par l'effet de leurs ſeules réflexions ce qui

étoit utile ou néceſſaire à la ſociété ; & que conſéquemment ils eurent des Loix & des Arts, même des Romances, par leſquelles ſe tranſmettoient aux enfants les exploits & les belles actions de leurs peres ? Tout ce qu'on en peut conclure, c'eſt qu'ils ont pu ſavoir & mettre en pratique tout ce qui convient au bien & à l'avantage de la République, ſans avoir le grand ſecret que donnent les Lettres, de rendre leur ſavoir ſenſible en le mettant au jour : ceci ſoit dit néanmoins ſans prétendre examiner ſi ces peuples ont été heureux ou non, avant la conquête des Eſpagnols.

La raiſon & l'expérience démontrent de concert combien les Sciences ſont propres à faire le bonheur des peuples ; ce ſont comme pluſieurs ingrédiens, du mêlange deſquels ſe forme un élixir, un parfum qui

répand le contentement & la ſatisfaction ſur toutes les Claſſes & les Ordres dont eſt compoſée une République, de maniere que chacun puiſſe dire qu'il eſt bien en ce monde ſelon ſon état, ſa condition, à moins que par ſa propre faute il ne donne lieu à l'envie, la jalouſie, & à d'autres paſſions auſſi déréglées, de venir troubler ſon bonheur. La terre eſt inondée d'un déluge de maux, dont les uns viennent de la conſtitution actuelle de la nature, d'autres de notre mauvaiſe maniere de nous conduire nous-mêmes, & une partie de la malice des autres hommes. Quelle force de jugement & d'eſprit, que de ſcience & d'art ne faut-il pas pour prévoir, prévenir & empêcher, autant qu'il eſt poſſible, cette foule de maux, de déſordres, pour les détourner quand on en eſt menacé, ou n'en éprouver

aucun préjudice, & si l'on ne sait pas ou qu'on ne puisse absolument s'en garantir, pour être au moins en état d'y apporter du remede? Le peuple grossier & sans expérience a des vues trop courtes & des maximes trop équivoques pour en être capable; ce n'est que des Savants, & de ceux qui sont au fait des principes d'un Gouvernement juste & équitable, que l'on peut l'espérer, du moins en partie, ou de quiconque, au défaut de livres, a bien étudié le grand livre du monde, & qui joint à des vues droites & élevées beaucoup de zele & de cette bonne volonté, sans laquelle tout le reste n'est rien. Ce sont ces beaux génies, ces hommes éclairés, qui, dans la vaste étendue de leurs connoissances, embrassent toutes les Sciences, les Arts libéraux, qui portant leurs vues sur les

mœurs des différents peuples & leurs différents uſages, ont obſervé avec attention ce qu'ils y ont trouvé de meilleur, qui ont pénétré les ſecrets de la nature, & ſe ſont inſtruits avec le plus grand ſoin de ce qui conſtitue le bon ordre & de ce qui cauſe le déſordre : ce ſont ces hommes, dis-je, d'une intelligence ſupérieure, d'une capacité conſommée, qui peuvent faire jouir tout un Etat d'une maniere de vivre qui ſoit la plus honorable & en même temps la plus aiſée & la plus tranquille ; & plût à Dieu que les Princes vouluſſent ou puſſent par eux-mêmes prendre des principes dans les meilleures hiſtoires des anciens & des modernes, & dans quelque livre inſtructif, ils y apprendroient certaines vérités qui ne parviennent jamais juſqu'à leur Trône par la bouche de leurs Officiers ni de leurs Miniſtres.

Il ne nous faut pas recourir bien loin, ni rechercher des traits d'hiſtoire qui nous ſoient fort étrangers, pour vérifier les différents effets de l'ignorance & du ſavoir. Lorſque les Lombards ſe furent emparés, au ſixieme ſiecle, de preſque toute l'Italie, on vit l'étude des Lettres, déja fort affoiblie par les guerres, s'éteindre tout-à-fait. La barbarie & l'ignorance gagnerent toutes les provinces, & bientôt répandirent leur malheureuſe influence juſques dans Rome même : il y eut certainement alors des intervalles dans leſquels on peut croire que malgré cela les peuples furent aſſez contents de leur ſort, graces au bon gouvernement de quelques ſaints Papes, de quelques Rois des Lombards & des Rois de France. Si la ſageſſe que n'a pas le peuple ſe trouve dans le Souverain, c'eſt

ſouvent aſſez pour faire régner la juſtice, la concorde & l'abondance, qui ſont ſi néceſſaires pour le bonheur des Sujets; mais au dixieme ſiecle cette barbarie ſe répandit comme un torrent qui a rompu toutes ſes digues; & de-là en avant les vices triompherent impunément : ce ne fut plus que guerres, vexations, férocité & inconſtance dans les eſprits; il s'éleva de toutes parts des tyrans plus ou moins puiſſants, & à tous ces maux ſe joignirent les excès preſque incroyables, mais trop vrais, du plus furieux fanatiſme : je parle de la fureur des factions des Guelphes & des Gibelins, qui furent les fruits de tant de diſcordes entre citoyens, & des troubles ſans fin qui arriverent dans toutes les villes d'Italie. Par un bienfait de la Providence, au quatorzieme ſiecle les Lettres prirent une nouvelle

naiſſance, & l'on commença à faire la guerre aux fables ridicules, aux impoſtures, aux queſtions vaines & inutiles, & à toutes les inepties, toutes les ſottiſes qui avoient eu cours en mille manieres dans les ſiecles précédents. Alors, à proportion du progrès que firent les Sciences & les Arts, on vit les mœurs ſe polir; les vices n'oſerent plus marcher tête levée comme auparavant; le ſage Gouvernement & la bonne adminiſtration prirent de plus en plus des forces, & la piété régna; de ſorte que c'eſt pour nous un grand ſujet d'actions de graces que nous avons à rendre à Dieu de nous avoir fait naître dans ces derniers temps, au lieu de ceux que nous appellons nous-mêmes des ſiecles de barbarie: ce n'eſt pas que le nôtre ſoit abſolument exempt de défauts; & à préſent, pluſieurs provinces

d'Italie ſont miſérables, tant par les déſaſtres de la guerre préſente, que par la contagion des maladies vénériennes que la guerre y a apportées, ou du moins fort répandues ; mais on peut obſerver, en parcourant tous les ſiecles, qu'aucun n'a été exempt de ſemblable inconvénient, & qu'aucun ne le ſera jamais, tant qu'il y aura de l'ambition chez les Souverains, & qu'il n'eſt pas en notre pouvoir d'éviter de ſi grands maux, ou d'en arrêter le cours, parce qu'ils proviennent de cauſes toutes naturelles. Ce que je dis de l'Italie, on l'a éprouvé en France, en Angleterre, dans une grande partie de l'Allemagne, pour ne rien dire des autres pays. C'eſt au progrès des Lettres que l'on eſt redevable de tout ce qu'on a d'utile & de beau, que l'on n'avoit pas dans les ſiecles pré-

cédents ; & il ſeroit à ſouhaiter que tous les Princes d'Italie concouruſſent de concert à donner de l'éclat aux Lettres, & à en perfectionner le goût. Les anciens ont érigé des ſtatues & d'autres monuments ſuperbes aux plus célebres Littérateurs, non-ſeulement comme un hommage qu'ils rendoient à leur mérite, mais auſſi comme un moyen d'exciter l'émulation de leurs deſcendants, & les porter à les imiter. Ce qu'il faudroit aujourd'hui, ce ſeroit de mettre en état, par de bonnes penſions ou d'autres ſemblables récompenſes, les plus beaux génies de n'avoir à penſer qu'à faire de ces ouvrages utiles, qui ſont en même temps honneur à la nation, & de tenter de nouvelles découvertes dans l'empire des Lettres & des Sciences. La ville de Bologne, ſi renommée de tout temps pour les bonnes

études, peut ſe glorifier de poſſéder un excellent établiſſement, qui eſt unique en Italie, & capable d'en faire ſeul le luſtre & la gloire. Néanmoins les plus beaux génies, pour faire uſage de leurs talents & de leur habileté, ont beſoin d'autres reſſources, qui, comme d'abondantes roſées, en procurent la fécondité. Si l'amour de la gloire fait faire de grandes choſes, l'attrait de la fortune ou d'un état aiſé eſt bien plus puiſſant encore.

Mais le pays de la Littérature eſt d'une grande étendue; les objets qu'elle préſente ſont ſans nombre, & d'une infinité d'eſpeces différentes, & les livres qui en traitent ſont prodigieuſement multipliés. Il faut avouer que nous ſommes bien redevables à la merveilleuſe invention de l'impreſſion à la faveur de laquelle on peut

aujourd'hui, si on le veut, devenir savant à peu de frais; mais depuis que, sans mesure & sans aucun choix, on prostitue l'usage des presses à imprimer tant de sortes d'ouvrages qui ne méritent pas de voir le jour, & beaucoup qui devroient plutôt être ensevelis dans un éternel oubli, je ne sais si nous n'avons pas autant à nous en plaindre. Il faut donc observer que tant les différentes especes de Littérateurs, que leurs productions, je veux dire leurs ouvrages, forment différentes classes aux yeux de celui qui n'a en vue que le bonheur de l'humanité, c'est sur cette considération qu'il se regle pour apprécier la valeur des livres, & non sur les talents & le génie des Auteurs. Il y a des matieres qu'il est nécessaire de traiter, & les ouvrages qui les traitent sont conséquemment nécessaires

eux-mêmes, d'autres ne ſont qu'utiles, quelques-uns ne ſont qu'amuſants, il en eſt de purement frivoles, & qui ſont tout-à-fait inutiles; enfin pluſieurs ſont pernicieux, & directement contraires au bonheur public. Si nous entrons dans des bibliotheques, quelle multitude de livres! mais que l'on faſſe un examen exact de tous ces volumes, & qu'après les avoir peſés dans une juſte balance, on en apprécie le mérite, on en trouvera de toutes ces claſſes en toute ſorte de matieres, même des plus néceſſaires & des plus utiles; & quel avantage ne pourroit-on pas tirer de cette diſcuſſion? Nous mettons beaucoup trop de temps à étudier & apprendre mille choſes inutiles, ou qui même peuvent être fort nuiſibles à nous & aux autres: il nous ſeroit bien plus avantageux de faire notre affaire

principale d'apprendre ce qui peut être plus ou moins utile ou à nous ou au public ; soit dit sans rien diminuer du mérite des livres qui ne sont faits que pour le délassement, & qui ne présentent qu'un amusement honnête : enfin, il faut conclure qu'il est de la plus grande importance pour tous les pays, de fonder & de maintenir des écoles publiques ; & l'on doit regarder comme un grand privilege pour une ville, d'avoir une Université où l'on enseigne toutes les Sciences, & dont tous les Professeurs sont gagés par le Prince ou par le public. On ne peut jamais assez payer l'avantage & la commodité de devenir savant sans sortir de chez soi, & d'y être promu au Doctorat, au lieu que dans les siecles passés il falloit l'aller chercher ailleurs ; aussi les Princes les plus sages ont toujours eu

grand ſoin d'établir des Ecoles dans leurs Etats pour y faire fleurir les Lettres, & d'y tenir des Maîtres bien inſtruits de la Littérature ancienne & moderne, & formés dans le meilleur goût ; enfin, de très-amples bibliotheques viennent au ſecours de ceux qui ont envie de voyager ſur le vaſte océan des Sciences ; elles ont été formées par les ſoins des plus excellents Princes, ou de quelques particuliers zélés pour le bien public.

C'eſt ce qui a fait en particulier tant d'honneur à Louis XIV, à Pierre le Grand, Empereur de la Ruſſie, auxquels on peut ajouter Victor Amédée, Roi de Sardaigne. Ces Princes connoiſſant, par l'étendue & l'élévation de leur génie, tout ce qui peut contribuer au bien & à la gloire d'un pays, ont procuré chez eux les plus grands accroiſſements à l'étude des

Lettres, à la culture des Arts & du Commerce, & aux exercices militaires : outre une Université fondée à Turin par Victor Amédée, il y a encore établi un College pour enseigner la Théologie, la Jurisprudence, la Médecine & la Chirurgie à cent jeunes gens choisis dans tous ses Etats, qui sont entretenus aux frais de son trésor, vingt-cinq pour chaque profession. Cet établissement est devenu si célebre, qu'il s'y est joint un nombre de quatre cents pensionnaires, qui, réunis dans cette superbe maison, prennent les leçons des Maîtres de l'Université, & ont de plus des Répétiteurs particuliers dans le College : il a encore fondé une retraite honorable pour douze Prêtres de condition noble, dont les Prébendes sont payées du trésor royal, qui sont occupés à desservir une magnifique Eglise qu'il

a

a bâtie ſur une montagne à quelque diſtance de Turin, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait. Ces Prêtres y ont un logement qui répond à la magnificence de l'Egliſe, & l'intention a été qu'ils s'y perfectionnaſſent dans la piété & dans les Sciences eccléſiaſtiques, & qu'ils devinſſent dignes d'être promus aux Evêchés. C'eſt-là ce qu'on peut appeller des actions glorieuſes & vraiment héroïques. Il y a auſſi des Princes d'Allemagne qui ſe diſtinguent de nos jours par leur intelligence & le diſcernement qu'ils ſavent faire de ce qui eſt honorable & utile à leur peuple, en attirant à leurs Univerſités les hommes de Lettres les plus célebres : ainſi l'a pratiqué juſqu'à préſent la République de Veniſe pour l'Univerſité de Padoue, en donnant de bons appointements & de bonnes gratifications à

tous les Professeurs. Tout ce qui reste à desirer, c'est que toute la science, toutes les connoissances que l'on a aujourd'hui, & qui sont portées à un si haut point, servent non à détruire, mais à édifier; non à renverser la Religion, mais à l'affermir; non à corrompre la Justice, mais à la soutenir, la conserver; & par le malheur des temps, il n'arrive que trop aujourd'hui, & plus que jamais, que l'on fait servir les Lettres & les Sciences à autoriser les atteintes que l'on donne à la probité & à la foi publique; mais il n'est pas à propos d'en dire davantage. Je passe à l'examen des études, qu'il faut favoriser & animer, comme étant plus utiles & nécessaires, même pour rendre une nation plus heureuse & plus florissante,

CHAPITRE HUITIEME.

De la Philoſophie Chrétienne relativement aux mœurs.

VOULANT parler ici de la Philoſophie morale, comme d'une ſcience extrêmement propre à procurer le bonheur du genre humain, je ne me permettrois pas de la mettre aux priſes avec la ſcience des Loix & avec la Médecine, qui, faiſant valoir leurs prétentions, voudroient peut-être lui diſputer l'honneur du pas. Les Juriſconſultes pourroient faire un grand étalage des prérogatives de la Juriſprudence ; ils en releveroient la néceſſité pour maintenir la juſtice, tant celle qui eſt la conſervatrice des droits reſpectifs entre citoyens, que celle qui punit les délits & les crimes,

& demanderoient la préférence, comme ayant déja la prééminence en la perſonne de tant de Magiſtrats, qui tirent tout leur luſtre de leur profeſſion. Les Médecins pourroient faire auſſi beaucoup de bruit, ſous prétexte que c'eſt à leur ſcience qu'eſt confiée l'importante fonction de nous conſerver la ſanté, ou de nous la rendre quand nous l'avons perdue. Quelques beaux eſprits des ſiecles paſſés ſe ſont épuiſés en diſſertations & en diſputes ſur l'avantage du mérite & des prérogatives que ces ſciences ont les unes ſur les autres; il falloit ſans doute qu'ils euſſent bien envie de perdre leur temps: avec un peu de réflexion, on n'aura pas de peine à reconnoître que cette ſcience, qui opere la pureté, la régularité des mœurs de tout un peuple, eſt bien autrement importante & pré-

cieuſe que toutes les autres ; elle eſt la ſource d'une infinité de biens, au moyen deſquels toute perſonne privée peut, ſelon ſon rang & ſa condition, ſe faire un état auſſi heureux qu'on peut l'avoir en ce monde, d'autant que ſon objet & ſon but eſt d'apprendre ce qui conduit au bonheur & ce qui en éloigne ; que dis-je ? une Ré-publique peut, par ſon moyen, jouir de la plus douce tranquillité, tout y étant dans l'union d'un parfait accord, parce que ſi chacun remplit les devoirs qu'elle preſcrit, toutes les différentes Claſſes, tous les Ordres de l'Etat forment un concert d'où réſultent une agréable harmonie. Avec une bonne ſanté & ſans procès, on n'a beſoin ni de Juriſprudence ni de Médecine ; mais il n'eſt perſonne qui n'ait beſoin de lumieres pour le réglement de ſes mœurs ; c'eſt pour

cela qu'eſt faite la Philoſophie morale, mais Philoſophie chrétienne, dont les principes ſoient toujours appuyés des maximes de l'Evangile; livre divin, qu'un Maître deſcendu du Ciel eſt venu nous apporter, qui ne contient rien que de bon & que ce qu'il y a de mieux pour donner aux hommes un bon réglement de vie, & les rendre attentifs à éviter tout ce qui peut les rendre malheureux.

Nous conſidérons ordinairement, ſous trois différents points de vue, les excès & les défauts des hommes. Nous appellons *délits* ces entrepriſes qui troublent la tranquillité publique & l'ordre de la juſtice, que nous devons conſerver à l'égard des autres comme nous deſirons que les autres l'obſervent à notre égard : ce ſont comme de mauvaiſes humeurs qu'il appartient au Prince & à ſes Magiſ-

trats de connoître & de guérir. Nous nommons *péchés* toutes les actions, paroles, penſées & deſirs qui ſont contraires à la loi de Dieu, & qui peuvent nous priver de l'héritage qu'il promet à ſes enfants: ces ſortes de défauts ſont ſpécialement du reſſort des Miniſtres de la Religion; ils en traitent, ſoit dans la Théologie morale, ſoit dans leurs Sermons, auxquels tout le peuple peut aſſiſter, & cette voie eſt la plus commode & la plus ſûre pour inſtruire le ſimple peuple & lui enſeigner à régler ſa conduite & ſes mœurs; enfin, ſous le nom de vice on comprend tout ce qui eſt oppoſé & qui altere ce bel ordre naturel à l'homme que preſcrit la raiſon, qui paroît ſur-tout par l'oppoſition des déſordres: cet ordre renferme ce que nous devons faire pour Dieu, pour les autres hommes,

comme étant nos freres, & pour nous-mêmes. C'eſt à la Philoſophie morale à le faire connoître, ainſi que tout ce qui lui eſt contraire. Quelques-uns lui attribuent encore la *politique*, je n'entends pas celle qui apprend à former, diriger des brigues, des cabales, dont l'ambition prend conſeil, qui allume le feu de la guerre, qui eſt le fléau des citoyens & des étrangers; je ne parle ici que de cette politique qui trace les regles d'un bon & ſage Gouvernement. En dernier lieu on a fait dépendre de la Philoſophie morale la ſcience qu'on appelle économique, qui apprend à l'homme à bien gouverner ſa famille & ſa maiſon. Il eſt certain qu'elle eſt la vraie ſource où il faut remonter pour trouver les principes de cette juſtice que vantent & exaltent ſi fort les Juriſconſultes.

Il ſeroit à ſouhaiter que chacun fût bien inſtruit de la Philoſophie morale ; c'eſt encore en quoi nous ſommes bien redevables à la Religion de Jeſus-Chriſt & à ſes Miniſtres, en ce que c'eſt, comme je l'ai dit, par leur moyen que le ſimple peuple en tire toutes ſes connoiſſances. Les prédications ſont, ainſi que je l'ai dit encore, l'école où s'inſtruiſent les ignorants ; de ſorte que plus ce miniſtere eſt bien rempli, plus ceux qui y aſſiſtent peuvent en retirer de fruit : mais ne ſeroit-il pas honteux pour les Savants d'accumuler tant de connoiſſances & de négliger celle-ci, qui eſt la plus importante ? L'un étudie la Juriſprudence, l'autre la Médecine, dans la ſeule vue du grand profit qu'il en retirera ; celui-ci, pour gagner au moins quelque choſe, s'adonne à la Littérature, à l'Erudition, à la

Philosophie naturelle, aux Mathématiques, & l'on ne trouvera aucun avantage, aucun mérite à connoître ses vices, ses passions, & à se connoître soi-même, à se faire, par de bons principes, un fonds d'honnêteté, de modération, de politesse qu'il faut avoir pour paroître avec honneur dans le monde, & pour se donner la réputation d'un homme sage, qui sait se faire estimer & aimer de tout le monde. Si vous n'avez personne en état de vous donner des avis sur vos défauts, ou dont vous veuilliez en recevoir, recourez du moins aux livres, qui vous les découvriront sans vous mettre dans le cas de rougir ; ils vous feront reconnoître votre ingratitude, votre fierté, votre arrogance, votre envie, votre impolitesse, votre duplicité, la noirceur de vos médisances, votre cupidité, votre avarice

exceſſive, &c. Quoiqu'un jugement droit & une bonne volonté, avec le commerce, la ſociété des plus honnêtes gens, puiſſent ſervir à former un homme pour l'intérieur & l'extérieur, tel que le feroit la Philoſophie, il arrive cependant fort rarement qu'on y réuſſiſſe. Le moyen le plus ſûr pour parvenir à bien régler nos inclinations, nos actions, nos mœurs en un mot, c'eſt d'étudier les livres qui traitent le mieux & plus à fond de la Religion & de la Philoſophie morale. On ne peut aſſez répéter que ſi tous les Rois étoient Philoſophes, les peuples n'en ſeroient que mieux; qu'il ſoit au moins permis de deſirer que tels ſoient leurs Conſeillers, leurs Miniſtres & tous les Magiſtrats, autrement les Sujets courent grand riſque de payer cher les fautes & la méchanceté de ceux qui aſſiſtent &

dirigent le Prince dans le gouvernement de ſes peuples, dans l'adminiſtration de la juſtice, & dans l'impoſition des tributs & des charges publiques. Le Roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, aujourd'hui régnant, a établi dans ſon Univerſité de Turin une chaire de *Philoſophie morale*, & ce n'eſt pas un des moindres traits qui rendront ſon nom immortel. Il eſt bien glorieux pour un Prince de fournir à ſes Sujets les moyens de ſe rendre bons & ſages, ou s'ils le ſont déja, de le devenir davantage.

La bibliotheque de la Philoſophie morale ne comprend que très-peu de livres anciens, & n'en a pas beaucoup de modernes. On trouvera de belles choſes dans Seneque, Epictete & Plutarque : il faut prendre le bon, & corriger le défectueux des Stoïciens avec les maximes de la morale chré-

tienne. Les Traités d'Ariſtote & de Ciceron ſur ce ſujet ſont très-bons, très-eſtimables, mais ils ne ſuffiſent pas ; il faut encore recourir aux modernes, qui ont bien plus analyſé les voies, les inclinations & les paſſions de l'homme, auſſi-bien dans les plus petites actions, les plus petites circonſtances de notre vie, que dans les plus grandes. Quand bien même les Princes & les Magiſtrats négligeroient aſſez leur devoir pour ne pas s'embarraſſer de procurer le bonheur public, tout Particulier qui ſauroit & obſerveroit exactement ce qu'enſeigne la Philoſophie chrétienne, en conformant à ſes regles ſes mœurs & toutes ſes actions, pourroit ſe faire lui-même une ſorte de félicité autant dans la mauvaiſe fortune que dans la bonne : je dis plus, que quelqu'un ſe diſtingue par la ſageſſe & la maturité

de ſon jugement & de ſes penſées ; par la pureté de ſes mœurs & l'étendue de ſon ſavoir, il eſt bien rare qu'il n'ait pas ſur la terre une place honorable & avantageuſe. On peut être Philoſophe & bien figurer dans les dignités ; au reſte, le vrai Philoſophe n'a jamais le cœur troublé par le deſir d'obtenir de grands emplois ou les faveurs de la fortune, & fait même les mépriſer : content d'en avoir une médiocre, au-delà de laquelle ſes vues ne ſe portent pas, il s'eſtime plus heureux que les Princes, les Monarques, qui ne ſont jamais contents de leur grandeur ; leurs couronnes ſont d'or, mais ſouvent bien parſemées d'épines : cependant ſi, trouvant des hommes d'une probité reconnue, d'un rare ſavoir & d'un mérite éminent, on veut en faire des Gouverneurs & les élever aux plus

grandes dignités, dans l'idée qu'ils pourront contribuer mieux que tout autre à la félicité des peuples, c'eſt un problême de ſavoir s'ils font bien ou mal de ſe refuſer abſolument à toutes les charges, à tous les emplois publics : cela n'arrivera que rarement ſans doute, mais il peut arriver ; à quoi je réponds que nous avons les exemples des Saints, qui, par un effet de leur profonde humilité, ont refuſé conſtamment les charges & les diſtinctions les plus brillantes ; mais ordinairement parlant, ce ſeroit porter trop loin ſa philoſophie, de n'être bon & utile qu'à ſoi, & de refuſer de l'être auſſi pour les autres ; ſûrement on ſera bien plus agréable à Dieu de faire ſervir à l'avantage du prochain les grands talents dont on eſt doué.

CHAPITRE NEUVIEME.

De la Juriſprudence & de la Juſtice.

EN même temps que le *mien* & le *tien* ſe ſont introduits dans le monde, ils y ont amené avec eux l'envie, l'injuſtice, la rapine, des procès ſans nombre, & mille autres peſtes que tout le monde ne connoît que trop, aucun pays n'en étant exempt; de-là la néceſſité de faire des Loix pour mettre les peuples ſur un pied raiſonnable, & qui faſſe jouir les particuliers d'une tranquillité légitime dans une poſſeſſion paiſible de leurs biens. On appelle *Juriſprudence* l'étude de ces Loix, tant de celles qui ſont fondées ſur le droit naturel & ſur le droit des gens, que

de celles qui ont été recueillies, faites & publiées par l'Empereur Juſtinien, ou qui ſont propres & particulieres aux différents Royaumes & aux différentes Villes. Ceux qui les ont dreſſées & publiées ont cru certainement ne préſenter que les regles de la Juſtice : telles ſont en effet preſque toutes les diſpoſitions du Digeſte & du Code du même Empereur. Cependant, beaucoup de nations ont jugé plus à propos d'établir d'autres regles, c'eſt-à-dire, de faire des Loix différentes, relativement à grand nombre d'actions & de circonſtances des particuliers. Il n'eſt pas de République où cette Juſtice ne ſoit néceſſaire, & où il ne faille des perſonnes prépoſées pour l'adminiſtrer. Sans elle & ſes Miniſtres, le monde, tel qu'il eſt & qu'il ſera toujours, deviendroit un gouffre, un cahos d'iniquités, de

vexations, d'homicides & de discordes. S'il n'y avoit pas de Juges pour punir les malfaicteurs & décider les contestations qui naissent entre les particuliers pour leurs biens, chacun prétendroit se faire justice à lui-même, & on ne feroit le plus souvent que des injustices ; aussi a-t-on reconnu le besoin de choisir des hommes sages, craignant Dieu, & qui aient une connoissance pratique des Loix, ou qui du moins devroient être tels, & de les revêtir de l'autorité & du pouvoir nécessaire pour interpréter les Loix, en déterminer le sens, & statuer ce qui leur paroît juste dans les matieres civiles & criminelles. Lorsque cette justice est bien administrée, elle contribue merveilleusement au bonheur du peuple. Il faut observer que la justice est une vertu dont l'éclat se manifeste intérieurement à

meſure que le grand livre de la raiſon s'ouvre aux yeux de l'eſprit, ou du moins dans les livres où les Loix ſont conſignées, dans les compilations qui en ont été faites par les ordres des Souverains. Il eſt certain que ſans recourir aux livres, l'entendement humain trouve en lui-même beaucoup d'idées du juſte & de l'injuſte ; idées qu'il développe à force de réflexions ſur ce qu'il faut pour le maintien & la conſervation de la ſociété, ſoit qu'il le tire de ce que nous voudrions que les autres fiſſent pour nous, ou de la comparaiſon des actions & de la conduite des uns & des autres ; comparaiſon d'autant plus facile à faire, que la régularité ne paroît jamais que lorſqu'elle eſt miſe en oppoſition avec le déréglement & le plus ou le moins de régularité, lorſqu'on en fait de même le parallele.

Il ſemble que c'eſt de la nature en premier lieu que nous apprenons ce bel ordre, qu'elle nous en fait les premieres leçons, ou du moins c'eſt à l'aide de nos réflexions profondes, & la force de notre génie, que nous le reconnoiſſons : il embraſſe auſſi-bien toutes les actions de l'homme que les choſes matérielles, & nous fait voir ſi telle œuvre ou telle autre choſe que ce ſoit eſt bien exacte & bien réglée, ou ſi elle ne l'eſt pas ; en un mot, c'eſt lui qui fait donner à ce qui convient à l'homme le nom de juſte, d'honnête, de décent, de devoir & d'autres ſemblables. Les gens d'eſprit, & qui ont plus d'uſage du monde, peuvent faire bien plus de découvertes en cette matiere que les perſonnes ſimples & ſans connoiſſance : il eſt vrai, les ſimples mêmes ont, réguliérement parlant, aſſez de

lumiere pour juger & prononcer, en beaucoup de circonſtances, que telle choſe eſt juſte & convenable, & que telle autre eſt injuſte & meſſéante; mais comme il y a un nombre infini d'actions humaines que la diverſité des circonſtances rend très-difficiles à apprécier, ou dont on peut conteſter la juſtice, auſſi-bien qu'en attaquer l'injuſtice, il a fallu que les Princes, pour raiſon du gouvernement civil, fiſſent des Loix & des Ordonnances pour ſpécifier ce qu'en beaucoup d'occaſions on devoit faire ou ne pas faire. C'eſt auſſi ce qui a donné lieu aux Théologiens de faire beaucoup d'ouvrages de morale pour le gouvernement des conſciences. Que l'on demande à préſent ſi cette juſtice, qui eſt un ſi grand bien, dont les Princes doivent avoir tant à cœur la conſervation, & ſans laquelle un

peuple ne peut jamais être que malheureux ; ſi cette juſtice, dis-je, eſt par-tout, ſi par-tout on a l'avantage de la poſſéder. Les Poëtes ont bien dit, qu'indignée de voir tant d'iniquités ſur la terre, elle s'eſt envolée au Ciel * ; mais ils ont enſuite oublié de nous dire ſi elle eſt revenue ici bas ; au reſte ce ne ſont là que des fables : ce qui eſt vrai, c'eſt qu'on peut dire, réguliérement parlant, qu'il n'eſt point de pays policé de l'Europe où ne regne la juſtice, parce qu'il n'en eſt aucun où il n'y ait des Juges & des Magiſtrats établis pour l'exercer, & qu'il n'eſt dans toute l'Europe aucun Prince qui ne deſire que ſes Miniſtres la rendent fidelement. Cependant, il faut convenir de bonne foi que la juſtice des hommes

* *Ultima Cœleſtium terras aſtræa reliquit.*

eſt ſujette à beaucoup d'inconvénients & de mauvaiſes manœuvres, ſoit par une ſuite de la condition des choſes humaines, dans leſquelles ſouvent on ne peut, ou il eſt trop difficile de trouver le juſte & le vrai, ſoit parce que la balance de Thémis eſt malheureuſement confiée à des perſonnes qui n'ont pas la ſcience & la capacité néceſſaire pour la tenir avec exactitude, ou qui même manquent d'intégrité. Le Roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel, à préſent régnant, me diſoit un jour que ce qui l'occupoit davantage, & à quoi il trouvoit plus de peine & de difficulté, c'étoit à faire le choix de ſes Miniſtres; ſentiment bien digne d'un Monarque qui aſpire à la gloire d'être mis au nombre des bons Princes. Heureux celui qui, ſachant peſer le mérite & en faire un juſte diſcernement, ne

remet l'adminiſtration de la juſtice qu'à des hommes craignant Dieu, qui joignent à l'intégrité, à la pureté des mœurs, beaucoup de capacité, de lumieres, & une bonne judiciaire, & qui, devant rendre un jugement, examinent auparavant avec grand ſoin ſi l'intérêt de quelque paſſion ſecrete, de quelque affection particuliere ne les fait pas pencher plutôt d'un côté que d'un autre. Prend-on toujours bien cette précaution ? J'appelle une bonne judiciaire, certaine lumiere de l'entendement, dont j'ai parlé, ou, ſi l'on veut, cette ſagacité, cette pénétration par laquelle on connoît, on diſtingue ce qui a des proportions juſtes, & ce qui fait le déſordre dans ce qui y eſt contraire ; lumiere que l'on a dans une étendue plus ou moins grande, ſelon que l'on a plus ou moins de force de raiſon

& de génie. Un homme, avec cette ſagacité, ce diſcernement, & moins de ſcience, jugera bien mieux que tout autre qui, ayant une ſcience profonde, n'aura pas tant de pénétration. Il ne ſuffit pas de ſavoir des milliers de paragraphes, il faut encore ſavoir les appliquer aux différents cas, aux différentes circonſtances: & voyez juſqu'où va notre extravagance, nous croirons tous être de grands hommes; que dis-je? les véritables ne ſont pas exempts de ſe tromper; peut-être parce qu'ils s'eſtiment trop eux-mêmes, qu'ils croient pouvoir corriger les loix, au point de dire, au moins tout bas: « Telle „ choſe a dû être entendue de telle „ maniere par le Légiſlateur; & ſi „ ce n'a pas été ſa penſée, c'eſt la „ mienne „. S'il y a dans les affaires qui ſe préſentent beaucoup de diffi-

cultés, d'embarras, ils s'en croient en quelque façon les maîtres, & conſéquemment donnent gain de cauſe à celui qui les intéreſſe davantage : alors, à force de ſubtilités, ils s'imaginent voir la raiſon du côté qu'ils affectionnent ; oubliant qu'ils ſont Juges, ils ſe rendent eux-mêmes Avocats de la partie qu'ils voient de meilleur œil ; & ayant déjà jugé la cauſe avant que de rendre leur ſentence, aucune raiſon, quelque forte qu'elle ſoit, n'eſt capable de les ramener, & de leur faire changer de ſentiment.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt qu'avec toutes les qualités néceſſaires pour bien juger des différents intérêts des particuliers, ou pour abſoudre les innocents & punir les coupables, il y a ſouvent encore à percer des ténebres épaiſſes dont le voile, preſque impénétrable aux yeux du Juge le plus

éclairé, lui dérobe la vérité. Il n'eſt point de ſi mince Docteur qui ne ſache décider ces points où la loi eſt claire, & ſur leſquels l'ordonnance s'explique diſtinctément; mais ce n'eſt pas ordinairement ſur ces points que l'on intente des procès : on ne diſcute le plus ſouvent dans les Tribunaux que des points douteux de droit ou de fait, où de part & d'autre on a pour ſoi des raiſons probables, & qui ont toutes les couleurs de la vraiſemblance; & ſouvent avec beaucoup de ſagacité, de lumieres, on ne peut voir laquelle des deux parties a le bon droit pour elle. Les Juriſconſultes qui ont paru depuis le renouvellement des loix par Juſtinien, ont beaucoup contribué à embrouiller la Juriſprudence moderne : on les voit continuellement aux priſes les uns avec les autres; ce qui fait beaucoup d'em-

barras & d'obscurité pour les Juges qui ont moins de lumieres & de sagacité ; & l'on sait que ceux de cette espece ne sont que trop communs : de sorte qu'en vain desirons-nous de voir, pour le bonheur des peuples, administrer la justice dans toute sa pureté, nous ne trouverons aucun pays où l'on n'entende s'élever des plaintes ameres, & malheureusement trop légitimes, sur le déplorable état où elle est réduite, & sur la longue durée des procès, dont on ne peut voir la fin. Grand malheur sans doute ! n'y eût-il que celui-là, il suffiroit pour faire appeller *injustice* la justice *de notre temps*, quoiqu'à vrai dire, celle des siecles précédents n'a pas été plus privilégiée ni meilleure : ce n'est pas qu'avec tout cela il n'y eût des moyens de la débarrasser des incertitudes dont elle est embrouillée, & de déli-

vrer les procès des frais énormes qui font peur à beaucoup de perſonnes dont la fortune n'eſt pas ſuffiſante pour les ſupporter ; mais ces moyens on ne ſaura jamais les trouver ou en faire uſage : tant qu'il y aura des teſtaments, des fidéicommis, des conſtitutions de rentes, & des contrats, de quelque eſpece qu'ils ſoient, il y aura toujours des procès, & l'on verra aſſiéger les cabinets des Juges, des Avocats, les études des Procureurs & des Notaires, pour acheter bien cher une ou pluſieurs ſentences, ſouvent bien différentes des eſpérances que les conſultations des Avocats avoient fait concevoir à leurs malheureux clients. Il ſeroit bien utile, & même néceſſaire, que l'on mît quelque réforme & que l'on corrigeât par quelque déciſion préciſe les contradictions que l'on rencontre à chaque pas dans les

livres des Juriſconſultes, & que l'on remédiât à la longueur éternelle des procès; mais une telle réforme ne tourneroit pas au profit de ceux qui trouvent leur avantage à faire durer les procès le plus qu'ils le peuvent: auſſi s'eſt-elle réfugiée dans l'empire de la lune, & l'on ne peut pas eſpérer qu'elle en revienne jamais. On ſait que le Roi de Pruſſe * a fait ſur cela des réglements excellents; Victor-Amédée, Roi de Sardaigne, en a fait autant de ſon temps: ont-ils réuſſi? je n'en ſais rien; je ſais ſeulement qu'il eſt bien triſte & bien honteux pour certain pays, que l'on y voie des procès traînés de Tribunaux en Tribunaux, & y éprouver des dix ou douze arrêts, qui, tous contraires les uns aux autres, font tantôt triom-

* Frédéric III, à préſent régnant.

pher & tantôt succomber les prétentions des parties, quelquefois avec bien plus de frais pour la poursuite que ne peut valoir l'objet dont on a formé la demande.

Il ne me reste donc d'autre ressource que de faire les mêmes vœux que j'ai faits en commençant cet article, pour que le Prince ne confie les offices de judicature qu'à des hommes qui aient les qualités que j'ai marquées : encore ne suffit-il pas qu'il se contente de cette précaution ; il faut de plus que lui-même, ou son premier Ministre à sa place, se fasse donner tous les mois une note de tous les procès civils & criminels, avec la date du temps où ils ont été commencés, pour punir ceux qui, sans de justes raisons, les tirent en longueur, & ceux qui auroient la témérité de vouloir le tromper par de faux exposés. A l'égard de la Jus-

tice criminelle, il faudroit que quelque homme de barreau, bien digne de foi & fort exercé dans la pratique, eût le courage de nous dévoiler tous les abus & les vices qui peuvent se rencontrer dans son administration. J'en ai bien remarqué quelques-uns, mais en trop petit nombre pour entrer sur cela dans aucun détail. On peut observer en particulier qu'il est un moyen très-dangereux & suspect de tirer la vérité de ceux qui sont présumés coupables, d'employer la rigueur des tortures, ou de se servir de la preuve par témoins, qui ne sont pas toujours vrais; d'où il arrive que l'on peut faire souffrir, & quelquefois même faire périr un innocent. Je sais que les Magistrats prudents & sages n'en usent qu'avec une grande circonspection; mais tous ne le sont pas de même; & tant de malheurs qui

s'en ſont ſuivis, au rapport de mille Ecrivains fideles, autoriſent ſuffiſamment à réprouver & bannir ce cruel expédient de l'adminiſtration de la juſtice : ajoutez-y encore le ſerment de dire la vérité, que l'on fait prêter à ceux qu'on interroge ſur quelque crime commis ; ſerment viſiblement abuſif, que pluſieurs Princes Chrétiens ſe ſont crus obligés de défendre, comme répugnant au droit naturel. Tout ce que je puis dire, c'eſt qu'autant qu'il eſt important pour le bonheur d'un peuple que la juſtice ſoit bien rendue, autant il ſera glorieux au Prince d'y veiller continuellement, ou d'avoir au moins des ſurveillants attentifs à cet objet, & de porter également ſes regards ſur la maniere dont les Avocats, les Procureurs & les Notaires rempliſſent leur miniſtere, afin de ne confier ces ſortes d'offices qu'à

des hommes d'une probité exacte & reconnue, & de punir sévérement tous ceux qui abusent de la confiance publique, tous les calomniateurs, & ces semeurs de divisions, ces faiseurs de cabales qui troublent le repos de l'Etat. Un seul exemple de sévérité sur ces différents points, proportionné au crime, à l'infidélité commise, en épargne mille pour l'avenir. Le Prince & ses Ministres rendront un grand compte à Dieu de leur négligence, si n'ignorant pas l'iniquité des premiers Magistrats & des Juges subalternes, tant des villes que des campagnes, & instruits de leurs prévarications, ils ne les ont pas cassés & punis rigoureusement, encore plus s'ils les ont soutenus & protégés. Je sais un Souverain qui cassa un jour tous les Membres de son Conseil, pour un Arrêt injuste qu'ils avoient rendu,

après l'avoir fait examiner hors de ſes Etats par des perſonnes doctes & impartiales ; mais il eſt des pays où l'on ne punit preſque jamais les calomniateurs & les mauvais Juges, qui, par une négligence affectée, ou par une partialité viſible, ou par l'exceſſive liberté qu'ils ſe donnent de juger & de décider à leur gré, ſe croyant en droit de diſpoſer du bien d'autrui dès qu'une cauſe eſt portée devant eux, abuſent de leur miniſtere & de leur autorité. Il eſt encore des Juges qui, lorſqu'il eſt queſtion de rendre compte de leur conduite, trouvent le moyen d'appaiſer & d'amuſer leurs accuſateurs, & qui, triomphant enſuite, continuent à exercer par-tout leur méchanceté avec d'autant plus d'aſſurance & de hardieſſe. Ainſi cet examen ne ſuffit pas toujours pour reconnoître ceux qui trahiſſent leur devoir

en ne suivant pas les intentions du Prince dans l'exercice de leurs fonctions ; il vaut mieux écouter en secret ceux qui peuvent donner des connoissances sûres de leur bonne ou de leur mauvaise conduite. Mais j'ai déjà parlé assez au long des défauts de la Jurisprudence dans un autre ouvrage que j'ai donné au public, & il seroit inutile d'en dire ici davantage ; j'ajouterai seulement, pour finir ce chapitre, que s'il étoit un pays au monde où les recommandations & les sollicitations des Dames eussent plus de crédit & d'autorité que les principes du droit civil & de l'équité, il faudroit en déplorer le sort en en condamnant le système.

Fin du premier Volume.

DATE DUE

FORM 335 40M 9-42

854.56 M972T t.1 507153
Muratori
Traité sur Le Bonheur
Public.
ISSUED TO
854.56 M972T t.1 507153